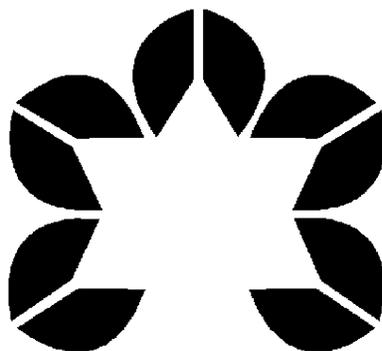


**Éducation - Initiatives
au Canada, 1998
un rapport des
provinces**



**Education - Initiatives
: in Canada, 1998:
a report from the
et provinces and
territoires territories**

***DOCUMENT PRÉPARÉ POUR LES TROISIÈMES ASSISES
PANCANADIENNES DE L'ÉDUCATION***

St. John's, Mai 28-30 1998

TABLE DES MATIÈRES

PRINCIPALES TENDANCES	1
COLOMBIE-BRITANNIQUE	4
ALBERTA	9
SASKATCHEWAN	16
MANITOBA	23
ONTARIO	28
QUÉBEC	38
NOUVEAU-BRUNSWICK	41
NOUVELLE-ÉCOSSE	49
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD	57
TERRE-NEUVE ET LABRADOR	60
YUKON	66
TERRITOIRES DU NORD-OUEST	71

PRINCIPALES TENDANCES

L'analyse des rapports des provinces et territoires contenus dans le présent document fait ressortir certaines tendances dans les différents secteurs de l'éducation au Canada. En voici un compte rendu.

Ensemble du système

Poursuite de l'examen et de la réforme dans tous les secteurs de l'éducation. Les principales priorités visées dans le cadre de la réforme des programmes pédagogiques sont : les normes, l'imputabilité et l'obligation de rendre des comptes, la restructuration de même que la gestion des affaires publiques. Les plans d'action détaillés portent particulièrement sur les résultats tangibles, les mesures de rendement et les objectifs ou les normes.

Davantage d'information sur l'efficacité du système d'éducation. En réponse à la demande, on rend maintenant plus souvent compte au public des progrès réalisés en ce qui concerne l'orientation et l'objectif stratégiques de la réforme. Dans certaines instances, on place autant d'importance sur l'imputabilité financière. Les parents et les contribuables peuvent ainsi savoir comment sont investies leurs contributions scolaires.

Collaboration soutenue aux paliers pancanadien et régional. Les efforts de coopération déployés, par exemple, dans le cadre du Protocole de collaboration concernant l'éducation de base dans l'Ouest canadien, de la Fondation d'éducation des provinces atlantiques et de la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes continuent d'encourager l'action concertée entre les provinces et les territoires.

Partenariats en éducation. La plupart des instances prévoient des initiatives afin d'établir et de promouvoir des rapports entre les établissements d'enseignement, les parents, les organisations communautaires et le secteur privé. Plusieurs partenariats portent sur l'incorporation de la technologie de l'information dans les systèmes d'éducation ou sur l'aide à apporter aux élèves pour que ceux-ci puissent réussir leur transition vers la vie active.

Augmentation des fonds alloués à l'éducation. Après plusieurs années de restrictions budgétaires, bon nombre d'instances haussent maintenant leurs contributions dans tous les secteurs de l'éducation. Les fonds sont souvent destinés à des projets particuliers visant à appuyer, par exemple, les élèves aux prises avec une incapacité, la montée des inscriptions, les cours en technologie de pointe, la réduction du nombre d'élèves dans les salles de classe, la diminution des salles de classe préfabriquées et autres.

Maintien du cap sur la technologie de l'information. On veut assurer que le secteur de l'éducation reste au fait de l'évolution dans le domaine de la technologie de l'information. Les priorités demeurent l'intégration de la technologie de l'information dans les programmes pédagogiques, l'augmentation du nombre d'ordinateurs par élève et la promotion des partenariats avec le secteur privé.

Secteur de l'enseignement primaire et secondaire

Participation accrue des parents et de la collectivité au processus de prise de décision. Des comités d'école voient le jour dans la plupart des instances. Ils ont pour rôle de conseiller la direction de l'école sur différentes questions, comme la discipline, le code de conduite, les objectifs pédagogiques, les priorités budgétaires et l'utilisation des installations scolaires.

Examen des établissements scolaires. De tels exercices permettent généralement d'informer les parents et les autres parties concernées par les affaires scolaires (p. ex., la taille des classes) et d'établir les priorités et les

stratégies d'amélioration relatives à l'apprentissage dans l'école en question, en examinant le rendement de l'école et des élèves au cours des dernières années.

Intérêt accru envers l'évaluation du rendement scolaire. La plupart des provinces et territoires ont mis en place des processus d'évaluation et participent à des projets d'évaluation aux échelons pancanadien et international, comme le Programme d'indicateurs du rendement scolaire du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada).

Discipline à l'école. Bon nombre d'instances attachent une grande importance à un apprentissage qui soit enrichissant et libre de tout dérangement. Les énoncés de politique des établissements scolaires établissent les normes de conduite des élèves et prévoient les mesures disciplinaires adéquates.

Transition entre l'école et le marché du travail. Les instances cherchent toujours à établir des rapports plus efficaces entre le secteur de l'éducation et le marché du travail, et à adapter les programmes de manière à préparer les élèves à entreprendre une carrière intéressante. L'éducation coopérative, les programmes d'apprentissage, l'expérience en milieu de travail, l'orientation et la planification de carrière ainsi que le bénévolat communautaire obligatoire ne sont que quelques exemples d'initiatives qui facilitent cette transition. On veille particulièrement à assurer la qualité de la prestation des programmes, à élargir les choix et les options pour les élèves et à renforcer l'imputabilité de toutes les parties concernées.

Secteur de l'enseignement postsecondaire

Renouveau des collèges et des universités. Les établissements d'enseignement postsecondaire cherchent à mieux collaborer et à unir leurs efforts de rationalisation dans le contexte actuel de la formation permanente et des multiples transitions entre les études et la vie active.

Augmentation de l'aide financière aux étudiantes et étudiants. Plusieurs instances ont lancé de nouveaux programmes visant à encourager les étudiantes et étudiants à compléter des études postsecondaires. Mentionnons par exemple l'exemption d'intérêts pour les diplômés à faibles revenus ou sans emploi de même que les arrangements de remboursement variables. Quelques provinces et territoires ont créé des sites Web afin de faciliter la diffusion de l'information concernant l'aide disponible.

Des sources de financement additionnelles. Bien des établissements d'enseignement mettent présentement de l'avant des stratégies en vue d'augmenter leurs sources habituelles de financement. Notons à cet effet les activités de marketing et de recrutement d'étudiantes et étudiants étrangers, l'établissement de partenariats entre le milieu des affaires et celui de l'éducation en vue de soutenir la recherche de pointe, la mise en place de fonds de dotation afin d'encourager la contribution financière de personnes et d'entreprises.

Restructuration des établissements d'enseignement. La restructuration des collèges et des universités se poursuit en vue d'améliorer le rapport coût-efficacité et de faciliter une meilleure coordination en matière de développement stratégique et de prestation des programmes et services. Pour ce faire, on a mis en place un processus d'approbation des programmes d'études menant à l'obtention d'un grade. Ce processus permet d'évaluer les propositions de programmes d'études, nouveaux ou considérablement remaniés, afin d'assurer que ceux-ci répondent à des normes rigoureuses, font un usage judicieux des ressources restreintes et contribuent au développement d'une économie et d'une société prospères.

Formation et perfectionnement des compétences

Réforme en matière d'apprentissage. On a mis au point de nouveaux programmes destinés à : multiplier les partenariats avec le secteur privé; étendre les possibilités d'apprentissage à d'autres métiers, donner plus d'occasions aux jeunes d'essayer des programmes d'apprentissage liés à des métiers hautement spécialisés; et

accroître les fonds de manière à faciliter la participation des autorités scolaires et des entreprises. On cherche constamment à rendre la formation plus pertinente et plus adaptée aux besoins de la collectivité en matière d'emplois.

De nouvelles ententes sur le développement du marché du travail. Les provinces et territoires sont sur le point de conclure ou ont déjà conclu des arrangements avec le gouvernement fédéral afin d'améliorer les services aux sans-emploi, de rehausser la pertinence de la formation et des autres programmes axés sur le marché du travail pour les employeurs et les employés, et de réduire le chevauchement et le dédoublement des activités entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

Multiplication des débouchés d'emploi pour la jeunesse. La plupart des instances ont mis de l'avant des initiatives pour régler le problème de l'emploi chez les jeunes. Il s'agit notamment de programmes qui ont pour objet d'aider la jeunesse à s'adapter à la nature changeante du milieu du travail et de lever les barrières culturelles et sociales qui empêchent les jeunes d'accéder au marché du travail.

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Dans le cadre d'une restructuration générale, on a divisé en février 1998 l'ancien ministère de l'Éducation, de l'Apprentissage et de la Formation en deux entités : le ministère de l'Éducation, qui est responsable de l'enseignement primaire et secondaire, puis le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Formation et de la Technologie, qui a la responsabilité de l'enseignement postsecondaire de même que de la formation et de l'apprentissage. Ainsi, les deux ministères peuvent se concentrer sur les questions d'éducation touchant leur secteur respectif.

Enseignement primaire et secondaire

Plan d'éducation de la maternelle à la 12^e année. En 1994, le gouvernement provincial annonçait le lancement d'une vaste stratégie dont le but était de rehausser la pertinence et la qualité de l'éducation. La stratégie exigeait qu'on examine tous les programmes pédagogiques de la province, qu'on renforce les aptitudes aux études fondamentales et qu'on fournisse aux élèves les connaissances de base en informatique et autres. Si les parents, les enseignantes et enseignants autres partenaires du réseau se sont montrés en faveur des réformes, ils ont toutefois soulevé certaines craintes à l'égard de la rapidité des changements. En conséquence, le gouvernement a dû examiner le calendrier de mise en œuvre des programmes et politiques scolaires qu'il restait à mettre en place, puis le modifier de manière à ce que les élèves puissent évoluer dans un climat plus stable et que le rythme des changements dans le système scolaire soit plus facile à absorber au cours des années à venir.

Nouvelles exigences pour l'obtention du diplôme. Les nouvelles dispositions exigent que les élèves participent à une éducation globale. Elles prévoient des segments de cours en techniques appliquées, en beaux-arts ainsi qu'en planification personnelle et professionnelle. L'objectif est de préparer les élèves aux études supérieures ou à faire leur entrée sur le marché du travail.

Planification personnelle et professionnelle. Ce nouveau cours est obligatoire pour tous les élèves de la 8^e à la dernière année du secondaire. Ses composantes portent sur le développement personnel, sur le développement de carrière où l'élève doit compléter une expérience de travail de 30 heures ainsi que sur la poursuite d'une planification personnelle, professionnelle et scolaire grâce à l'élaboration d'un plan de progression scolaire. Les recommandations reçues jusqu'à maintenant sur le cours, dont celles des élèves, portent sur l'utilité de poursuivre le cours mais d'apporter quelques améliorations.

Technologie. Au cours de l'année scolaire 1995-1996, le gouvernement signalait la mise en œuvre d'un plan quinquennal de quelque 100 millions de dollars afin d'accroître l'accès des élèves à la technologie et de préparer leur entrée dans l'ère de l'information. Le School Technology Plan a pour objectif de fournir un ordinateur pour chaque trois élèves du secondaire et un ordinateur pour chaque six élèves du primaire.

Le gouvernement annonçait en avril 1998 qu'il injecterait 123 millions de dollars en six ans pour établir un réseau d'apprentissage provincial qui permettra de relier les 1700 écoles publiques, les 22 établissements scolaires du niveau postsecondaire de même que les 20 centres communautaires de formation. Le Provincial Learning Network (PLNet) viendra augmenter la gamme de cours qui sont offerts aux niveaux primaire et secondaire dans les écoles éloignées et plus petites. Il élargira l'accès des élèves et des enseignantes et enseignants aux ressources pédagogiques ainsi qu'à l'information sur les carrières.

Champions in Learning, Champions in Life. Le gouvernement concluait en 1997 un accord de partenariat avec l'organisation Orca Bay Sports and Entertainment, qui est propriétaire des deux équipes sportives professionnelles les Canucks et les Grizzlies de Vancouver. Le programme des champions se veut une vaste initiative anti-décrochage dont l'idée est d'aider les élèves, les écoles et les collectivités à remédier aux

problèmes de persévérance scolaire. Le programme comprend six volets : School is Cool, Read to Succeed, Power Players, Future Stars, Team Up et Second Shot.

Fonds en éducation. Les fonds de fonctionnement alloués à l'éducation en 1998-1999 enregistreront une hausse de 105 millions de dollars, soit de 93 dollars par élève. Les fonds seront consacrés aux contraintes d'inscription ainsi qu'à l'éducation spécialisée, à l'enseignement de l'anglais langue seconde et à l'éducation dispensée aux autochtones. On prévoit l'embauche d'environ 400 enseignantes et enseignants additionnels et de quelque 300 aide-enseignantes/enseignants en plus de conseillères et conseillers, de bibliothécaires et autres.

Le financement d'immobilisation prévu en 1998-1999 totalisera 338 millions de dollars et servira à la construction d'écoles ainsi qu'à l'agrandissement et à la réfection des écoles existantes. Le gouvernement a en outre mis de l'avant un programme quinquennal en vue de couper de moitié les salles de classe préfabriquées.

Agrément. Le programme provincial d'agrément du ministère a pour objectif d'assurer que, sur une base régulière, les établissements scolaires examinent leurs progrès et réalisations, qu'ils en fassent rapport puis qu'ils prévoient des améliorations. Tous les six ans, le personnel scolaire, les élèves et les parents procèdent à l'auto-évaluation du rendement des écoles et des élèves pour les années qui viennent de passer. Les résultats servent à l'élaboration d'un plan de progrès scolaire qui renferme les objectifs et les stratégies d'amélioration. Une équipe indépendante visite l'école pour passer en revue le plan d'auto-évaluation et de progrès scolaire afin de déterminer si l'école peut recevoir son agrément. Le ministère accorde ensuite les fonds nécessaires aux écoles agrémentées pour que celles-ci puissent mettre en œuvre leur plan de progrès scolaire.

En 1997, on a modifié le mécanisme de manière à ce que les écoles procèdent au même exercice sur une base continue. Le nouveau modèle est axé sur les élèves et leur rendement, sur l'élargissement du rôle des parents, des élèves et de la collectivité en plus d'inscrire l'agrément dans le processus de planification annuelle de l'arrondissement scolaire.

Priorités. La réduction du nombre d'élèves dans les salles de classe et l'amélioration des aptitudes en lecture et en écriture sont les priorités premières du gouvernement en matière d'éducation. En effet, celui-ci multipliera les activités en lecture et en écriture au niveau primaire en vue d'assurer que tous les élèves aient appris à lire et à écrire dès la fin de la 3^e année. Pour ce faire, il s'engage à diminuer le nombre d'élèves dans les classes, spécialement au primaire.

Enseignement postsecondaire

Youth Options BC. En 1996, le gouvernement lançait une vaste initiative visant à aider les jeunes de 15 à 24 ans à amorcer leur transition entre l'école et la vie active ou les études supérieures, et entre le chômage ou le sous-emploi et le marché du travail. Un des grands objectifs est de rendre l'enseignement supérieur abordable et accessible partout dans la province. Tout le réseau doit s'engager à faciliter l'accès des étudiantes et étudiants compétents aux programmes d'études supérieures. Les principales mesures prévues pour 1998 sont :

- une injection de 26 millions de dollars additionnels qui devront servir à l'accroissement des inscriptions et à la mise en place de nouveaux programmes (au cours des cinq dernières années, les fonds consacrés à l'enseignement postsecondaire se sont vu augmenter de 230 millions de dollars, soit de 20 %);
- la création de quelque 2950 salles de classe dans le secteur de l'enseignement postsecondaire dont 500 serviront spécifiquement à l'enseignement de cours en haute technologie (au cours des derniers deux ans, on a créé au niveau postsecondaire 10 000 nouvelles salles de classe);
- le prolongement du gel des droits de scolarité pour une troisième année consécutive pour les étudiantes et étudiants des collèges, des instituts et des universités jusqu'au 31 mars 1999, en vertu de la Tuition Fee Freeze Act (le gel s'applique aux droits de scolarité exigés pour les programmes de premier, de deuxième et

de troisième cycle, les programmes de développement de carrière ainsi que les programmes techniques et professionnels en plus de s'appliquer aux droits auxiliaires obligatoires comme pour les services de bibliothèque, du registraire et de laboratoire mais exclut les droits relatifs aux étudiants étrangers, aux marchés de service ainsi qu'aux programmes d'éducation permanente);

- dans le budget provincial de 1998-1999, une hausse de 14 % des fonds disponibles pour les prêts et les bourses aux étudiantes et étudiants (ce qui correspond à 13,4 millions de dollars additionnels pour assurer que l'aide aux étudiantes et étudiants suive le niveau d'inflation et l'augmentation des inscriptions).

Nouveaux établissements scolaires. La Colombie-Britannique possède un vaste réseau de 28 établissements d'enseignement postsecondaire dont quatre universités traditionnelles, deux universités spécialisées, cinq collèges universitaires, 11 collèges communautaires, trois instituts provinciaux, deux instituts d'enseignement pour les autochtones ainsi que la Open Learning Agency (qui comprend la Open University, le Open College, le Open School ainsi que le Knowledge Network). La Technical University of British Columbia et la Royal Roads University sont les deux plus jeunes universités du réseau, amenant à 14 le nombre des établissements où on peut obtenir un diplôme d'études supérieures dans la province.

Ratifiée le 28 juillet 1997, la *Technical University of British Columbia Act* établit la structure réglementaire nécessaire à la nouvelle université pour embaucher du personnel et commencer à offrir ses programmes d'enseignement et de recherche appliquée. Le nouveau bureau des gouverneurs de l'université s'est réuni pour la première fois le 12 décembre 1997.

Le gouvernement a accordé pour 1998-1999 un fonds de fonctionnement de 6,5 millions de dollars au nouvel établissement pour que ce dernier puisse mettre au point des programmes et se préparer ainsi à offrir ses propres programmes d'enseignement dès septembre 1999. On s'attend à ce que l'université offre une centaine d'équivalents temps plein en 1998-1999, principalement dans le domaine de la technologie de l'information et ce, grâce à des partenariats avec d'autres établissements.

En 1994, à la suite de la décision du gouvernement fédéral de fermer le Royal Roads Military College, la Colombie-Britannique a saisi au vol l'occasion d'ouvrir une nouvelle université sur le même site afin d'étendre l'accès à l'enseignement supérieur. Le 8 juillet 1996, la Royal Roads University (RRU) voyait le jour et offrait trois nouveaux programmes universitaires : un baccalauréat en sciences de l'environnement, un baccalauréat en commerce en gestion entrepreneuriale et une maîtrise *es arts* en leadership et formation. L'université se positionne de plus en plus en tant qu'établissement spécialisé au sein du grand réseau d'établissements postsecondaires de la Colombie-Britannique. Son mandat consiste notamment à fournir de l'enseignement novateur dans des domaines appliqués et professionnels reflétant la réalité du marché du travail.

En 1998-1999, le gouvernement alloue 5,25 millions de dollars au fonctionnement de la Royal Roads University pour que celle-ci puisse accepter 550 inscriptions à temps plein. Le gouvernement fédéral injectera pour sa part 3,75 millions de dollars conformément aux dispositions prévues dans la Canada/British Columbia Framework Agreement on Royal Roads.

Processus d'approbation des nouveaux programmes menant à un grade. Ce processus a été mis de l'avant en 1995 afin de favoriser le développement cohérent d'une vaste gamme de programmes de haute qualité menant à un grade, depuis les grades traditionnels jusqu'à ceux de nature appliquée ou liés à un métier. Le processus d'examen a pour objet de faire en sorte que tous ces programmes, nouveaux ou grandement modifiés, continuent de rencontrer des normes élevées en matière d'éducation, fassent judicieusement usage des ressources financières restreintes, reflètent les exigences du marché du travail, soient pertinents et viables en plus de contribuer au développement d'une économie et d'une société prospères.

Le Degree Program Review Committee revoit toutes les propositions de nouveaux programmes et soumet ses recommandations au ministre. Depuis la mise en place du processus, le comité a recommandé 46 programmes nouveaux ou remaniés à l'approbation du ministre, qui les a acceptés en totalité. À la fin de décembre 1997, 33 nouveaux programmes avaient été mis en place en Colombie-Britannique depuis l'instauration du processus.

Reconnaissance des acquis. Il s'agit d'un processus qui permet d'obtenir une reconnaissance et des crédits pour ce que l'on sait ou ce que l'on fait déjà. Les établissements qui fournissent des services de reconnaissance des acquis savent qu'on apprend au travail, dans la collectivité et à la maison autant que dans une salle de classe. Le processus permet d'accumuler des crédits en regard de cours universitaires ou de faire reconnaître par son employeur des compétences et des connaissances déjà acquises. Pendant la dernière année, 26 établissements postsecondaires ont reçu une subvention afin d'élaborer puis de mettre en place des programmes et des services de reconnaissance des acquis.

Programmes d'éducation de base. Ces programmes sont offerts par 18 collèges et instituts de même que par la Open Learning Agency. Il s'agit de programmes de formation de base des adultes, d'alphabétisation, d'enseignement de l'anglais et d'éducation spécialisée pour les adultes, qui ont été conçus pour le grand nombre d'adultes ayant besoin d'aptitudes de base ou d'enseignement des langues pour pleinement contribuer à la société et à l'économie. À l'exception de l'éducation spécialisée, ces programmes offrent des ressources adaptées aux apprenants adultes afin de leur permettre d'acquérir les aptitudes de base et les compétences en anglais pour réussir dans des programmes techniques, académiques ou liés aux métiers et à la carrière ou, encore, pour entrer directement sur le marché du travail.

Le ministère alloue quelque 90 millions de dollars aux programmes d'alphabétisation, de formation de base des adultes et d'achèvement des études secondaires par l'entremise des collèges et des autorités scolaires. Pour les programmes d'enseignement de l'anglais, le ministère accorde 18,5 millions de dollars en tant que fonds initial à 17 établissements scolaires postsecondaires publics. Les programmes d'éducation spécialisée s'adressent aux personnes aux prises avec une incapacité. Ils peuvent compter sur une subvention d'environ 8 millions de dollars, et les services d'aide aux étudiants aux prises avec une incapacité, de 4 millions de dollars supplémentaires.

Acquisition et formation des compétences

BC Benefits. Il s'agit pour la Colombie-Britannique d'un ferme renouvellement de la mesure de protection sociale, qui représente des fonds additionnels pour les familles à faible revenu et pour la mise sur pied de nouveaux programmes visant à aider les jeunes et les adultes à passer de l'aide sociale à la vie active. BC Benefits comprend deux grands programmes de formation et d'aptitudes au travail, soit Youth Works, qui est destiné aux jeunes de 19 à 24 ans, et Welfare to Work, qui vise les adultes de 25 à 60 ans et qui allie l'aide au revenu à des programmes d'aptitudes au travail et à d'autres services pour les personnes aptes au travail.

Les deux programmes prévoient trois types de service, soit :

- la recherche d'emploi autonome, qui permet de tirer parti d'une pléiade d'aides offertes sur place en vue d'améliorer la capacité à se trouver du travail, et qui prend notamment la forme de services de placement, d'aide pour le transport, de services de messagerie et de rédaction de curriculum vitae;
- la recherche d'emploi assistée, qui permet de recevoir une évaluation approfondie et de tirer avantage du programme de placement offrant de la formation en cours d'emploi;
- les aptitudes au travail, qui consistent en une variété de programmes conçus pour renforcer les compétences et l'expérience liée au travail.

Pour être admissible à l'un de ces services, on doit répondre à une série de critères objectifs, particulièrement la période de temps pendant laquelle on a eu recours à l'aide sociale. Tous les prestataires sont admissibles à la recherche d'emploi autonome. Ceux qui ont reçu de l'aide sociale pendant plus de sept mois au cours des derniers 12 mois sont admissibles à la recherche d'emploi assistée. Ceux qui ont reçu de l'aide sociale pendant plus de neuf mois au cours des derniers 12 mois peuvent accéder au programme d'aptitudes au travail et aux autres programmes. Les personnes aux prises avec une incapacité ainsi que les mineurs peuvent faire usage de ces services en tout temps, selon la disponibilité et la pertinence.

Youth Works est garanti et obligatoire. Le gouvernement garantit à la jeune clientèle l'accès aux programmes d'aptitudes au travail, qui comprend une allocation de subsistance et autres avantages en autant que la jeune personne se cherche du travail et participe aux divers programmes. En raison de ce qui précède, les participants au programme ne sont pas considérés comme recevant de l'aide au revenu. Ils ont accès aux programmes des phases deux et trois selon la place disponible. Les personnes aux prises avec une incapacité, les parents d'enfants de moins de sept ans et certains autres prestataires de l'aide au revenu ne sont pas obligés de participer aux programmes d'aptitudes au travail.

Les centres de perfectionnement de l'apprentissage établissent des marchés de services avec les collèges et les instituts en matière de programmes de recherche d'emploi et de préparation au travail. Les collèges offrent en outre les programmes de formation des adultes et d'alphabétisation ainsi que d'autres programmes d'enseignement et de formation de base découlant du BC Benefits.

Industry Training and Apprenticeship Commission (ITAC). Fondée en novembre 1997, la Commission remplace l'ancien Provincial Apprenticeship Board. Les fonctions relatives à l'apprentissage relevant du ministère du Travail et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Formation et de la Technologie ont également été transférées à la Commission.

La Commission consiste en un partenariat tous horizons formé par les milieux des affaires, des syndicats, des fournisseurs en enseignement et en formation ainsi que du gouvernement. Elle constitue un conseil de haut niveau en matière de politique stratégique qui détient le pouvoir de prendre des décisions, d'allouer des fonds, de mettre au point des programmes de formation et de coordonner l'établissement des crédits alloués dans le cadre de la formation et de l'apprentissage en milieu de travail. Le budget pour 1998-1999 s'élève à 69,069 millions de dollars. La Commission a trois grandes priorités stratégiques :

- créer un système cohérent en matière de formation et d'apprentissage en milieu de travail;
- accroître les possibilités de formation et d'apprentissage en milieu de travail;
- élargir le nombre de professions et de métiers désignés.

On a formé des comités permanents chargés des désignations, des programmes, des crédits, des finances et de l'administration de même qu'un groupe de travail s'occupant des groupes sous-représentés, qui ont la responsabilité de formuler des conseils et des recommandations à la Commission.

Internet. On peut obtenir de plus amples renseignements à l'adresse électronique suivante :
<http://www.educ.gov.bc.ca>

ALBERTA

La population albertaine estime que le «développement de la personne» devrait être la priorité première du gouvernement, et le nouveau plan d'éducation triennal de l'Alberta : *First things first... our children* s'inscrit dans cet ordre d'idées. Le plan fait état d'un important réinvestissement dans de nouveaux programmes et de nouvelles mesures visant à donner aux élèves une base solide en matière d'apprentissage et de réussite tout au long de la vie. Ces changements se veulent la réponse du gouvernement aux parents, au personnel enseignant, aux administrateurs et aux membres des collectivités qui ont fait connaître leur point de vue et leurs idées directement au ministre, dans le cadre de groupes d'étude chargés de traiter de certaines questions en éducation ainsi que dans le cadre des Education and Alberta Growth Summits, tenus partout dans la province.

Secteurs d'amélioration prioritaires

Malgré le rendement élevé des élèves de l'Alberta, comme le démontrent leurs résultats aux évaluations pancanadiennes du PIRS et internationales (TIMSS), la population et le gouvernement de l'Alberta savent qu'ils peuvent encore faire mieux.

First things first... our children cerne cinq champs où il importe d'apporter en priorité des améliorations dans le réseau scolaire de l'Alberta. À la lumière des précédents cycles de planification et d'établissement de rapports, on a identifié les cinq améliorations suivantes :

- renforcer la coordination des services offerts aux enfants;
- hausser le taux d'achèvement des études secondaires;
- améliorer les résultats scolaires des élèves du secondaire en mathématique;
- faciliter l'accès à la technologie de l'information;
- rehausser la satisfaction de la population.

Ces priorités sont étroitement liées aux objectifs en éducation ainsi qu'aux stratégies et initiatives connexes dont il est question dans le plan triennal.

On peut consulter le *3 Year Plan for Education: 1998/1999 to 2000/2001* ainsi que les documents y afférents sur le site Internet du ministère de l'Éducation de l'Alberta à l'adresse électronique suivante :

<http://ednet.edc.gov.ab.ca/departement/>

Nouveaux investissements en éducation

À l'appui des objectifs du plan triennal, le gouvernement albertain injectera quelque 380 millions de dollars additionnels à l'enveloppe budgétaire de l'éducation au cours des trois prochaines années, et investira l'argent dans des secteurs touchant directement les élèves et la qualité de leur éducation. Cet investissement additionnel vient augmenter de près de 13 pour cent le budget qui avait été accordé en 1997, et amènera le total à 3,37 milliards à la fin de l'année scolaire 2000-2001. Le réinvestissement en éducation vise à accroître l'aide apportée aux enfants dès les premières années d'école, en réglant le problème des classes nombreuses et en injectant plus d'argent dans les infrastructures scolaires.

L'instauration progressive d'un impôt foncier uniforme qui sert à l'éducation garantit aux payeurs de l'impôt foncier qu'ils contribuent de façon juste et équitable aux coûts liés à l'éducation des jeunes de la province. Le gouvernement a réduit l'impôt foncier pour la première fois en dix ans en 1994, et a continué de le baisser au cours des cinq années suivantes.

Insister sur ce que les élèves doivent savoir, respecter des normes élevées et préparer les élèves au monde qui les attend au-delà de l'école.

Mesures précoces d'apprentissage

Les progrès réalisés en Alberta au cours des dernières années sont principalement liés aux besoins des plus jeunes élèves. En effet, l'amélioration des résultats scolaires et l'achèvement des études de niveau secondaire dépendent de la capacité d'offrir une solide base d'apprentissage dans les premières années d'école. Des fonds seront alloués afin de permettre le placement d'assistants à la maternelle, en 1^{re} et en 2^e année qui seront chargés d'épauler les enseignantes et enseignants apportant une aide intensive aux élèves qui font leurs premières acquisitions en lecture et en écriture. Un nouveau programme d'aide aux enseignantes et enseignants du niveau primaire rehaussera les ressources disponibles aux enseignants et accroîtra la capacité des élèves de faire les apprentissages escomptés.

En complément aux programmes déjà en place pour aider les enfants d'immigrants, on accordera maintenant des fonds provinciaux spéciaux pour aider les élèves qui sont nés au Canada mais qui ne parlent pas l'anglais suffisamment pour réussir dans une école de langue anglaise.

Élaboration de programmes pédagogiques

L'Alberta continue de collaborer avec les autres provinces au Protocole de collaboration concernant l'éducation de base dans l'Ouest canadien à la mise en place d'un nouveau programme pédagogique pour l'enseignement des mathématiques. L'introduction de nouveaux champs de cours en mathématique pure et appliquée dans les dernières années du niveau secondaire est une initiative majeure visant à rehausser les compétences et les connaissances des élèves de la dernière année du secondaire en mathématique. L'élaboration de nouveaux programmes en études françaises et en français fondés sur le cadre théorique du Protocole de collaboration permettra à la population albertaine de conserver de bons programmes francophones et d'immersion en français.

On poursuit l'examen de la structure et du contenu des cours d'anglais dispensés dans les dernières années du niveau secondaire en fonction du tronc commun mis en place pour les programmes en études anglaises. Les autres initiatives du Protocole de collaboration dans les domaines des langues internationales et autochtones, de la technologie et de la formation à distance ainsi que des études sociales sont à diverses étapes de développement ou de mise en œuvre.

Outre ces initiatives, l'Alberta revoit actuellement son programme en sciences afin de déterminer si celui-ci répond aux résultats pancanadiens. Elle prend par ailleurs le rôle de chef de file pour ce qui est d'explorer les possibilités d'établir un cadre pancanadien pour l'éducation civique. Les activités liées aux programmes pédagogiques englobent l'instauration d'un nouveau programme d'éducation physique élaboré d'après les principes de vie active, l'examen de l'ensemble du programme de santé ainsi que la mise en place de programmes en études italiennes et espagnoles.

Initiatives d'aide pour la transition des élèves

En février 1997, le gouvernement de l'Alberta lançait *People and Prosperity*, une vaste stratégie provinciale sur les ressources humaines. Celle-ci résulte d'un effort concerté de 11 ministères, et inclut des stratégies destinées à la jeunesse dont des mesures de coopération qui font appel aux ministères, au réseau des écoles, aux établissements d'enseignement et à la formation des adultes ainsi qu'au secteur privé.

Le ministère de l'Éducation de l'Alberta vient en aide à la jeunesse en appuyant la formation préparatoire au marché du travail ainsi que la transition vers la vie active et la poursuite d'autres études par l'entremise des projets suivants :

- **Career and technology studies (CTS).** Ce programme divisé en modules et basé sur les résultats fournit aux élèves l'occasion de développer des compétences pratiques, d'apprendre quels sont les carrières d'avenir et les compétences requises dans divers champs techniques. Parmi les 22 champs de cours, nommons l'agriculture, les techniques de construction, les techniques en électronique, l'énergie et les mines, les techniques de fabrication, l'alimentation, le traitement de l'information et la mécanique.
- **Registered apprenticeship program (RAP).** Ce programme vise à faire connaître aux élèves du niveau secondaire les occasions d'apprentissage se rapportant à plus d'une cinquantaine de métiers. Les élèves du secondaire peuvent accumuler jusqu'à 1000 heures en situation d'apprentissage en complétant huit cours RAP (5 crédits) liés au métier de leur choix tout en acquérant les exigences requises pour l'obtention de leur diplôme d'études secondaires.
- **Articulation and credentialling opportunities.** Le ministère de l'Éducation et les autorités scolaires de l'Alberta cherchent à établir des ententes avec les collèges, les instituts techniques et les organisations professionnelles en vue de faciliter la transition des jeunes vers le marché du travail. En est un exemple le Tech-Prep, un programme structuré qui permet aux élèves de compléter une série de cours désignés en plus d'acquérir toute une gamme de compétences et au moins 250 heures d'expérience de travail connexe permettant d'obtenir des équivalences de cours dans les établissements postsecondaires participants. Des équivalences de cours en regard de programmes d'apprentissage spécifiques sont aussi accordés aux étudiantes et étudiants ayant complété les modules pertinents du CTS.
- **Work experience.** Les cours dispensés dans le cadre de ce programme permettent aux élèves d'apprendre dans un contexte concret, grâce à des stages dans les entreprises locales. Les élèves des 10^e, 11^e et 12^e années peuvent profiter du programme en passant entre 75 et 250 heures chaque année en milieu de travail. Le nombre de cours complétés dans le cadre de ce programme est passé de 11 500 en 1993-1994 à plus de 15 000 en 1995-1996.
- **Careers... The Next Generation Foundation (CNG).** Ce partenariat entre les organisations d'affaires et le gouvernement vise à inciter les élèves à envisager les diverses perspectives de carrière qu'offrent les métiers et la technologie. Les collectivités ont uni leurs efforts afin d'aider les élèves à vivre une transition sans heurt vers la vie active grâce à des programmes comme le RAP.
- **Skills Canada Alberta.** Cette compétition annuelle où sont soulignées les compétences utiles à la carrière s'inscrit dans une activité nationale (Compétences Canada) à laquelle participent le secteur privé, les établissements scolaires et le gouvernement en vue de renforcer l'intérêt et les compétences des élèves dans les domaines comme les métiers, les services et la technologie.
- **Transitions Partnerships.** Les partenariats entre les secteurs privé et public abondent en Alberta. Les groupes qui ont conclu des arrangements permettant aux élèves d'amorcer une transition graduelle vers un emploi ou l'entrepreneuriat incluent l'Alberta Chamber of Commerce, le Junior Achievement of Alberta et la Calgary Business-Education Partnerships Foundation.

Initiatives dans le domaine de la technologie

L'Alberta aborde la technologie en cherchant à intégrer judicieusement cet aspect dans toutes les expériences d'apprentissage. Cette approche est la base du cadre théorique émanant du document publié en novembre 1997

et intitulé *Learner Outcomes in Information and Communication Technology*, ECS to Grade 12, qui fait état des connaissances et des compétences en informatique que devraient avoir acquis les élèves à la fin de chaque année scolaire. Les outils pédagogiques *Curriculum Integration Guide with Illustrative Examples et Information and Communication Technology Program of Studies* (une version provisoire) devraient sortir en juin 1998.

Le gouvernement s'engage à investir 85 millions de dollars entre 1996-1997 et 2000-2001 à la mise en place de l'infrastructure informatique nécessaire à l'apprentissage des élèves. Un autre cinq millions de dollars accordé en 1995-1996 dans le cadre du programme Network Access Grant a permis à 99 % des écoles et des administrations scolaires subventionnées de l'Alberta de se brancher au réseau Internet.

Quatre accords relatifs aux logiciels, dont ceux signés avec Microsoft Corporation et Claris Canada, permettent aux autorités scolaires d'acheter des logiciels éducatifs à des prix beaucoup plus bas.

Le ministère de l'Éducation, en partenariat avec les autres parties concernées et le secteur privé, a mis au point à l'intention du personnel enseignant un programme de formation de deux ans sur l'utilisation d'Internet. L'équipe de projet TELUS Learning Connexion (TLC) ont donné au début de 1998 des séances de formation sur place à plus de 240 enseignantes et enseignants de tous les arrondissements scolaires de l'Alberta. Elle a en outre mis au point un site Web à l'usage des enseignantes et enseignants : <http://www.2learn.ca>

Examens provinciaux

L'Alberta est toujours déterminée à évaluer le rendement scolaire des élèves par l'entremise d'examens bien élaborés. La valeur du programme d'examens du ministère se voit rehaussée par une juste interprétation des résultats et une utilisation adéquate de l'information ainsi recueillie pour améliorer les apprentissages des élèves. Afin d'aider les enseignantes et enseignants et les administrateurs scolaires à faire un bon usage des résultats des élèves de 3^e, 6^e et 9^e année au *Provincial Achievement Test*, le ministère de l'Éducation a mis en place des ateliers de deux jours qui permettent aux participantes et participants de passer en revue les rapports d'évaluation de leur école et de leur arrondissement scolaire et de comprendre ce que représentent les données par rapport à leur programme scolaire.

En réaction à un besoin grandissant de souplesse dans l'aménagement des horaires, le ministère cherche toujours des moyens d'offrir plus de choix aux élèves et d'appuyer des approches novatrices à l'enseignement.

Pour aider les enseignantes et enseignants à rehausser la justesse de leurs évaluations, l'Alberta a récemment lancé le Classroom Assessment Materials Project (CAMP), qui renferme des outils d'évaluation très efficaces, dont des tests à réponse sélective et écrite, des activités basées sur le rendement, des grilles de correction et des échantillons de réponses d'élèves dans les principales matières pour les années scolaires où il n'y a pas d'examen du ministère.

PROMOUVOIR LE LIBRE CHOIX ET LE CONTRÔLE LOCAL

Le système d'éducation de l'Alberta a pour principal objectif d'offrir aux collectivités, aux parents et aux élèves le plus d'options possibles en matière d'éducation.

Écoles à charte

En 1997-1998, un total de 2130 élèves étaient inscrits dans 11 écoles à charte, chacune dispensant les programmes pédagogiques du ministère sous un angle particulier ou avec une orientation philosophique spécifique. Une 12^e école de ce genre ouvrira ses portes prochainement, et les autorités scolaires publics étudient

présentement trois autres propositions. La Society for Excellence in Education effectue actuellement une étude de ces écoles en Alberta.

Écoles privées

En réponse aux observations formulées par la population albertaine, le gouvernement multipliera les subventions à l'éducation offertes aux écoles privées jusqu'à une proportion de 60 % comparativement aux fonds alloués aux écoles publiques. Les écoles privées doivent dispenser le programme pédagogique du ministère.

Enseignement en français

On compte en ce moment trois administrations scolaires francophones dans la province. Le gouvernement a demandé qu'on lui fasse des recommandations sur l'élargissement des pouvoirs de gestion des écoles franco-albertaines dans tous les coins de la province.

Contrôle local

À la suite de la restructuration, le nombre des commissions scolaires a chuté considérablement pour passer de 181 en 1993 à 60 en 1998 (dont trois administrations francophones). Le nombre des commissaires est quant à lui passé de 1164 à 437. Au cours de la même période, on a formé des comités d'école dans toutes les écoles afin d'encourager la prise de décision fondée sur la coopération entre les enseignantes et enseignants, les administrateurs, les parents, les élèves et les membres de la collectivité. On encourage les établissements et les autorités scolaires à faire l'essai d'approches novatrices pour combler les besoins de la région.

Internet

On peut obtenir de plus amples renseignements concernant le système d'éducation en Alberta sur le site Web *EdNET* du ministère de l'Éducation, à l'adresse électronique suivante : <http://ednet.edc.gov.ab.ca>

Enseignement postsecondaire

Le ministère de l'Enseignement supérieur et du Perfectionnement professionnel de l'Alberta participe à la création d'une province prospère en aidant la population à acquérir l'autonomie, les capacités et l'intérêt nécessaires grâce à un apprentissage se poursuivant tout au long de la vie. Pour ce faire, le ministère offre aux adultes l'accès à des occasions d'apprentissage qui soient abordables et adaptées aux exigences changeantes.

L'orientation stratégique du ministère va vers l'accessibilité, la souplesse, la capacité financière, l'excellence de la recherche et l'efficacité. Suit un compte rendu des dernières activités menées pour atteindre ces objectifs.

Accessibilité

Access Fund. Ce fonds d'accès vise à refléter les contraintes d'inscription à court et à long termes, telles que l'augmentation des demandes pour de la formation en situation d'apprentissage et du nombre de diplômées et diplômés d'études secondaires. On a alloué des fonds en vue d'élargir et d'améliorer les programmes d'apprentissage de même que pour résoudre les problèmes de contraintes d'inscription.

Learning Enhancement. Ce programme vise à intégrer la technologie dans le système de formation des adultes en vue d'étendre et de rehausser les occasions d'apprentissage. Les principales activités prévues sont l'adaptation du programme d'enseignement de manière à permettre aux étudiantes et étudiants de faire leur apprentissage sur le campus, à la maison, dans la collectivité ou en milieu de travail, la multiplication des cours d'apprentissage à distance, la recherche de modèles de formation en technologie et l'achat du matériel nécessaire à l'utilisation de la technologie.

Alberta Learning Information Service. Il s'agit d'un service d'information électronique intégré et complet qui a été mis sur pied en 1997 à l'usage des apprenantes et apprenants adultes. Ces derniers peuvent faire appel au

service pour choisir un programme dans un établissement d'enseignement postsecondaire et obtenir des renseignements sous forme électronique concernant l'aide financière et la planification de carrière.

Adaptabilité

People and Prosperity. En 1997, le gouvernement de l'Alberta lançait une nouvelle stratégie en ressources humaines : People and Prosperity. Celle-ci renferme les objectifs ainsi que les mesures proposées pour aider les membres de la population à mettre en valeur leur potentiel dans le contexte de la réalité changeante de l'économie. Les mesures reposent sur un solide train de programmes provinciaux déjà en place pour appuyer la population dans son développement et pour favoriser la productivité et la sécurité en milieu de travail. La plupart des ministères participent à la mise en œuvre de la stratégie, qui se veut une mesure permanente du gouvernement.

Transitions. Le ministère de l'Enseignement supérieur et du Perfectionnement professionnel travaille avec d'autres ministères à l'instauration d'un mécanisme qui permettra aux jeunes de vivre une transition réussie entre l'école et la vie active ou des études postsecondaires ou, encore, entre le milieu de travail et les études. Les activités portent principalement sur l'amélioration de l'information en vue de faciliter la prise de décision éclairée, de rehausser les aptitudes au travail, d'accroître la participation de la jeunesse à des emplois d'avenir et à de la formation continue, et à faire reconnaître davantage les connaissances et les compétences acquises par les jeunes.

Youth Connections. On a lancé cette initiative en 1997 afin d'aider les jeunes défavorisés à acquérir les connaissances, les aptitudes au travail et les comportements voulus pour accéder au marché du travail. Le programme donne également de l'information au sujet des carrières qui exigent un perfectionnement des compétences mais pas nécessairement un grade ou un diplôme. Il vise à :

- sensibiliser aux débouchés d'emploi et aux attentes des employeurs;
- réduire la dépendance envers les programmes d'aide sociale;
- rehausser l'intérêt envers le perfectionnement graduel des compétences;
- améliorer les aptitudes au travail chez les jeunes;
- augmenter l'embauche de la jeunesse dans le secteur privé.

Adult development reform initiative. En général, les adultes possédant peu d'éducation (c'est-à-dire moins d'une 12^e année ou d'un secondaire 5) et peu d'aptitudes au travail et d'habiletés linguistiques suivent un programme de rattrapage scolaire à long terme en vue d'améliorer leurs compétences. Auparavant, de tels programmes portaient principalement sur les compétences scolaires et accordaient peu d'importance aux compétences professionnelles et aux aptitudes au travail. On procède actuellement à certaines réformes qui permettront d'offrir aux apprenantes et apprenants adultes un programme intégré prévoyant des cours appliqués ainsi que l'acquisition de connaissances et de compétences axées sur l'emploi et les métiers. Ils pourront ainsi trouver du travail ou amorcer un programme d'études postsecondaires. La réforme visera aussi à optimiser le rendement de l'investissement des ressources publiques dans les programmes destinés aux adultes.

Performance Incentives. Au cours des trois prochaines années, l'Alberta destinera un total de 39 millions de dollars à la reconnaissance du rendement et à la promotion de l'excellence dans son réseau d'enseignement postsecondaire. La récompense minimum accordée à chaque établissement d'enseignement consistera en une augmentation nette de 1 % de la subvention générale de fonctionnement. Elle pourrait aussi dépendre du rendement, qui serait alors mesuré à l'aide d'une série d'indicateurs de rendement donnée.

Key Performance Indicators. L'imputabilité est une priorité à l'échelle du gouvernement de l'Alberta. En conséquence, le ministère de l'Enseignement supérieur et du Perfectionnement professionnel et l'ensemble des collèges publics, des instituts techniques, des collèges universitaires privés et des universités ont convenu d'une

série d'indicateurs de rendement, uniformes et comparables, en vue d'aider les décideurs dans leur planification relative à l'ensemble du système, d'élaborer le processus de récompense en matière de rendement et de permettre aux étudiantes et étudiants de choisir judicieusement leur programme d'études.

Capacité financière

Frais de scolarité. La politique concernant les frais de scolarité prévoit un plafond pour ce qui est de la participation des apprenantes et apprenants aux coûts ainsi qu'un contrôle quant à l'établissement de ce plafond. Les recettes perçues en frais de scolarité ne peuvent excéder 30 % des dépenses nettes de fonctionnement, et les établissements d'enseignement ne peuvent atteindre ce pourcentage avant l'an 2000. Cette disposition est maintenant prévue dans la loi.

Aide financière aux étudiantes et étudiants. La province a majoré l'enveloppe budgétaire du programme d'aide financière afin de tenir compte de la hausse des frais de scolarité. Elle souhaite ainsi rendre l'éducation abordable pour la population albertaine. Le ministère collabore présentement avec le gouvernement fédéral à l'harmonisation des programmes et à l'amélioration de l'efficacité de la gamme des programmes d'aide financière aux étudiants.

Alberta Opportunities Bursary. Le ministère a récemment annoncé l'instauration d'un nouveau programme de bourse. Celui-ci vise principalement les apprenantes et apprenants adultes les plus défavorisés. Le financement provient des établissements d'enseignement postsecondaire, du secteur privé et du gouvernement. La bourse a pour objectif :

- de réduire l'endettement des diplômées et diplômés;
- d'augmenter la participation du secteur privé;
- de faciliter l'accès aux apprenantes et apprenants adultes les plus défavorisés;
- de réduire l'endettement des apprenants pendant les études;
- d'accroître les investissements du secteur privé et des établissements d'enseignement postsecondaire en matière d'aide aux étudiantes et étudiants.

On a également prévu des bourses d'études (Northern Alberta Development Bursaries) qui serviront à augmenter le nombre de professionnels qualifiés dans le nord de l'Alberta. Les bourses sont offertes à des étudiantes et étudiants qui s'engagent à vivre et à poursuivre leur carrière dans le nord de l'Alberta.

Excellence en recherche

Enveloppe budgétaire destinée à l'excellence en recherche. Le gouvernement accorde des fonds aux universités qui désirent poursuivre l'excellence en recherche et faciliter l'acquisition de nouvelles connaissances. Les fonds ont pour objet de permettre à ces universités d'attirer des enseignants de haut calibre ainsi que des étudiantes et étudiants prometteurs de deuxième et de troisième cycles.

Infrastructure de recherche. On alloue également des fonds d'investissement stratégique pour la mise en place d'une infrastructure de recherche dans les universités de l'Alberta. Les fonds permettront donc la modernisation des installations et la mise à jour du matériel et des bases de données utilisées en recherche. L'adresse électronique du ministère de l'Enseignement supérieur et du Perfectionnement professionnel est la suivante : <http://www.aecd.gov.ab.ca>

SASKATCHEWAN

Enseignement primaire et secondaire

Restructuration. En 1996, le gouvernement de la Saskatchewan amorçait un important processus de consultation publique, grâce auquel il a pu constater l'ouverture de la population à la restructuration des divisions scolaires si cela avait comme résultat de maintenir et d'améliorer la qualité de l'enseignement dispensé aux élèves de la Saskatchewan. C'est ainsi qu'on annonçait en décembre 1996 le plan de restructuration de l'éducation, qui visait à allier le leadership gouvernemental à la volonté populaire. Ce plan prévoyait en effet que toutes les divisions scolaires examinent les diverses options de restructuration possibles pour rehausser la qualité de l'éducation dans leur secteur de compétence.

Tout en respectant le profond désir des collectivités de prendre les décisions qui les concernent en matière d'éducation, le gouvernement encourage les divisions scolaires à se structurer de manière à pouvoir offrir une éducation de qualité à leurs élèves. Au début du processus, on a formé un comité de coordination de la restructuration, composé de représentantes et représentants des principales parties concernées, en le chargeant de maintenir le cap et la vitesse de croisière.

L'aide gouvernementale s'est manifestée jusqu'à maintenant sous l'une ou l'autre des formes suivantes :

- la participation du personnel ministériel au processus de solution de problèmes et à la mise en œuvre des mesures de restructuration;
- la réalisation de changements administratifs, stratégiques et législatifs permettant de lever les barrières et de faciliter la mise en place des mesures de restructuration;
- la publication de matériel d'aide à l'intention des commissions scolaires afin de les guider dans l'exploration et la mise en place des mesures de restructuration et de partenariats.

Ces diverses approches sont à l'origine de profonds changements. Avant les consultations publiques tenues en 1996, on comptait 119 divisions scolaires. Au 22 octobre 1997, ce nombre avait chuté pour atteindre 107 (79 divisions publiques, 19 séparées et 9 francophones), et on s'attend à ce qu'il diminue encore.

Par ailleurs, les divisions scolaires ont établi divers partenariats avec d'autres divisions scolaires et groupes de la province, comme les collèges régionaux et les bibliothèques régionales, qui permettent l'utilisation conjointe d'installations et de programmes pédagogiques.

Le tronc commun. La Saskatchewan a mené au début des années 1980 une étude exhaustive de son système d'enseignement primaire et secondaire. Le rapport *Directions*, paru en 1984, contenait 16 recommandations qui ont servi de cadre d'action au renouveau du système d'enseignement primaire et secondaire, qui est connue sous le nom de Core Curriculum.

Ce nouveau tronc commun vise à dispenser aux élèves une éducation qui se révélera pertinente nonobstant leur choix de vie. Il vient renforcer l'enseignement des connaissances de base et ajoute au programme pédagogique une série de connaissances additionnelles.

Le tronc commun est de nature développementale et s'inscrit dans le continuum entre la maternelle et la 12^e année. Reconnaisant les différentes phases de développement et de croissance de l'enfant, on a regroupé les années pour former les niveaux suivants :

- maternelle;
- primaire (de la 1^{re} à la 5^e année);

- intermédiaire (de la 6^e à la 9^e année);
- secondaire (de la 10^e à la 12^e année).

Les deux principaux volets qui ressortent du tronc commun sont les domaines d'étude obligatoires et les apprentissages essentiels communs. Les sept champs d'études obligatoires forment le cadre du programme pédagogique : les études anglaises, la mathématique, les sciences, les études sociales, l'éducation à la santé, l'éducation physique et l'éducation artistique. Les apprentissages de base essentiels, qui doivent être judicieusement incorporés dans tous les cours dispensés depuis la maternelle jusqu'à la 12^e année, se divisent en six catégories, soit : la communication, l'arithmétique, l'esprit critique et créatif, l'initiation à la technologie, les valeurs et les aptitudes personnelles et sociales ainsi que l'apprentissage autonome.

Afin de combler les besoins de la collectivité et des élèves à l'échelle locale, on a inclus dans le tronc commun des cours choisis localement. Ces options portent notamment sur les choix possibles entre les cours développés par le ministère et ceux élaborés par l'arrondissement scolaire. Afin de bien tenir compte des divers besoins des élèves, les enseignantes et enseignants peuvent utiliser les concepts contenus dans la dimension adaptation (en pédagogie différenciée) pour adapter le matériel, les méthodes et le contexte d'enseignement de manière à offrir aux élèves les activités éducatives les plus pertinentes.

Le tronc commun inclut par ailleurs divers outils permettant d'orienter l'élaboration du matériel pédagogique et l'enseignement donné en salle de classe. Ces outils se rapportent, entre autres, à ce qui suit : l'apprentissage reposant sur l'utilisation de ressources didactiques, l'éducation des autochtones, l'équité des sexes, l'éducation multiculturelle et l'intégration des élèves ayant des besoins spéciaux.

Un processus d'examen des programmes pédagogiques, qui s'est échelonné sur dix ans, a donné lieu à la modification des programmes dans tous les champs d'études depuis la maternelle jusqu'à la 12^e année. Le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan prévoit d'autres changements d'importance dans l'enseignement des arts appliqués. À cet égard, il a publié à l'automne 1997 un document provisoire intitulé *Practical and Applied Arts: An Information Bulletin*. Un des principaux volets de ce plan consiste à moderniser certains cours d'arts appliqués, à aligner d'autres cours d'arts appliqués, qui ont été développés à l'échelle locale mais qui ont été testés, sur les lignes directrices du ministère, et à adapter des concepts tirés des programmes mis au point dans d'autres instances. On cherche également des façons de résoudre les problèmes de formation, de brevet d'enseignement, d'expérience de travail et d'études des enseignantes et enseignants. Le nouveau programme permettra de trouver un équilibre entre la théorie et la pratique complémentaires aux domaines d'études, en plus de tenir compte de plusieurs aspects liés à la transition vers la vie active.

On attache aussi beaucoup d'importance à la mise à jour et au maintien de la pertinence du nouveau tronc commun. Le processus, qu'on appelle «evergreening», permettra de maintenir le tronc commun à jour et de prévoir une aide continue à cet effet. Il prévoit l'incorporation des résultats des évaluations, la prise en compte des besoins changeants des élèves, l'utilisation de la nouvelle technologie ainsi que la prise en considération des courants de pensée en pédagogie. Une version provisoire d'un cadre et d'un plan d'action généraux est en cours d'élaboration.

La Saskatchewan s'est également jointe à d'autres provinces et territoires dans le cadre du Protocole de collaboration concernant l'éducation de base dans l'Ouest canadien et du Protocole pancanadien pour la collaboration en matière de programmes scolaires, dont les objectifs sont l'élaboration de cadres, de ressources et d'aides pédagogiques.

La Saskatchewan Education Indicators Program. Le Programme Saskatchewan Education Indicators est le fruit du travail concerté entre le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan et ses principaux partenaires. Les objectifs du programme sont non seulement d'offrir le meilleur contexte d'apprentissage à tous les élèves et de fournir des renseignements sur les objectifs pédagogiques à atteindre, mais aussi ce qui suit :

- offrir une large gamme d'indicateurs appropriés et pertinents qui se rapportent aux objectifs pédagogiques;
- participer à l'évaluation et à l'analyse des forces et des faiblesses du système d'enseignement primaire et secondaire;
- appuyer la prise de décision, la planification et l'élaboration stratégiques à tous les paliers du système d'éducation;
- contribuer au dialogue éclairé sur le système d'éducation.

Deux importantes sources d'information qui ont servi au programme d'indicateurs sont le *Projet d'évaluation des programmes d'études de la Saskatchewan* et le *Projet provincial d'évaluation des apprentissages en Saskatchewan*. Les évaluations des programmes pédagogiques portent sur la mesure dans laquelle on a dispensé le programme et sur les points suivants :

- la compréhension et l'utilisation du programme pédagogique par l'enseignante ou l'enseignant;
- l'abondance des ressources, des services sur place et du soutien administratif offerts pour faciliter l'application du programme pédagogique;
- la compréhension du programme pédagogique par les élèves et la collectivité et la réaction de ceux-ci à son application.

Un comité composé de représentants des diverses parties concernées étudie le matériel d'information puis formule des recommandations afin de rehausser l'application du programme pédagogique en salle de classe.

Le Projet provincial d'évaluation des apprentissages mesure le rendement scolaire des élèves à l'échelle de la province en faisant passer chaque deux ans des examens en langues et en mathématique à des échantillons d'élèves choisis au hasard parmi les 5^e, 8^e et 11^e années. Un comité formé des diverses parties concernées établit les normes de rendement et d'occasions d'apprentissage à prendre en compte dans les résultats d'évaluation.

La Saskatchewan's Action Plan for Children. Sept ministères provinciaux et des collectivités ont formé un partenariat afin de sensibiliser et d'accorder une attention aux problèmes touchant les enfants, la jeunesse et les familles. Cette stratégie a été lancée en 1993 et prévoit la planification, la prise de décision ainsi que l'élaboration d'activités dans un effort concerté aux échelons provincial et régional.

Dans le cadre du plan d'action, le gouvernement provincial augmentera cette année les fonds accordés à l'élaboration et à l'amélioration des programmes et services à plus de 53 millions de dollars annuellement. Ces fonds visent à permettre aux collectivités de prendre les mesures nécessaires pour venir en aide aux enfants et aux familles vulnérables. Les priorités prévues pour l'instant sont les initiatives pour renforcer le développement précoce de l'enfant, aider les jeunes à risques, enrayer la pauvreté des enfants et des familles ainsi que pour prévenir et appuyer les subventions allouées aux organismes communautaires dans leurs efforts pour l'intégration des divers services.

Éducation communautaire : Le Programme de prématernelle, les initiatives de services intégrés à l'école et le Programme pilote des écoles communautaires du Nord. Depuis 1996, le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan a élaboré de nouveaux programmes pédagogiques pour la maternelle dans 26 écoles communautaires urbaines afin d'offrir un programme éducatif aux enfants de trois et quatre ans qui exigent une aide supplémentaire pour pouvoir devenir de bons apprenants. Le programme d'intervention immédiate vise à favoriser le développement social et l'estime de soi, l'acquisition du langage ainsi que le progrès et la réussite scolaires.

En s'appuyant sur le succès remporté au sud de la province par le Programme des écoles communautaires, on a mis en place un programme pilote des écoles communautaires du Nord qui prend en compte les forces et les lacunes des collectivités septentrionales. Le programme vise à aider les écoles à faire face aux besoins des élèves à risques et de leur famille. Dans la phase pilote qui durera deux ans, dix établissements scolaires mettront à l'épreuve l'imposant cadre d'action tandis que cinq autres analyseront l'applicabilité du programme dans le contexte d'une petite école.

Les initiatives de services intégrés à l'école permettent aux élèves à risques et à leur famille de recevoir des services sociaux dispensés de manière holistique et coordonnée. Le gouvernement provincial appuie plusieurs initiatives visant à faire avancer le principe des services intégrés. Des projets menés dans des collectivités urbaines et rurales permettent en effet de réunir les établissements scolaires, les fournisseurs de services sociaux, les agences gouvernementales, les groupes communautaires, les familles et les élèves autour d'une même table afin d'élaborer des plans de services intégrés et complets. Le gouvernement a accordé une aide additionnelle de l'ordre de 850 000 dollars pour de telles initiatives en 1997-1998 et une autre de 600 000 dollars en 1998-1999.

Équité. On a formé un forum sur l'équité (composé de représentantes et représentants du ministère, de la Saskatchewan Human Rights Commission et d'établissements d'enseignement postsecondaire ainsi que de partenaires en éducation) afin de faire avancer le principe de l'équité en éducation partout dans la province. Les travaux du forum de discussion partent de l'idée que l'équité dépasse l'égalité des chances pour englober l'instauration d'un contexte libre de toute barrière où des personnes peuvent évoluer sur un même pied d'égalité. On a élaboré conjointement un cadre et un plan d'action provisoires qui incluent divers volets, notamment :

- l'équité en matière d'emploi;
- le matériel didactique et d'instruction;
- les pratiques d'enseignement et d'évaluation;
- l'enseignement multiculturel, interculturel et antiraciste;
- l'équité en matière d'accès et d'avantages; le milieu scolaire; le développement de l'élève;
- l'école et la collectivité;
- la surveillance;
- le renforcement du leadership ainsi que les changements et les progrès organisationnels.

Le plan d'action provisoire vise à créer un climat propice au changement et à l'engagement envers l'équité qui sont nécessaires si on veut faire avancer plus rapidement le principe de l'équité en éducation. On a prévu un certain nombre d'activités, par exemple :

- la sollicitation d'un engagement envers l'équité;
- l'instauration d'un processus de changement fondé sur la collaboration et la collectivité;
- l'offre de ressources;
- le renforcement du leadership;
- l'élaboration d'indicateurs de réussite.

Le rôle du ministère de l'Éducation dans les domaines de l'équité et des droits de la personne n'a pas jusqu'à maintenant été celui d'enquêter ou de réglementer, mais plutôt de fournir le leadership et l'orientation stratégiques nécessaires de même que l'aide essentielle à la mise en œuvre. Le cadre d'action aura permis de faire en sorte que le principe d'équité soit incorporé dans les programmes pédagogiques par les divisions scolaires afin d'assurer que les enfants aient tous accès à une éducation de qualité et qu'ils profitent des mêmes avantages s'y rattachant.

La stratégie de l'apprentissage à base de multimédias. Cette stratégie prévoit la mise en place d'un réseau provincial ainsi que la distribution des fonds nécessaires à la pose des fils et des câbles dans les établissements scolaires et à l'élaboration de logiciels multimédias éducatifs. Les documents portant sur le tronc commun sont

présentement convertis en format électronique, et seront bientôt disponibles sur le site Web du ministère. On y inclut des liens renvoyant à diverses listes bibliographiques, à d'autres sites Web, à des unités d'études élaborées par des enseignantes et enseignants. Ces nouvelles options très intéressantes permettent maintenant aux enseignantes et enseignants d'avoir accès à des ressources additionnelles, offertes dans un format interactif et multimédia.

Le ministère de l'Éducation a décidé de tracer la voie et d'étendre le Programme d'accès aux collectivités à un plus grand nombre de collectivités de la Saskatchewan. Un partenariat conclu avec Industrie Canada permettra ainsi à 250 collectivités additionnelles d'avoir leur propre site d'accès aux collectivités. Le ministère a en outre collaboré avec les divisions scolaires, les collectivités et Industrie Canada dans le cadre de projets comme le Réseau scolaire canadien, Ordinateurs pour les écoles et des collections numérisées. Tous ces projets impliquent l'utilisation de la technologie de pointe pour appuyer les processus d'enseignement et d'apprentissage de la province.

Enseignement postsecondaire

Revitalisation des universités. Grâce à la participation active et grandissante des deux milieux universitaires, on progresse graduellement dans certains domaines vers une collaboration et une complémentarité accrues. On a allié de nouvelles formes de consultation à des examens internes et externes afin d'amener les deux universités plus proches du but, c'est-à-dire : fournir de façon continue un accès abordable à une source d'excellence dans l'enseignement.

La parution du rapport MacKay à l'automne 1996 représente le point culminant du processus. En effet, le rapport a suscité la présentation de 17 propositions conjointes par les présidents des deux universités ainsi que la formulation de points de préoccupation communs et de recommandations. La réponse du gouvernement, intitulée *Public Interest and the Revitalization of Saskatchewan's Universities*, a jeté les bases d'un franc dialogue entre le gouvernement et les universités tout en mettant le vent dans les voiles des processus inspirés par Harold MacKay.

En juin 1998, Edward DesRosiers et ses associés mettront un point final au dernier d'une série de huit rapports qui ont amené les deux universités à se pencher sérieusement sur le financement de même que sur l'équilibre souhaité entre les activités d'enseignement, les travaux de recherche et les services communautaires ayant cours dans leur université. Parallèlement, le gouvernement de la Saskatchewan a haussé sa contribution en matière d'aide aux étudiants, et se sert du Projet d'attentes relatives au secteur postsecondaire (PAP) pour faire connaître ses idées et ses préoccupations aux autres instances. L'étape post-DesRosiers, dans le processus de revitalisation à long terme, consistera à mettre au point un vaste cadre d'action provincial ainsi qu'un nouveau cadre d'action pancanadien qui reflètent les attentes explicites des apprenantes et apprenants, des établissements scolaires, des collectivités et du gouvernement.

Attentes relatives à l'enseignement postsecondaire au Canada. Sous l'égide du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), la Saskatchewan a pris les devants depuis l'instauration du PAP, amorcé à la suite de consultations il y a de cela deux ans. Le gouvernement provincial est impatient de travailler avec les autres instances en vue de préciser davantage les attentes et de poursuivre les premiers deux thèmes : recherche et cheminement ainsi que transition.

Aide financière aux études. En août 1998, la Saskatchewan mettra en place le *Programme de bourses provinciales*, dont l'objectif est de fournir aux étudiantes et étudiants admissibles aux prêts étudiants une aide correspondant au niveau d'endettement normal encouru pour compléter un cours postsecondaire. Le programme de bourse d'études remplacera le prêt pour les étudiants nécessitant plus de 180 dollars par semaine d'études.

Dans le cadre du programme de bourses, tous les étudiants ayant des personnes à charge sont admissibles à une bourse plus substantielle. Ce changement tient compte des coûts accrus que représente la charge d'une famille, et la barrière financière que cela peut créer à l'égard de l'enseignement postsecondaire. Le *Programme de bourses provinciales* s'inscrit dans le programme fédéral Subvention canadienne pour études.

L'apprentissage reposant sur la technologie. Par l'entremise de la stratégie d'apprentissage à base de multimédia mise de l'avant en 1995, le ministère a travaillé avec le milieu de l'éducation et de la formation postsecondaire à l'élaboration de nouvelles méthodes d'enseignement et d'apprentissage s'appuyant sur la technologie. L'idée générale consiste à utiliser la technologie pour rehausser la qualité et la souplesse des programmes et leur accessibilité en plus de permettre aux apprenantes et apprenants d'acquérir les compétences nécessaires pour participer dans une société globale reposant de plus en plus sur le réseautage et l'échange des connaissances. Les principaux volets de la stratégie sont la mise au point de matériel didactique médiatisé, de stratégies d'enseignement et de services d'aide aux apprenantes et apprenants.

Quelque 40 programmes sont présentement en cours ou terminés. Mentionnons notamment des services de bibliothèque en ligne et des systèmes d'évaluation pour les apprenants à distance, des outils et des stratégies technologiques pour les enseignantes et enseignants, des modèles et des directives de laboratoire médiatisés à l'appui de l'élaboration de cours en sciences et en génie, des ressources scientifiques sur support informatique à l'appui de la formation de base des adultes, des modules multi-modes à l'appui de programmes de travail social dans la collectivité, de la formation en entrepreneuriat ou des stages d'apprentissage ainsi que du matériel de cours sur CD-Rom ou sur site Web. En outre, des partenaires élaborent actuellement des services en ligne se rapportant au développement de carrière et à l'information sur le marché du travail, dans le cadre du programme Canada-Saskatchewan Strategic Initiatives.

On a recueilli les commentaires au sujet du document de travail publié en décembre 1997 et intitulé *Technology-Enhanced Learning, Phase I: Discussion Paper on the Integration of Technologies in Post-Secondary Education and Training for Saskatchewan*. Parmi les principales recommandations, notons l'établissement d'un organe de coordination qui serait chargé d'encourager les efforts de collaboration qui visent à créer un climat d'apprentissage soutenu par la technologie.

Imputabilité. Rendre compte au public du fonctionnement du système de formation et d'enseignement postsecondaire demeure une question fondamentale en Saskatchewan. Deux documents stratégiques publiés en 1997 par le ministère de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle soulignaient les grandes orientations ainsi que les objectifs que l'on doit viser relativement au système d'enseignement postsecondaire, en s'appuyant sur :

La Saskatchewan Training Strategy: Bridges to Employment, qui comprend un plan triennal dont l'objet est de relier les programmes et les services de formation directement à la réalité du marché du travail en Saskatchewan. Les trois principaux objectifs ressortant de la stratégie sont :

- développer une main-d'œuvre compétente et adaptée au marché du travail de la Saskatchewan;
- faciliter l'accès et donner plus d'options aux apprenants;
- mettre au point un mécanisme de dissémination efficace et cohérent.

Le document *The Public Interest and Revitalization of Saskatchewan's Universities* contenait les grandes priorités et les grandes orientations que la population considère primordiales dans le secteur universitaire, notamment la qualité, l'accès ainsi que le service à la collectivité.

Le thème de l'imputabilité ressortait très clairement des deux stratégies. Le ministère collabore présentement avec les établissements d'enseignement postsecondaire ainsi qu'avec d'autres parties concernées à la mise en place de cadres et de mécanismes d'imputabilité qui permettront d'assurer en tout temps la compréhension et la

clarté des attentes envers le système d'enseignement postsecondaire de même que de rendre compte aux apprenants et étudiants, au gouvernement et à la population des résultats et de l'incidence mesurés en regard des attentes.

L'évaluation est l'un des principaux mécanismes utilisés par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle pour rendre compte de ses activités. Le ministère s'est engagé dans un processus d'évaluation continue et systématique afin d'assurer l'«amélioration constante» de ses initiatives, de ses programmes et de ses services stratégiques. On observe à tous les paliers du gouvernement la tendance vers l'utilisation accrue des évaluations. On exige de plus en plus souvent du ministère qu'il procède à des évaluations avant de collaborer avec d'autres partenaires du gouvernement à la mise en œuvre d'initiatives en matière d'enseignement postsecondaire ou d'emploi. Le ministère travaille donc actuellement à l'élaboration d'une politique d'évaluation formelle qu'il devrait mettre en place en 1998.

Formation et perfectionnement des compétences

Stratégie de formation de la Saskatchewan. Dans le cadre de cette stratégie, on a mis de l'avant un bon nombre de nouvelles initiatives dans le domaine de la formation et du perfectionnement des compétences en vue de mieux satisfaire les besoins de la collectivité, de l'industrie, des apprenants et des employeurs. Mentionnons par exemple certaines initiatives qui visent à accroître l'accès à la formation des compétences en plus d'en assurer la pertinence et le moment propice en regard des besoins en main-d'œuvre de la collectivité et du secteur privé. On examine actuellement l'Apprenticeship and Trade Certification Program en vue de l'aligner sur les besoins du secteur privé. Le programme d'éducation de base pour sa part, répondra mieux aux besoins des apprenantes et apprenants en ce qui concerne les langues, la lecture et l'écriture, le perfectionnement et les aptitudes au travail. Afin d'aider les prestataires de l'aide sociale à développer leurs compétences et à se trouver un travail stable, on met au point et on instaure de nouveaux programmes d'emploi. La *stratégie de formation de la Saskatchewan* permettra d'apporter une aide soutenue pendant la phase d'adaptation des programmes à la réalité de la Saskatchewan.

Stratégies provinciale et pancanadienne à l'intention de la jeunesse. En 1996, les premiers ministres des provinces et des territoires ont demandé à leur ministre chargé du marché du travail de mettre au point une stratégie nationale de l'emploi pour les jeunes. En tant que leader du Forum des ministres du marché du travail (FMMT), la Saskatchewan a coordonné l'élaboration de la stratégie. Les provinces et les territoires élaborent leur propre approche pour atteindre les objectifs de la stratégie, qui sont notamment :

- de créer les mécanismes propices à l'acquisition des connaissances et des compétences nécessaires à la jeunesse pour obtenir un emploi;
- d'accroître les débouchés d'emploi pour les jeunes;
- d'aider la jeunesse à s'adapter à la nature changeante et complexe du marché du travail;
- de veiller à lever les obstacles culturels et sociaux pouvant empêcher les jeunes de se trouver un emploi.

On a formé en Saskatchewan un comité interministériel chargé de coordonner et d'élaborer une stratégie d'emploi pour la jeunesse puis de la mettre en œuvre avant septembre 1999.

Internet. On peut obtenir de plus amples renseignements à l'adresse électronique suivante : <http://www.gov.sk.ca/govt/educ>

MANITOBA

Le système d'éducation et de formation du Manitoba continue de faire peau neuve. Pratiquement tous les coins et recoins sont influencés par cette vaste réforme : de la maternelle au secondaire 4, l'enseignement postsecondaire, l'élaboration et la prestation des programmes.

La mission du ministère de l'Éducation et de la Formation professionnelle du Manitoba consiste à offrir l'accès à une formation et à un enseignement qui soient à la fois appropriés, de qualité, abordables, accessibles et souples, tout en permettant à chacun de mettre en valeur son propre potentiel et de contribuer à la vie économique, sociale et culturelle du Manitoba et, ultimement, du «village global».

Pour ce faire, le ministère poursuit les principes d'excellence, d'équité, d'ouverture, de souplesse, de pertinence, d'intégration et d'imputabilité. La réforme porte donc sur ce qui suit :

- développement des compétences fondamentales aux niveaux primaire et secondaire, normes et évaluation, efficacité des établissements scolaires, engagement de la collectivité et des parents, techniques d'apprentissage ainsi que formation des enseignants;
- multiplication des partenariats dans toutes les sphères de l'enseignement et de la formation;
- diffusion au sein de la population d'une plus grande quantité et d'une meilleure qualité d'information;
- élargissement de l'accessibilité à l'enseignement postsecondaire;
- renforcement de la corrélation entre l'enseignement et la formation et les mesures de développement économique et social de la province.

Enseignement primaire et secondaire

Réforme des programmes d'études et tests basés sur les normes. Outre les travaux effectués dans le cadre du Protocole de collaboration concernant l'éducation de base dans l'Ouest canadien et du Protocole pancanadien pour la collaboration en matière de programmes scolaires, le Manitoba a uni ses efforts à ceux d'autres provinces et territoires pour déterminer les résultats que doivent viser les programmes pédagogiques, selon le niveau scolaire ou la matière, à l'intérieur d'un tronc commun. Les normes de rendement scolaire pour chacune des principales matières (c'est-à-dire, langues, mathématique, sciences et sciences humaines) sont ensuite élaborées au Manitoba, par l'entremise d'un processus consultatif mené auprès du personnel enseignant, des universitaires, des membres de l'industrie et de la collectivité, et déterminent ce que les élèves devraient être en mesure de savoir et de faire au terme des 3^e et 6^e années et des secondaires 1 et 4.

Pour assurer l'uniformité et le renforcement de l'imputabilité à l'intérieur du système scolaire sans oublier le bien de tous les élèves du primaire et du secondaire, le Manitoba a mis au point des modalités de test fondées sur les normes. Celles-ci permettent d'évaluer le progrès de l'élève à la fin des années scolaires susmentionnées. Les épreuves sont critérielles et conçues pour mesurer les réalisations scolaires en regard des normes du ministère.

Interdisciplinary Middle Years Multimedia Project (IMYM). Divisé en quatre phases, ce projet de développement et de recherche basé sur les programmes pédagogiques fait suite à la parution du document *Nouvelles directions : Plan d'action pour le nouveau de l'éducation*. On avait effectivement identifié la technologie comme étant une compétence fondamentale pour tous les programmes d'études. Le projet consiste donc à développer un modèle d'enseignement efficace qui se veut interdisciplinaire en plus de faciliter l'incorporation de la technologie du multimédia dans tous les programmes pédagogiques du ministère et la mise en place des unités interdisciplinaires requises. Les phases 1 et 2 ont donné lieu au développement d'unités d'enseignement sur un support multimédia thématique et interdisciplinaire, qui sont destinées aux élèves des 5^e et 6^e années. La 3^e phase du projet vise la 7^e année et débutera en 1998-1999.

Programme d'intervention en lecture et en écriture (PILE). Le ministère de l'Éducation et de la Formation professionnelle du Manitoba a contribué 2,7 millions de dollars afin d'appuyer les efforts déployés par les divisions scolaires pour donner des services d'intervention immédiate en lecture et en écriture aux élèves les plus faibles de la 1^{re} année. Ce type d'intervention consiste à aider les élèves de 1^{re} année qui éprouvent de la difficulté en lecture et en écriture. Dans le cadre de son initiative, le ministère offre une aide financière pour les programmes de 1^{re} année qui s'inscrivent dans l'une des trois catégories suivantes :

- *Reading Recovery*TM;
- programmes d'intervention immédiate en lecture et en écriture élaborés par des organisations externes; ces programmes sont reconnus pour avoir rehaussé les habiletés en lecture et en écriture des élèves les plus faibles de la 1^{re} année (cette réussite est confirmée dans les résultats de recherche et la documentation);
- programmes d'intervention immédiate en lecture et en écriture élaborés par des organisations locales; ces programmes sont reconnus pour avoir rehaussé les habiletés en lecture et en écriture des élèves les plus faibles de la 1^{re} année (cette réussite ressort du processus de demande de subvention).

Étude des programmes d'enseignement à l'enfance en difficulté. Le gouvernement du Manitoba a commandé un examen du fonctionnement de l'enseignement spécialisé. Les résultats devraient être communiqués dès la fin de l'automne 1998. L'examen comporte trois volets, soit : un examen des programmes, des politiques et des pratiques en place (on devra par la même occasion passer en revue les documents de recherche ainsi que les questions financières et légales); la collecte de données structurée comprenant 12 études de cas, basées sur les systèmes d'alimentation des écoles et les collectivités; un vaste processus de consultation.

L'objectif de l'examen est d'obtenir des renseignements sur l'application, la pertinence, l'efficacité et l'utilisation des politiques, des programmes, des services et des ressources. On cherche à savoir si ces activités permettent aux élèves d'atteindre les résultats scolaires escomptés, comme d'obtenir leur diplôme et de réussir leur transition vers le marché du travail, vers des études supérieures ou vers la vie en société. L'information doit servir à rehausser l'efficacité de l'enseignement et des services dispensés dans les établissements scolaires et d'améliorer les possibilités et les résultats d'apprentissage.

Enseignement postsecondaire

Renouveau des universités et des collèges. Les universités et les collèges jouent un rôle de plus en plus important dans la préparation de la jeunesse manitobaine aux perspectives de carrière. Le Manitoba a mis sur pied le Conseil de l'enseignement postsecondaire qui est chargé de faciliter et de coordonner l'élaboration des politiques relatives à l'enseignement postsecondaire dispensé dans l'ensemble de la province. Les principales questions abordées sont notamment : l'articulation des programmes, le transfert des crédits et l'imputabilité. Pour combler les besoins des apprenants, les universités et collèges peaufinent continuellement leurs programmes en plus d'en offrir de nouveaux. Des exemples de nouveaux programmes sont le *Rural Development Masters Program*, qui est donné à l'université Brandon, et le baccalauréat en enseignement avec spécialisation en éducation autochtone, qui est offert à l'université de Winnipeg.

Alphabétisation des adultes. Les programmes communautaires d'alphabétisation des adultes et les programmes de formation de base des adultes en milieu de travail sont deux excellents modèles utilisés au Manitoba pour l'alphabétisation des adultes. Les comités communautaires à but non lucratif administrent les programmes locaux. Ils sont appuyés par le ministère, qui fournit les fonds, les efforts de coordination ainsi que la formation aux praticiens et aux personnes bénévoles. On a élaboré un rigoureux cadre d'imputabilité qui renferme les critères de qualité des programmes, les indicateurs qualitatifs et quantitatifs ainsi que les mécanismes d'évaluation. On cherche de plus en plus à incorporer l'alphabétisation dans les programmes de développement des aptitudes au travail, qui sont destinés aux sans-emploi.

Le Manitoba dispense également un programme de formation menant au certificat de moniteur ou de tuteur, qui est divisé en trois niveaux, ainsi qu'un certificat de lecture et d'écriture et d'apprentissage, qui reconnaît les progrès réalisés par les apprenants du programme d'alphabétisation. En partenariat avec le Secrétariat national à l'alphabétisation, de Développement des ressources humaines Canada, on offre maintenant une gamme d'activités d'alphabétisation novatrices et formatrices qui sont adaptées à la collectivité.

Aide financière aux études. En plus de l'aide fédérale, les étudiants de niveau postsecondaire peuvent recevoir une aide financière du gouvernement manitobain par l'entremise de divers programmes, selon leurs besoins. Des exemples en sont le programme de Prêts-étudiants du gouvernement du Manitoba, le Programme d'aide financière aux études, la bourse d'accès ainsi que la Bourse Prince de Galles - Princesse Anne qui est offerte aux étudiants autochtones. Mentionnons en outre quatre nouvelles initiatives :

- Le *Interest Relief Program*, qui vise à soulager le fardeau de plus en plus lourd de l'endettement étudiant. Le programme prévoit la levée des intérêts, pour une période pouvant aller jusqu'à cinq ans, pour les emprunteurs éprouvant des difficultés à rencontrer leurs obligations liées à leur prêt en raison d'un revenu insuffisant.
- Le *Debt Reduction Program*, qui se réalisera parallèlement au nouveau Programme de réduction de la dette annoncé par le gouvernement fédéral. Ce programme a pour objet de s'attaquer au niveau d'endettement inquiétant des étudiants, en allégeant le fardeau du prêt étudiant pour les personnes admissibles.
- Le Programme de bourses d'études, qui comprend pour 1998-1999 certaines améliorations visant à instaurer un mécanisme d'allocation de fonds du même ordre que ceux recueillis par les établissements d'enseignement postsecondaire à vocation publique. L'idée est de fournir 10 millions de dollars additionnels en bourses d'études aux étudiants des universités et collèges manitobains.
- Le *Learning Tax Credit*, qui a fait peau neuve afin de compléter les trois mesures précédentes. Il prévoit la réduction à 7 % du crédit d'impôt remboursable pour les frais de scolarité (avec un maximum de 700 dollars par étudiant) et la redistribution des fonds aux personnes dans le plus grand besoin.

Formation et perfectionnement de compétences

Programmes pour les jeunes. Le Manitoba offre une série de programmes aux jeunes âgés entre 16 et 24 ans afin de faciliter la transition de ces derniers entre l'école et le marché du travail et accroître leurs perspectives d'emploi. Mentionnons par exemple :

- des subventions pour aider à couvrir les coûts de lancement d'une entreprise;
- des primes salariales aux entreprises pouvant offrir aux jeunes des emplois liés à la technologie ou à l'informatique;
- des stages à temps partiel en vue d'aider les étudiants à toucher un revenu et à acquérir une expérience de travail liée à la carrière tout en poursuivant leurs études supérieures;
- des primes salariales aux employeurs admissibles qui désirent créer des emplois d'été pour les jeunes;
- l'offre d'un emploi d'été au sein du gouvernement provincial ou d'autres organisations connexes;
- le rôle d'agent dispensant de la formation et de l'assistance à l'emploi pour aider les jeunes manitobains recevant une aide sociale à acquérir plus d'autonomie et à réussir leur transition vers le marché du travail;
- le placement au sein de ministères provinciaux afin d'accomplir un travail bénévole lié à la carrière;
- des services de recrutement, de sélection et de présentation pour faciliter l'embauche d'étudiantes et d'étudiants aux prises avec une incapacité.

En 1997-1998, le ministère de l'Éducation et de la Formation professionnelle a établi un partenariat stratégique avec le gouvernement fédéral (par l'entremise de DRHC), qui avait pour objet de fournir à la Manitoba School Counsellors Association les fonds nécessaires pour conclure un marché de services avec Bridges Incorporated en vue de l'achat du service Internet Career Explorer. Ainsi, la jeunesse du Manitoba est aujourd'hui mieux en

mesure de faire des choix éclairés relativement à son cheminement de carrière. Un service d'information sur les carrières appelé pour l'instant «Acustomized@» sera bientôt disponible à tous les utilisateurs d'Internet.

Réforme de la politique sociale. L'évolution constante de la politique sociale du Manitoba exige l'examen et la modification des programmes existants de même que la création de programmes pertinents et novateurs à l'appui des objectifs de la réforme de la politique sociale. On cherche principalement à promouvoir l'autonomie financière des prestataires de l'aide sociale qui sont aptes au travail en offrant des services de préparation à l'emploi, de formation ciblée, de formation en milieu de travail ainsi que de placement et de recherche d'emploi. On cherche à établir des liens cruciaux avec les employeurs du secteur privé, et on offre des primes salariales afin d'inciter les employeurs à embaucher des prestataires de l'aide sociale et à leur donner la formation nécessaire.

On a conclu le Canada-Manitoba Labour Market Development Agreement (LMDA) en avril 1997 puis transféré les programmes et les responsabilités fonctionnelles en novembre 1997. L'accord donne l'occasion au Manitoba d'intégrer les services de formation et d'emploi fédéraux et provinciaux qui s'adressent aux sans-emploi de son ressort dans le cadre économique de la province. Les objectifs visés sont :

- améliorer le service à la clientèle et réduire le dédoublement en instaurant un continuum de programmes et de services d'emploi et de formation à l'intention des sans-emploi du Manitoba;
- assurer l'accès à des programmes et services d'emploi et de formation qui répondent aux besoins des employeurs, des collectivités ainsi qu'aux changements économiques, et assurer les liens requis à cet égard;
- encourager la participation locale dans les processus de planification et de mise en œuvre des programmes et services, en établissant des partenariats avec les collectivités et les employeurs;
- favoriser l'autonomie et l'engagement personnel pour que chacun puisse s'auto-suffire grâce à un emploi stable.

On a ouvert 16 centres d'emploi dans la province, plusieurs étant situés dans les mêmes bureaux que d'autres fournisseurs de services gouvernementaux.

Le Manitoba a activement participé à l'élaboration du nouveau programme de Prestation nationale pour enfants (PNE). Dans le cadre d'un plan de réinvestissement de la PNE, qui s'échelonne sur trois ans, le Manitoba recevra des fonds qui serviront à la mise au point de nouvelles stratégies en vue d'aider les familles touchant de l'aide sociale ou un faible revenu à faire leur entrée ou à rester sur le marché du travail. Le ministère de l'Éducation et de la Formation professionnelle offrira quant à lui des services de placement ainsi que de la formation et du perfectionnement éducationnel aux parents touchant de l'aide sociale ou un bas salaire.

Initiatives à l'échelle du système

Technologies d'apprentissage. Le Manitoba a mis en œuvre un certain nombre d'initiatives liées aux «infrastructures essentielles à l'apprentissage permanent dans la collectivité». Il veut ainsi accroître rapidement et efficacement l'utilisation des technologies éducationnelles dans la province. Le Conseil sur les technologies d'apprentissage, un comité consultatif des régions, dirige l'élaboration d'un cadre de planification stratégique relatif à la création d'une infrastructure technologique commune qui permettra de relier les initiatives et de favoriser le développement des compétences des élèves de l'ensemble du réseau éducatif du Manitoba. L'organisme de service spécial appelé Réseaux informatiques en apprentissage et en recherche pédagogique du Manitoba (MERLIN) facilite ces liens entre les établissements scolaires, le gouvernement et le secteur privé. La province :

- appuie l'application de la technologie dans les salles de classe;
- incorpore les ressources multimédiatiques dans les programmes pédagogiques des niveaux primaire et secondaire;

- encourage le perfectionnement professionnel des enseignantes et enseignants à l'aide de la technologie;
- met sur pied des centres de ressources en sciences et technologie à l'échelle de la province afin de fournir la technologie de pointe;
- fait les applications voulues dans les cours de métiers et l'enseignement professionnel;
- installe des systèmes de vidéo bidirectionnels dans tous les établissements scolaires de la province;
- élargit l'accès aux programmes d'enseignement postsecondaire;
- appuie l'initiative Ordinateurs pour les écoles, qui permet d'installer dans les établissements scolaires des ordinateurs usagers mais plus récents qui ont été offerts gratuitement.

Formation et éducation des autochtones. En vue de combler les besoins des personnes autochtones en matière de formation et d'éducation, le ministère de l'Éducation et de la Formation professionnelle a élaboré une Aboriginal Education and Training Strategy. La stratégie comprend un plan d'action et de mise en œuvre échelonné sur trois ans. Ce plan a pour but :

- de hausser le taux d'achèvement des études secondaires des élèves autochtones;
- d'accroître la participation des personnes autochtones sur le marché du travail;
- de renforcer et de multiplier les partenariats avec les Premières nations.

Certains facteurs démographiques ainsi que les aspirations des Premières nations envers une auto-suffisance et une autonomie économique accrues ouvrent la voie aux efforts de collaboration entre le gouvernement et les collectivités autochtones en vue d'atteindre des objectifs communs en matière d'éducation et de formation.

Formation des enseignantes et enseignants. On examine actuellement le programme de formation des enseignantes et enseignants du Manitoba afin de l'adapter aux besoins changeants du personnel enseignant œuvrant dans les écoles primaires et secondaires. C'est ainsi qu'on lancera de nouveaux programmes dans toutes les facultés des sciences de l'éducation des universités en septembre 1998.

Indicateurs scolaires. Le gouvernement manitobain souscrit fermement au principe d'imputabilité. À cet effet, il est vital de pouvoir disposer d'une information pertinente et précise au sujet du système de l'enseignement et de formation. On cherche donc actuellement à déterminer les besoins en information dans les secteurs de l'enseignement primaire et secondaire, de l'enseignement postsecondaire et du marché du travail. On améliore aussi les mécanismes de collecte de données afin de permettre au ministère d'évaluer l'efficacité du système d'éducation et de formation. On a créé un Programme d'indicateurs scolaires dans le but de faciliter l'évaluation du rendement du réseau en place pour la maternelle jusqu'au secondaire 4, de susciter l'analyse critique, d'appuyer la prise de décision aux échelles provinciale et locale et, dans la mesure du possible, de rehausser les pratiques éducatives. On a formé un comité interorganisationnel composé des diverses parties concernées par le domaine de l'éducation et on l'a chargé de conseiller le ministère sur la mise au point et l'utilisation d'indicateurs en éducation.

Développement durable. Le gouvernement du Manitoba considère le développement durable comme l'une des pierres angulaires de son programme économique, environnemental et social. Un processus de consultation mené présentement auprès de la population mènera à l'élaboration d'une stratégie de l'éducation qui aura pour objectif d'accroître la sensibilisation, le consentement et l'engagement du public envers la prise en compte du principe de développement durable dans les prises de décision quotidiennes.

Internet. On peut obtenir de plus amples renseignements à l'adresse électronique suivante :
<http://www.gov.mb.ca/manitoba>

ONTARIO

Les thèmes clés de l'éducation en Ontario se dégagent de l'énoncé de vision suivant : *Guidés par les parents, nous chercherons à atteindre des résultats mesurables que nous pourrons comparer au reste du monde. Nous travaillerons avec des enseignantes et des enseignants et avec des directrices et des directeurs d'écoles compétents et dévoués dans un milieu sûr et discipliné pour veiller à ce que chacune et chacun des élèves soit préparé pour réussir. L'éducation en Ontario offrira à nos élèves un passeport vers l'emploi, l'espoir, les possibilités d'avenir et la croissance, dès maintenant et au cours du XXI^e siècle.*

Le texte qui suit présente les principales réformes et initiatives entreprises aux trois paliers d'enseignement (primaire-secondaire, postsecondaire et formation professionnelle), dont le ministère de l'Éducation et de la Formation est responsable.

Enseignement primaire et secondaire

Restructuration en vue d'améliorer la reddition de comptes et l'efficacité

Réforme des conseils scolaires. La *Loi de 1997 réduisant le nombre de conseils scolaires* a remplacé les 129 principaux conseils scolaires par 72 nouveaux conseils scolaires de district et réduit le nombre de conseillères et conseillers scolaires de 1900 à 700. Les 37 écoles isolées et en milieu hospitalier existantes ont conservé leur statut d'administration scolaire. Selon cette nouvelle structure, les conseillères et conseillers scolaires peuvent se concentrer sur leur objectif central : agir comme gardiens de l'éducation dans leurs communautés respectives. Les conseils scolaires seront en mesure de renouveler l'attention qu'ils portent aux élèves à l'école et de consacrer leurs efforts au rendement des élèves, aux rapports et à la mise en œuvre du programme d'études. Cette loi établit également la Commission d'amélioration de l'éducation, qui possède les pouvoirs et la responsabilité de superviser la transition au nouveau système de gestion de l'enseignement en Ontario.

La *Loi de 1997 sur l'amélioration de la qualité de l'éducation* poursuit la mise en œuvre de la réforme éducationnelle lancée avec la *Loi réduisant le nombre de conseils scolaires*. La taille moyenne maximale des classes a été réglementée. À partir de l'année scolaire 1998-1999, la taille moyenne des classes selon les conseils locaux ne doit pas excéder 25 élèves pour les classes primaires et 22 élèves pour les classes secondaires. Le nombre de jours d'enseignement au niveau primaire a augmenté pour passer de 185 à 190 grâce à une réduction du nombre de journées pédagogiques, qui sont passées de neuf à quatre. Au palier secondaire, les journées pédagogiques ont également été réduites de neuf à quatre, et les journées d'examens sont passées d'un maximum de quinze à un maximum de dix.

Il revient dorénavant à la province d'établir le niveau de taxes scolaires locales. La négociation collective entre le personnel enseignant et les conseils scolaires est maintenant régie par la *Loi sur les relations de travail*.

Office de la qualité et de la responsabilité en matière d'éducation. En juin 1997, une loi établissant l'Office en tant qu'organisme autonome a reçu une sanction royale. L'Office a été mis sur pied pour mener des examens de la qualité, concevoir et mettre en œuvre un programme complet d'évaluation du rendement des élèves, et présenter des rapports annuels sur des questions de qualité de l'éducation dans la province. L'Office est un organisme indépendant du ministère de l'Éducation et de la Formation géré par un conseil d'administration comptant de sept à neuf membres. L'Office est responsable d'un éventail considérable d'activités et sera chargé de :

- concevoir et mettre en œuvre un programme complet d'évaluation des élèves;
- prodiguer des conseils au ministre sur la politique d'évaluation;

- diriger la participation de l'Ontario à des projets pancanadiens et internationaux d'évaluation (ex. : la Troisième enquête internationale sur les mathématiques et les sciences [TIMSS] et le Programme d'indicateurs du rendement scolaire [PIRS]);
- promouvoir la recherche de pratiques exemplaires dans le domaine de l'évaluation et de l'imputabilité;
- mener des examens de la qualité en collaboration avec des conseils scolaires et
- présenter des rapports au ministre, au public et à la communauté éducationnelle sur des questions de qualité du système et émettra des recommandations en vue d'améliorer le système.

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. L'Ordre a été créé par la loi de 1996 en tant qu'organisme autofinancé, autoréglementé et chargé de superviser et de coordonner, dans l'intérêt du public, l'autorisation d'exercer, la discipline professionnelle et la formation des enseignantes et enseignants tout au long de leur carrière. L'Ordre favorise la reconnaissance professionnelle des enseignantes et enseignants et fournira le leadership pour la profession en élaborant des normes de pratique d'enseignement et un cadre d'apprentissage tout au long de la carrière. Les éducatrices et éducateurs employés par les écoles publiques de la province dont les fonctions exigent des qualifications en enseignement devront obligatoirement faire partie de l'Ordre. L'Ordre a pour rôle et responsabilités :

- d'élaborer des normes pour les programmes de formation à l'enseignement;
- d'agréer des programmes de formation initiale ou de formation continue des enseignantes et enseignants;
- d'élaborer des normes de pratique claires et exemplaires à l'intention des enseignantes et enseignants;
- d'élaborer des mécanismes de délivrance du certificat d'aptitudes pédagogiques et de perfectionnement professionnel; et
- d'administrer un processus de plaintes pour les élèves et les parents et, là où il convient, d'appliquer une discipline professionnelle ou des sanctions aux membres de la profession.

L'Ordre fonctionne indépendamment du ministère de l'Éducation et de la Formation et est administré par un conseil de 31 membres composé de 17 membres-enseignantes et enseignants et de 14 représentantes et représentants du public (parents, chefs d'entreprises ou leaders communautaires, etc.) nommés par la province.

Participation des parents. En vertu de la loi, chaque école de l'Ontario doit maintenant avoir un conseil d'école composé de parents, de la directrice ou du directeur, d'une enseignante ou d'un enseignant, d'une ou un membre du personnel non enseignant et de membres de la collectivité. Au palier secondaire, les élèves siègent également aux conseils d'écoles. À l'heure actuelle, les conseils d'écoles conseillent la directrice ou le directeur de l'école et le conseil scolaire, là où il convient, sur une grande variété de questions pouvant comprendre la discipline, les codes de déontologie, la garantie d'un milieu scolaire sécuritaire et sain et le traitement des priorités locales (ex. : le calendrier scolaire local, les objectifs des programmes et programmes d'études, les priorités budgétaires de l'école, les partenariats avec la collectivité et la coordination locale des services à l'intention des élèves et des jeunes. Mise sur pied par le gouvernement pour surveiller la transition vers un nouveau système de gestion, la Commission d'amélioration de l'éducation mènera des consultations sur la possibilité de renforcer le rôle des conseils d'écoles et d'intensifier la participation des parents à la gestion de l'éducation.

Mesures d'imputabilité précises. L'amélioration de l'imputabilité est une priorité clé du gouvernement de l'Ontario. Une nouvelle loi portant sur la responsabilisation dans le secteur public a été annoncée dans le budget de 1997 et est en cours d'élaboration par le ministère des Finances de l'Ontario. Cette loi s'appliquera à tous les ministères et organismes financés par l'Ontario et établira des normes précises pour la présentation du rendement financier et opérationnel. Selon la loi proposée, les organismes devront :

- préparer leurs états financiers en fonction des recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés;

- adopter des politiques qui donneront des occasions claires au secteur privé d'essayer d'obtenir des contrats pour fournir des services à ces organisations;
- adopter des normes de rendement organisationnel, à l'aide de points de repère des secteurs privé et public, et de rendre public des rapports à cet égard.

Par ailleurs, un système d'évaluation de la performance mis sur pied par le Conseil de gestion du Cabinet exige que tous les ministères désignent et publient des résultats, des mesures du rendement et des cibles ou normes explicites qu'ils s'engagent à atteindre. Les résultats, mesures du rendement et cibles du ministère de l'Éducation et de la Formation (et d'autres ministères) sont maintenant publiés dans un plan d'activités et sont employés pour guider les programmes et services du ministère. Le plan d'activités rend les programmes et les dépenses en éducation plus transparents en désignant :

- les activités de base du ministère ainsi que l'objectif et le résultat attendus de chacun;
- le budget et le personnel de chaque activité de base;
- des stratégies clés pour l'année financière;
- des mesures de rendement pour l'année en cours; et
- les progrès réalisés pendant l'année qui a précédé.

Le ministère a également mis sur pied le Comité consultatif de la responsabilité en vue d'établir un dialogue permanent entre le ministère, ses partenaires dans la prestation des services et des expertes et experts du secteur privé sur l'imputabilité, la mesure du rendement et le contrôle. Le travail du Comité consultatif se rapportera à tous les secteurs du ministère.

Programme d'études, évaluation et réforme du palier scolaire. *Un nouveau programme d'études rigoureux* comportant des normes clairement définies stimulera les élèves de l'Ontario à réussir. Les volets «langues» et «mathématiques» du nouveau programme d'études ont été introduits en septembre 1997 et le volet «sciences et technologie» a suivi en mars 1998. Les autres matières des années primaires seront mises en vigueur d'ici septembre 1998.

Un système d'évaluation provinciale de tous les élèves de 3^e année a été mis en place en 1997. Les résultats individuels ont été présentés aux parents en juin 1997 et les résultats selon chaque conseil scolaire ont été publiés à l'automne. Des tests en mathématiques et en langues seront administrés en alternance à un échantillon d'élèves de 6^e et de 9^e année, et des tests de compétences langagières seront administrés à tous les élèves de 10^e année à partir de l'an 2000.

Trente pour cent des écoles primaires de l'Ontario ont présentement recours à *un nouveau bulletin provincial*, dont l'emploi se répandra à l'échelle de la province en septembre 1998. Ces nouveaux bulletins sont conçus pour fournir aux parents des renseignements clairs et concis sur les progrès réalisés par leurs enfants tout au long de l'année et sont liés directement aux normes établies pour chaque année d'études dans les documents du nouveau programme d'études.

La réforme du palier secondaire revêt une grande importance dans le continuum des changements apportés au système d'éducation ontarien. Le gouvernement a mené de vastes consultations sur le nouveau programme d'études secondaires de quatre ans qui sera mis en place à partir de septembre 1999. Le nouveau programme d'études secondaires mettra l'accent sur la pertinence et l'adaptation par rapport aux élèves et répartira graduellement les élèves en classes homogènes, lesquelles offriront le plus grand nombre d'options possibles pendant les premières années. Les élèves de la 9^e année ne seront pas «coincés» dans une filière ou l'autre. En 10^e, 11^e et 12^e année, des cours de transferts seront offerts pour permettre aux élèves de passer d'une filière à une autre s'ils le souhaitent. Les cours de 11^e et de 12^e année seront élaborés en fonction des diverses directions que pourront prendre les élèves (université, collège, travail). De plus, les cours pertinents seront élaborés avec la participation des collèges, des universités et du secteur privé afin de garantir que les élèves et leurs parents

ont confiance en la capacité du programme d'enseignement secondaire de les préparer au cheminement qu'ils auront choisi.

Un nouveau *programme d'enseignantes et enseignants-guides* sera échelonné sur trois ans en vue de compléter le travail des conseillères et conseillers en orientation et d'autres enseignantes et enseignants. Les enseignantes et enseignants-guides surveilleront le rendement scolaire de petits groupes d'élèves, les aideront à choisir leurs cours et à planifier leur cheminement de carrière, et serviront de contacts clés avec les parents.

Le *nouveau programme d'enseignement secondaire de quatre ans* exigera 30 crédits de 110 heures chacun pour l'obtention du diplôme d'études secondaires. Dix-huit de ces crédits seront obligatoires afin de refléter le souhait du public d'accorder plus d'importance aux mathématiques, aux langues, aux sciences et à la préparation au civisme. Pour encourager la responsabilité civique et promouvoir les valeurs communautaires, tous les élèves devront également avoir consacré 40 heures minimum à la participation communautaire, qui sera définie largement et effectuée par les élèves comme des projets autonomes sans la supervision de l'enseignante ou de l'enseignant, avant l'obtention du diplôme d'études secondaires. Le ministère de l'Éducation et de la Formation établira un *conseil provincial de partenariat* (qui sera composé de représentantes et représentants du gouvernement, du secteur de l'éducation et des secteurs privé et bénévole) qui favorisera l'expansion de l'éducation coopérative, de l'expérience de travail et des programmes école/travail, et intensifiera la participation du secteur privé à ces initiatives tant à l'échelon provincial que local.

Trois autres éléments importants caractérisent le nouveau programme d'enseignement secondaire :

- Un *test de compétences linguistiques* sera administré avant la fin de la 10^e année et les résultats seront inscrits sur le bulletin de l'élève; l'élève devra avoir obtenu la note de passage pour recevoir son diplôme d'études secondaires.
- Les élèves pourront désormais obtenir des crédits sans avoir à suivre formellement des cours, par l'entremise d'un processus de *reconnaissance des acquis*. Les élèves de l'école secondaire pourront ainsi obtenir quatre crédits de ce genre tout au plus, soit deux dans n'importe quelle matière, s'ils réussissent un test d'évaluation et présentent d'autres réalisations tangibles, comme des projets et des travaux de laboratoire.
- Bien que le nouveau programme d'études secondaires aura la rigueur et la pertinence requises pour préparer les élèves aux études postsecondaires et au travail, il sera moins compliqué que le système actuel et comportera *moins de cours et de filières*.

Deux nouveaux règlements auront un impact sur *l'éducation de l'enfance en difficulté*. Le premier délimite la composition, les pouvoirs, les tâches et les pratiques des Comités consultatifs sur l'éducation de l'enfance, ainsi que les responsabilités pertinentes des conseils scolaires de district et des administrations scolaires. Un second règlement, qui se rapporte à la désignation et au placement des élèves exceptionnels, garantit des résultats précis comme l'élaboration d'un plan éducatif individuel pour chaque élève exceptionnel, un plan de transition pour les élèves moins doués de 14 ans et plus, et un processus d'appel plus juste grâce à une composition équilibrée des comités d'appel.

Enseignement en français. Les écoles de langue française ont pour mandat précis de favoriser le maintien d'un milieu d'apprentissage en français. Comme elles fonctionnent en situation linguistique minoritaire, ces écoles ont des défis particuliers à relever pour offrir l'éventail complet de programmes, de services et de modes de prestation nécessaires pour appuyer efficacement le rendement des élèves. Le ministère de l'Éducation et de la Formation a dégagé deux stratégies particulièrement critiques au succès des élèves francophones :

- La création de 12 conseils scolaires de langue française comprend l'élaboration et la mise en œuvre de réseaux de communication et d'information permettant aux écoles de langue française de dispenser des services éducatifs de qualité dans un grand rayon géographique.

- Le programme d'intervention en lecture, conçu pour répondre aux besoins particuliers des élèves à risques de la 1^{re} à la 3^e année, dispense au personnel enseignant une formation précise sur les façons d'utiliser les méthodes d'enseignement de la langue adaptées aux enfants qui apprennent dans un contexte linguistique minoritaire.

Améliorer les transitions, forger des partenariats. Le plan de réforme de l'éducation et de la formation de l'Ontario comprend l'expansion de processus visant à faciliter la mobilité des élèves. Des mécanismes de reconnaissance des acquis et d'accréditation multiple sont en cours d'élaboration en vue d'assurer le rendement et la transférabilité des crédits entre les programmes, les établissements d'enseignement et les milieux de travail. Un nouveau cadre d'approbation de formation apprentissage-classe sera élaboré et mis en œuvre dans les collèges et les établissements de formation privés. Le nouveau cadre visera principalement, à tous les niveaux d'enseignement et de formation, à assurer la qualité de la prestation des programmes, à élargir la sélection de programmes et d'options pour les élèves, les employeurs et les contribuables, et à améliorer la reddition de compte à tous les partenaires. Le ministère s'emploiera à promouvoir des liens plus efficaces entre le système d'éducation (à tous les paliers d'éducation et de formation) avec le monde du travail.

Technologie de l'information. La technologie de l'information est maintenant reconnue comme un aspect intégral de l'éducation contemporaine. Le *Programme favorisant les partenariats en technologie* a été conçu pour garantir que les écoles de la province suivent les développements en technologie de l'information. Un des principaux objectifs du Programme est de produire de nouvelles technologies et des ressources éducationnelles qui seront partagées entre les conseils scolaires de la province. Le programme préconise les partenariats entre les conseils scolaires, les facultés d'éducation et le secteur privé par l'amélioration de l'intégration de la technologie de l'information dans les systèmes d'enseignement primaire et secondaire. Le modèle de partenariat du Programme a entraîné la création de 75 nouveaux projets avec plus de 600 partenaires. Un investissement provincial de 40 millions de dollars a rapporté un investissement total de plus de 100 millions de dollars qui sera affecté à des technologies novatrices pour les salles de classe.

Financement axé sur les besoins des élèves et responsable. La méthode utilisée en Ontario pour réformer le financement de l'éducation a connu un certain nombre d'importants développements. En mars 1998, le ministre a annoncé que, pour la première fois dans l'histoire de la province, les dépenses affectées à la salle de classe seraient définies et protégées selon une nouvelle méthode de financement axée sur les besoins des élèves, qui encouragera l'augmentation des dépenses pour la salle de classe et réduira les dépenses administratives. Le nouveau modèle de financement remplace les 34 catégories de financement précédentes par 11 subventions transparentes et simplifiées. Ce modèle accorde maintenant une Subvention de base universelle pour chaque élève, peu importe son lieu de résidence en Ontario. Outre la Subvention de base, neuf subventions spéciales couvriront des domaines comme l'enseignement préscolaire, l'éducation de l'enfance en difficulté, l'enseignement des langues, les différences d'ordre géographique, le transport, l'éducation des adultes et l'éducation permanente. Il y aura également une Subvention pour les installations destinées aux élèves qui couvrira les coûts associés à l'utilisation, au maintien, et à la construction d'édifices scolaires.

Parmi les caractéristiques clés de la nouvelle méthode axée sur les besoins des élèves, citons :

- plus d'un milliard de dollars pour l'éducation de la petite enfance (financement destiné aux élèves qui ont besoin de programmes et de services spécialisés coûteux sera dorénavant transférable et suivra les élèves s'ils changent d'école);
- un investissement spécial de 100 millions de dollars sera affecté à du matériel didactique (manuels scolaires, logiciels);
- un Fonds d'aide à la stabilisation de l'effectif des classes de 1,2 milliards de dollars sera établi au cours des trois prochaines années afin qu'au niveau des conseils scolaires la taille moyenne des classes se limite à 25 élèves au niveau primaire et 22 élèves au niveau secondaire;

- une Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage (18 millions en 1998-1999) procurera une aide supplémentaire aux élèves jugés à risques en raison des conditions sociales ou économiques de leur famille ou communauté;
- une Subvention pour raison d'ordre géographique et une Subvention aux administrations scolaires (176 millions en 1998-1999) aideront les conseils scolaires des régions rurales, éloignées ou peu peuplées qui doivent assumer des coûts plus élevés;
- un appui sera accordé à l'éducation préscolaire en vue de fournir à tous les conseils de district les ressources pour dispenser une éducation préscolaire de qualité. À partir de 1998-1999, la province financera des programmes d'éducation préscolaire, y compris la prématernelle, afin que tous les jeunes enfants connaissent un bon départ à l'école. Tous les conseils scolaires offrant présentement la prématernelle recevront des fonds pour maintenir ces programmes. Les conseils qui n'offrent pas la prématernelle recevront du financement s'ils décident d'offrir un programme de prématernelle ou pourront offrir d'autres programmes d'enseignement préscolaire.

Un nouveau modèle de financement progressif, soigneusement planifié et jumelé à une aide de 385 millions de dollars pour la transition et la restructuration fournira aux conseils scolaires de district de l'Ontario le temps, la stabilité, la souplesse et les ressources nécessaires pour passer au nouveau modèle de financement.

Un des aspects les plus importants de la nouvelle loi sur le financement est la réduction, de 29 % des dépenses administratives des conseils scolaires, l'établissement d'une limite pour les dépenses administratives des conseils scolaires, et la garantie que les ressources sont centrées sur la salle de classe. Les conseils scolaires continuent d'assumer la responsabilité de leurs budgets. Le ministre de l'Éducation et de la Formation s'est engagé à stabiliser le financement de l'enseignement primaire et secondaire au cours des trois prochaines années.

L'efficacité et l'imputabilité sont des objectifs cruciaux du nouveau système de financement. La nouvelle importance accordée à l'imputabilité permettra aux parents et aux citoyennes et citoyens de voir comment les deniers publics affectés à l'éducation sont dépensés. Le nouveau système de financement comprend certaines affectations de ressources qui seront surveillées par la province en vue de garantir que les fonds sont dépensés convenablement et aux fins visées. Dans le cadre de la nouvelle méthode de financement de l'éducation de l'Ontario axée sur les besoins des élèves, les conseils scolaires devront présenter aux parents et aux contribuables un *bulletin financier* démontrant clairement les prévisions budgétaires du conseil et les dépenses engagées réellement dans la classe et à l'extérieur. Chaque année, le ministère de l'Éducation et de la Formation publiera un *rapport aux contribuables*, qui montrera ce que les conseils scolaires de la province ont dépensé. Les parents et les contribuables pourront voir comment chaque conseil scolaire prend ses décisions d'ordre financier.

Enseignement postsecondaire

Financement. Le 15 décembre 1997, le gouvernement a annoncé une enveloppe budgétaire destinée à l'enseignement postsecondaire pour les deux prochaines années. Cette enveloppe, qui accorde des subventions d'exploitation aux collèges et aux universités et des subventions d'appui aux étudiantes et étudiants, s'élèvera à 2,79 milliards de dollars en 1998-1999, ce qui représente une augmentation de 30 millions par rapport à 1997-1998. En 1999-2000, la même enveloppe passera à 2,84 milliards de dollars, soit une hausse de 80 millions par rapport à 1997-1998. Un engagement de deux ans appuie le rôle des conseils des gouverneurs des collèges et universités dans la planification stratégique et la gestion administrative.

Droits de scolarité. Les conseils des gouverneurs des collèges et universités de l'Ontario pourront, lorsqu'ils jugeront nécessaire d'améliorer la qualité des programmes d'études, augmenter les droits de scolarité jusqu'à 5 % en 1998-1999 et jusqu'à 5 % de plus en 1999-2000. Si les conseils décident d'investir des sommes pour améliorer davantage les programmes d'études, ils pourront approuver une augmentation supplémentaire de 5 % maximum pour chacune de ces deux années. Les établissements d'enseignement qui augmentent leurs droits de

scolarité devront mettre de côté une partie de leur subvention de fonctionnement équivalant à 30 % de tout revenu généré par ces augmentations pour aider à combler les lacunes en matière de programmes scientifiques et techniques dont la demande, au niveau des employeurs et des étudiantes et étudiants potentiels, excède grandement le nombre de places disponibles.

Imputabilité. Le ministère travaille avec les collèges et les universités dans le but d'améliorer l'imputabilité de la qualité des possibilités d'enseignement et d'apprentissage qu'ils offrent. Conformément à l'engagement du gouvernement à améliorer l'imputabilité générale par la présentation des résultats, le ministère et les collèges collaborent à l'élaboration d'une façon de mesurer le rendement du système collégial. Cinq indicateurs clés du rendement ont été dégagés et définis, et des projets de mise en œuvre en vue de recueillir des données pour ces indicateurs et de présenter des rapports ont été élaborés. À partir de 1998-1999, le rendement des collèges sera mesuré selon les indicateurs suivants : emploi des diplômées et diplômés, satisfaction des diplômées et diplômés, satisfaction des employeurs, satisfaction des étudiantes et étudiants et taux de diplomation.

Projets pilotes visant à aider les élèves qui ont des troubles d'apprentissage. Les travaux préliminaires du Groupe d'étude sur les programmes d'aide à l'apprentissage pour l'intégration dans les établissements d'enseignement postsecondaire et l'appui des élèves ayant des troubles d'apprentissage sont maintenant terminés. Dans son budget de mai 1998, l'Ontario a annoncé le financement de neuf projets pilotes qui profiteront à plus de 2000 élèves ayant des troubles d'apprentissage. Sur une période de quatre ans, le ministère fournira 30 millions de dollars aux projets pilotes en vue d'aider les élèves qui ont des troubles d'apprentissage à réussir la transition vers les collèges et les universités.

Fonds ontarien d'encouragement à la recherche-développement. En décembre 1997, le gouvernement a mis sur pied le Fonds ontarien d'encouragement à la recherche-développement qui consacrera 500 millions de dollars sur une période de dix ans à la promotion de partenariats entre le secteur privé et les universités et à l'excellence en recherche. On prévoit que cet investissement devrait attirer jusqu'à 2,5 milliards de dollars d'autres sources, y compris du secteur privé et de programmes fédéraux comme la Fondation canadienne pour l'innovation. Ce fonds appuiera des propositions de :

- recherche de pointe qui profitera au secteur privé;
- de matériel et d'installations d'avant-garde; et
- de moyens pour encourager les chercheuses et chercheurs doués à travailler en Ontario.

Programme de remboursement du prêt en fonction du revenu. Le budget de mai 1997 de l'Ontario engageait la province à travailler avec le gouvernement fédéral pour mettre en œuvre un programme de prêt en fonction du revenu. Dans l'interim, le ministère a lancé un certain nombre de mesures qui pourront être prises latéralement en vue d'aider les étudiantes et étudiants :

- la réintroduction de bourses par l'entremise du programme de Subventions d'appui aux étudiantes et étudiants de l'Ontario, dont l'enveloppe budgétaire s'élève à 300 millions de dollars;
- l'allègement des intérêts pour les diplômées et diplômés à faible revenu et sans emploi jusqu'à deux ans après l'obtention du diplôme;
- l'obligation, pour les universités et collèges, d'aider financièrement les étudiantes et étudiants en mettant de côté 30 % du revenu supplémentaire généré par l'augmentation des droits de scolarité (cf. ci-dessus);
- l'obligation, pour les établissements d'enseignement postsecondaire à prodiguer de meilleurs renseignements aux étudiantes et étudiants sur les taux de persévérance, de placement et de défaut de remboursement des prêts des diplômées et diplômés récents; et
- une aide aux étudiantes et étudiants d'environ 560 millions de dollars en fonds de dotation permanents par l'entremise d'un Fonds fiduciaire d'initiative pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario.

Réduction du taux de défaut de remboursement des prêts étudiants. En 1997, le taux de défaut de remboursement des prêts étudiants des jeunes qui fréquentent des établissements d'enseignement en Ontario s'élevait à 23,5 %, soit une augmentation de près de cinq pour cent par rapport à 1996. Le plan d'activités du ministère exigeait que le taux de défaut de remboursement d'ensemble soit réduit à moins de 10 % au cours des cinq prochaines années. Parmi les mesures prises par le gouvernement pour réduire les coûts assumés par les contribuables pour le défaut de remboursement des prêts étudiants, signalons :

- la révision des façons d'établir des modèles de remboursement plus souples qui tiennent compte du revenu des diplômées et diplômés;
- l'octroi de Subventions d'appui aux étudiantes et étudiants de l'Ontario afin qu'aucun étudiant ou qu'aucune étudiante ne s'endette au-delà de 7000 \$ pour chaque année d'études;
- l'introduction de remboursements d'impôt visant à contre-balancer les sommes dues ne pouvant être remboursées;
- la vérification des antécédents en matière de crédit des personnes qui font une demande de prêt en vue de déterminer si ces personnes ont déjà manqué à leurs engagements de crédit;
- l'obligation, pour les prêteurs, d'informer les bureaux de crédit de l'expérience de remboursement des étudiantes et étudiants; et
- le partage des coûts du défaut de remboursement des prêts avec les établissements dont les étudiantes et étudiants ont des taux de défaut élevés.

Fonds fiduciaire d'initiative pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario. L'établissement du Fonds fiduciaire d'initiative pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario a été annoncé dans le budget de l'Ontario de mai 1996 en vue d'encourager les entreprises et les individus à contribuer au financement des étudiantes et étudiants du niveau postsecondaire de l'Ontario. Dans le cadre de cette initiative, chaque collège et université a la possibilité d'établir un Fonds fiduciaire d'initiative pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario. La province a convenu de doubler tout don versé à ce fonds fiduciaire avant le 31 mars 1997. Les sommes de chaque fonds seront utilisées pour aider les personnes qui ont les qualifications scolaires mais qui, pour des raisons financières, ne pourraient pas fréquenter un collège ou une université.

La campagne de financement pour ce Fonds a connu un énorme succès. Les fonds recueillis, doublés par les contributions de la province, procureront environ 600 millions de dollars en fonds de dotation aux collèges et universités de l'Ontario. Les établissements d'enseignement estiment que les intérêts générés par ces fonds permettront d'octroyer 28 millions en bourses chaque année. Au fil des ans, on estime que 185 000 étudiantes et étudiants bénéficieront d'une aide dans le cadre de ce programme.

En mai 1998, le gouvernement a annoncé la création d'un Programme d'accès aux perspectives d'avenir visant à permettre à deux fois plus d'étudiantes et d'étudiants de s'inscrire à des programmes d'informatique et de génie, où la demande est très forte. Au cours des trois prochaines années, 150 millions seront investis pour mettre en œuvre ce programme, qui offrira 17 000 nouvelles possibilités chaque année aux étudiantes et étudiants.

Perfectionnement des compétences et formation professionnelle

Formation professionnelle. En janvier 1998, avec la contribution de partenaires clés dans le domaine de l'apprentissage comme les employeurs, les apprenties et apprentis, les syndicats, les associations du secteur privé, les collèges communautaires, les éducatrices et éducateurs et les agentes et agents de formation, le gouvernement a annoncé ce qu'il comptait faire pour réformer le système. La formation professionnelle sera réformée en attribuant un plus grand rôle au secteur privé; en augmentant les possibilités offertes aux jeunes d'explorer et de poursuivre des carrières professionnelles; en éliminant toute réglementation gouvernementale inutile; et en introduisant une nouvelle stratégie de financement visant à assurer que les apprenties et apprentis ont accès à une formation abordable et de qualité.

Les objectifs de la réforme de l'apprentissage conserveront les principes fondamentaux du système tout en permettant une expansion de l'apprentissage à de nouveaux métiers et domaines qui connaissent une croissance économique; en renforçant les partenariats avec le secteur privé et le sentiment d'appartenance des partenaires envers le système; en créant un cadre plus transparent qui sera souple et répondra aux besoins du secteur privé en matière de formation; et en assurant une protection et des contrôles essentiels dans des domaines de la santé et de la sécurité des consommateurs et des travailleurs.

Le gouvernement a entrepris des pourparlers avec des partenaires du secteur privé et des groupes de travail. On prévoit une nouvelle réglementation et la mise à l'essai de programmes pour les nouvelles dispositions en matière d'aide financière aux études pour l'automne 1998. Des initiatives de formation professionnelle pour les jeunes seront mises sur pied selon les réformes entreprises pour le système scolaire de l'Ontario, y compris l'expansion de l'expérience de travail et des programmes école/travail.

Le Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO) permet aux étudiantes et étudiants d'achever leurs études secondaires tout en travaillant pour obtenir des crédits d'éducation coopérative. La conception et le financement de ce programme seront bientôt repensés et améliorés afin de faciliter la participation des conseils scolaires et du secteur privé.

Également conçu pour faciliter le succès des jeunes sur le marché du travail d'aujourd'hui, *le programme Perspectives Jeunesse Ontario* préconise une approche intégrée aux services d'emploi des jeunes offerts par le ministère de l'Éducation et de la Formation aux services d'emploi des jeunes, en collaboration avec le secteur privé, les éducatrices et éducateurs, les agentes et agents de formation et les jeunes. Perspectives Jeunesse Ontario englobe les initiatives suivantes :

- *Connexion Emploi*, qui fournit de l'information sur les emplois de pointe, de l'expérience de travail et de la formation en milieu de travail aux personnes sans emploi et aux jeunes sortis de l'école;
- *Emplois d'été Ontario*, qui aide les étudiantes et étudiants à gagner de l'argent pour payer leurs études tout en acquérant une expérience de travail; et
- le *Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario*, qui permet aux étudiantes et étudiants de commencer leur formation professionnelle dans le cadre de leurs études secondaires.

L'Ontario négocie présentement une *Entente sur le développement du marché du travail* avec le gouvernement fédéral qui permettra de sécuriser les avantages qui résulteraient de l'intégration des programmes en vue d'aider les employeurs et les sans-emploi. L'objectif de cette entente sont d'améliorer les services offerts aux sans-emploi, d'améliorer la pertinence de la formation et d'autres programmes du marché du travail du point de vue des employeurs et des employés, et de réduire le chevauchement et la duplication des efforts de la province et du gouvernement fédéral.

En partenariat avec le gouvernement fédéral et la Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'œuvre, l'Ontario a commandité la mise sur pied de Commissions locales de formation afin de créer un système de formation et d'ajustement optimal pour toute la province. Il existe actuellement 23 Commissions locales fonctionnelles, dont une qui fonctionnera bientôt et une autre qui fait présentement l'objet de négociations entre le ministère et ses partenaires locaux.

Des mesures d'imputabilité ont été établies pour les partenaires responsables de la prestation de programmes comme les collèges d'arts appliqués et de technologie, les organismes communautaires à but non lucratif, etc. Tous les partenaires participant à la prestation de programmes doivent obligatoirement soumettre des états financiers annuels vérifiés et d'autres éléments de reddition de compte selon leur rapport avec l'agent de prestation de programme. Par exemple, les niveaux de financement des partenaires de prestation sont basés sur des critères comme : l'atteinte de résultats visés; la qualité du service; l'efficacité de la prestation du service et l'optimisation des ressources.

Dans le discours du budget du 5 mai 1998, le ministre des Finances a signalé que l'Ontario avait maintenant un plan intégré pour renforcer la formation dans le milieu du travail et faire en sorte que des milliers d'Ontariennes et Ontariens sans emploi retournent au travail grâce à l'utilisation des dollars de l'assurance-emploi. Au cours des dix prochaines années, un plan ontarien d'emploi et de formation en milieu de travail (comprenant la modification et la refonte d'un programme d'apprentissage, des stages, de la formation au travail, et des programmes utiles d'expérience de travail) achemineront quelque 9,5 milliards de dollars pour satisfaire les priorités de l'Ontario et offrir des possibilités à 750 000 personnes par année.

Internet. Le site Web du ministère de l'Éducation et de la Formation : <http://www.edu.gov.on.ca> fournit des renseignements complets sur les faits récents, les nouvelles lois, les communiqués sur les programmes d'études et les publications.

QUÉBEC

Au Québec, une réforme de l'éducation est en cours. Le défi à relever consiste à faire prendre à l'éducation le virage du succès, c'est-à-dire à passer de l'accès du plus grand nombre au succès du plus grand nombre.

Les objectifs quantitatifs de la réforme sont les suivants : en l'an 2010, au moins 85 % des jeunes d'une même génération devront obtenir un diplôme d'études secondaires avant l'âge de 20 ans, au moins 60 % devront obtenir un diplôme d'études collégiales et au moins 30 %, un baccalauréat. À titre de comparaison, les données actuellement disponibles montrent que sur 100 jeunes d'une même génération, 73 réussissent à obtenir un diplôme d'études secondaires avant d'avoir 20 ans, 39 décrochent un diplôme d'études collégiales et 28, un baccalauréat.

La réforme

Pour atteindre les objectifs de la réforme, sept grandes lignes d'action ont été définies, et un plan d'action ministériel a été mis en œuvre.

Intervenir dès la petite enfance

- Offre de la maternelle à temps plein à tous les enfants de 5 ans, à compter de septembre 1997;
- Implantation progressive par l'Office des services de garde à l'enfance (OSGE) et le ministère de l'Éducation d'une offre de services éducatifs de 23,5 heures aux enfants de 4 ans handicapés ou issus de milieux défavorisés;
- Extension des services de garde en milieu scolaire;
- Révision du programme d'éducation préscolaire et entente avec l'OSGE pour un programme éducatif intégré destiné aux enfants de 4 et 5 ans;
- Adaptation de l'offre de formation et de perfectionnement du personnel;
- Maintien des programmes de soutien aux compétences parentales.

Enseigner les matières essentielles

Révision des curriculums du primaire et du secondaire (grilles-matières, temps d'enseignement, diversification des cheminements, orientations des programmes d'études, évaluation des apprentissages, sanction des études, utilisation des nouvelles technologies), avec l'intention d'appliquer les nouveaux contenus de formation pour le début du primaire à compter de septembre 1998.

Donner plus d'autonomie à l'école

- Amendements à la Loi sur l'instruction publique pour confier à l'école plus de responsabilités en matière de choix pédagogiques, budgétaires et administratifs, et pour clarifier ses obligations d'imputabilité;
- Décentralisation de l'organisation du travail dans le cadre des négociations des conventions collectives;
- Publication d'un énoncé d'orientations en matière de formation continue du personnel enseignant;
- Ajustement de la formation et du perfectionnement des directions d'école;
- Réduction du nombre de commissions scolaires (70), en tenant compte de l'ajustement de leurs territoires à ceux des municipalités régionales de comté (MRC) et de l'implantation de commissions scolaires linguistiques;
- Implantation d'instances régionales de concertation interordres;
- Poursuite du plan d'intervention sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Soutenir l'école montréalaise

- Action ciblée dans les 95 écoles primaires et les 23 écoles secondaires considérées dans une situation de fragilité à l'égard de la réussite scolaire;
- Stratégie d'action reposant sur l'aménagement d'une zone de coopération renforcée;
- Investissement d'environ 10 millions de dollars pour soutenir les différentes mesures du plan d'intervention;
- Élaboration d'une politique d'intégration et d'éducation interculturelle.

Intensifier la réforme de la formation professionnelle et technique

- Objectif : quadrupler, d'ici 5 ans, le nombre de diplômes de formation professionnelle décernés à des jeunes de moins de 20 ans;
- Stratégie de communication dans les commissions scolaires et les cégeps pour valoriser ce secteur;
- Accroissement de l'offre de service et du nombre de places-élèves;
- Mise en œuvre, à une plus grande échelle, des volets du programme expérimental visant l'accès à la formation professionnelle dès la 3^e année du secondaire (volet 5), l'élaboration de programmes intégrés secondaire-collégial (volet 4), et l'offre de programmes préparant à l'exercice de métiers semi-spécialisés (volet 2);
- Collaboration à la mise en œuvre du régime d'apprentissage;
- Augmentation des inscriptions dans les programmes d'alternance travail-études;
- Adaptation de la formation générale donnée dans les programmes de formation technique, comme suite à l'avis demandé au Conseil supérieur de l'éducation;
- Identification des programmes entre lesquels des passerelles sont possibles et resserrement des mécanismes de concertation interordres;
- Adoption, dans chaque région, d'une planification triennale de développement des options.

Consolider et rationaliser l'enseignement supérieur

Au collégial

- Amendements législatifs et réglementaires en vue d'accroître l'autonomie des établissements, d'assouplir l'encadrement administratif, de favoriser la création de collèges régionaux et le regroupement des services;
- Introduction d'un incitatif financier favorisant la réussite (paiement, par les élèves, de droits spéciaux pour des cours non réussis);
- Poursuite du plan triennal (1996-1999) en matière de nouvelles technologies de l'information et de la communication.

À l'université

- Soutien à la mise en place, par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ), d'une commission sur la rationalisation des programmes;
- Révision des règles de financement des universités, à partir des propositions du groupe de travail mis sur pied à cette fin;
- Élaboration d'une politique des universités, sorte de contrat social entre la société québécoise et les universités.

Donner un meilleur accès à la formation continue

- Élaboration d'une politique de la formation continue en vue de clarifier les orientations ministérielles en matière d'offre de services et de partage des rôles entre les intervenants.

La poursuite d'au moins deux de ces lignes d'action — soit l'intensification de la réforme professionnelle et technique et l'amélioration de l'accès à la formation continue — aura une influence directe sur la transition de la formation initiale à la vie active des étudiantes et étudiants québécois.

La prise de conscience collective a montré l'urgence de rénover le système d'éducation québécois. Il ne s'agit certes pas de repartir à zéro, mais de mettre en place des mesures visant à s'assurer que ce système soit adapté aux changements qui s'annoncent en cette fin du XX^e siècle.

Pour en savoir plus sur la réforme de l'éducation en cours au Québec, on peut consulter le site Web du ministère de l'Éducation du Québec — <http://www.meq.gouv.qc.ca>

NOUVEAU-BRUNSWICK

Enseignement primaire et secondaire

Le Nouveau-Brunswick s'est engagé à assurer que chaque enfant reçoive une éducation de la plus grande qualité et acquière les habiletés nécessaires pour devenir une apprenante ou un apprenant à vie, réaliser son potentiel et contribuer à une société productive, juste et démocratique. Notre plan de renouvellement du système d'éducation est fondé sur un partenariat entre les parents des élèves et le système scolaire, qui déterminent ensemble l'orientation, le caractère et les priorités de l'enseignement dispensé aux enfants de notre province.

Loi sur l'éducation. En décembre 1997, une nouvelle *Loi sur l'éducation* est entrée en vigueur pour remplacer l'ancienne *Loi scolaire*. Cette loi constitue, pour l'enseignement public, un important changement; elle offre une plus grande liberté d'action en son genre et compte largement sur les conseils des groupes de parents et l'expertise du personnel pour faire fonctionner le système dans le cadre de la loi. La *Loi sur l'éducation* introduit une nouvelle structure de gestion unique et d'autres réformes en éducation, notamment :

Les principes d'égalité des communautés linguistiques officielles, de dualité et d'égalité des chances ont été enchâssés dans la Loi, et la dualité linguistique du système d'éducation a été renforcée. Chaque élève francophone de la province est en droit de recevoir une éducation dans une école de langue française gérée par le secteur d'enseignement francophone.

Les rôles et responsabilités des partenaires clés en éducation (élèves, parents, personnel enseignant, directions d'école et d'éducation, directions générales et le ministre de l'Éducation) ont été précisés et clairement définis.

À partir de septembre 1998, la fréquentation scolaire obligatoire débutera à l'âge de cinq ans et la maternelle sera un préalable obligatoire à l'entrée dans le système d'enseignement. À partir de 1999, la fréquentation scolaire obligatoire se prolongera jusqu'à l'obtention du diplôme d'études secondaires ou jusqu'à l'âge de 18 ans. Un groupe d'étude, intitulé School-Leaving Age Task Force, a été mis sur pied pour traiter des questions se rapportant à l'extension de l'âge limite de la fréquentation scolaire obligatoire.

Un diplôme d'études secondaires du Nouveau-Brunswick sera décerné à tous les élèves des écoles publiques qui réussiront un programme d'études prescrit par le ministre.

Des modifications ont été apportées au processus de révision des titres de compétence pour les cas de conduite non professionnelle. Il est maintenant possible d'agir plus rapidement pour protéger les enfants. Le Conseil consultatif du ministre sera remplacé par une structure qui comprendra une Commission d'appel sur la reconnaissance des titres de compétence des enseignantes et enseignants.

Réforme structurelle. Suite à la dissolution des conseils scolaires en 1996, une nouvelle structure de gestion fondée sur la participation des parents a été élaborée et mise en œuvre dans la province. Selon cette nouvelle structure, un Comité consultatif de parents auprès de l'école (CCPE) est élu dans chaque école pour conseiller la direction sur des questions d'amélioration scolaire. Les représentantes et représentants de parents au Comité élisent à leur tour des personnes à chacun des 18 Conseils consultatifs de parents auprès du district (CCPD). Les CCPD conseillent la direction de l'éducation et direction générale sur le rendement des districts et les questions de planification pédagogique. Il y a deux Commissions provinciales de l'éducation, soit une pour le secteur de l'enseignement francophone et l'autre pour le secteur anglophone. Les membres de la Commission provinciale sont élus par les CCPD. Les Commissions provinciales traitent, de concert avec le ministre de l'Éducation, des questions telles le plan éducatif provincial et le plan de dépenses provincial. Un Comité d'étude

de la structure de gestion parentale évalue présentement l'efficacité de la structure et soumettra ses recommandations à l'automne 1998.

Les modifications apportées à la structure de gestion ont été accompagnées de restructurations administratives. Désormais, tout le personnel des écoles et des districts est employé par le ministère de l'Éducation, alors que les directions générales relèvent directement du sous-ministre adjoint aux services éducatifs des secteurs francophone et anglophone. Cette façon de procéder a permis d'améliorer l'imputabilité dans tout le système. Par ailleurs, des initiatives visant à mettre en œuvre les changements structurels et à rationaliser le système ont eu un effet positif sur la prestation de services administratifs dans les districts scolaires et le bureau central.

Amélioration de la planification. À partir de l'année scolaire 1997-1998, chaque école a dû mettre en vigueur un plan d'amélioration de l'école. Ce plan, qui est préparé chaque année par la direction d'école avec la collaboration du CCPE et de la communauté du milieu scolaire, établit des priorités et des stratégies pour l'amélioration de l'apprentissage. Les plans éducatifs de district préparés par la direction d'école en consultation avec le CCPD identifient les priorités pour l'amélioration de l'apprentissage dans l'ensemble du district scolaire.

Les plans éducatifs provinciaux et les plans de dépenses provinciaux sont préparés chaque année par les Commissions provinciales de l'éducation conjointement avec le ministre de l'Éducation. Des plans distincts sont préparés pour chacun des secteurs d'enseignement (francophone et anglophone). Les plans éducatifs provinciaux comprennent :

- une vision détaillée de l'enseignement public (y compris les objectifs et les normes);
- une stratégie désignant les priorités et les objectifs éducationnels, et un plan de travail;
- des mesures d'imputabilité.

Les plans de dépenses provinciaux traitent principalement de la façon dont les ressources sont affectées aux programmes et aux services, et comprennent les normes et les directives de financement ainsi que les enveloppes budgétaires réservées à l'enseignement, à l'entretien, au transport des élèves et à l'administration.

Élaboration de programmes et évaluation. Voici quelques-unes des nombreuses initiatives entreprises dans le domaine de l'élaboration de programmes et de l'évaluation:

La 9^e année a été incorporée au nouveau programme d'enseignement secondaire dans les secteurs d'enseignement francophone et anglophone. Dans chaque secteur, des comités examinent l'efficacité de leurs programmes secondaires respectifs de quatre ans.

Secteur francophone. Le plan éducatif francophone a ciblé les priorités suivantes :

- l'apprentissage du français, des mathématiques, des sciences et de la technologie;
- la mise en œuvre et l'affinement continu des programmes primaire et secondaire renouvelés;
- le temps consacré à l'enseignement;
- les devoirs;
- l'utilisation des technologies de l'information et des communications;
- la participation des parents;
- la vie étudiante; et
- la discipline.

Avec la collaboration de la Commission provinciale de l'éducation du secteur francophone, des politiques concernant les devoirs et la publicité dans les écoles ont été élaborées. Le secteur francophone a également lancé plusieurs initiatives visant à améliorer le rendement des élèves en français langue première. Ces initiatives comprennent un examen du temps consacré à l'enseignement et la mise à jour du programme scolaire au niveau

primaire, de nouveaux manuels scolaires au niveau secondaire et la publication de normes en français qui seront distribuées aux parents.

Secteur anglophone. Le plan éducatif provincial du secteur anglophone a désigné les priorités qui suivent pour l'année scolaire 1998-1999 :

- la discipline des élèves;
- la mise en œuvre et l'évaluation continue des programmes primaires, intermédiaires et secondaires;
- l'examen de la division de l'enseignement secondaire en semestres et de l'immersion française;
- l'amélioration des communications au sein de la structure éducationnelle;
- des stratégies pour améliorer les programmes d'arts, de musique, d'éducation physique, de mathématiques et de sciences;
- les programmes d'enrichissement et de rattrapage;
- l'expansion du programme d'évaluation provinciale en vue d'inclure des tests au niveau primaire;
- le perfectionnement professionnel des enseignantes et enseignants;
- l'éducation des élèves des Premières nations; et
- la disponibilité et l'utilisation de la technologie de l'information.

Le secteur anglophone a également lancé une initiative en vue de désigner de nouvelles stratégies possibles pour améliorer le rendement des élèves en mathématiques. Un document de travail intitulé *La mathématique : ça compte vraiment* a été publié conjointement par le ministère de l'Éducation et l'université du Nouveau-Brunswick et fait l'objet de discussions à l'occasion d'un forum sur les mathématiques, lequel a mené à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan d'action provincial.

Milieu propice à l'apprentissage. La discipline à l'école a été désignée comme l'une des principales priorités des enseignantes et enseignants et des Commissions provinciales de l'éducation. Dans la foulée de l'engagement à créer des milieux propices à l'apprentissage et sans dérangement dans nos écoles publiques, une initiative à trois facettes a été lancée en vue d'appuyer des conditions favorisant l'apprentissage et le travail dans nos écoles.

- Une Directive provinciale sur le harcèlement au travail protège dorénavant tous les employés et employées gouvernementaux, y compris le personnel des écoles, du harcèlement.
- Une Directive pour la protection des élèves, élaborée en consultation avec les associations d'enseignantes et d'enseignants et lancée en 1997, assure aux élèves le même droit à la sécurité que les employées et employés des écoles.
- Un projet de Directive sur un milieu propice à l'apprentissage a été préparé et a fait l'objet de consultations au printemps. Cette directive vise principalement à établir des normes de comportement des élèves et à traiter des questions de discipline. Elle prévoit également la prévention des problèmes de discipline par la création de conditions qui réduisent le risque de comportements inappropriés et favorise la collaboration dans tout le milieu scolaire.
- Par ailleurs, une Directive sur le tabagisme dans les écoles est entrée en vigueur en mars 1998.

Transitions de l'école au marché du travail. En partenariat avec le secteur de l'enseignement postsecondaire et le secteur privé, diverses initiatives ont été mises en vigueur pour promouvoir le développement de carrière et le perfectionnement de compétences, et pour aider à préparer les jeunes à des carrières productives et au civisme.

Le Programme d'orientation à la carrière est un programme de niveau secondaire qui s'occupe principalement des compétences générales en matière d'employabilité et de la formation à une carrière ou à une profession précise jumelée à un travail rémunéré dans des domaines professionnels, y compris les métiers d'apprentissage, sans toutefois s'y restreindre. *L'éducation coopérative* relie les études générales à l'apprentissage en milieu de travail et au développement de compétences relatives à l'employabilité, alors que le programme *Work*

Experience familiarise les élèves au travail en combinant l'enseignement à l'école et le placement professionnel à court terme. Le programme *Work Study* s'attarde principalement aux programmes individualisés d'enseignement et de planification des transitions. Des activités d'observation au poste de travail, comme le programme *Invitons nos jeunes au travail*, permettent aux élèves d'accompagner leurs parents, des membres de leur famille ou des amis et de se familiariser ainsi avec les différents rôles et responsabilités professionnelles.

Des initiatives ont été entreprises dans le cadre du programme d'études et du programme d'orientation en vue de traiter des transitions de l'école au marché du travail. Le secteur anglophone a notamment mis sur pied un programme d'orientation complète et progressive destiné aux élèves de la maternelle à la 12^e année, et un programme de planification de carrière et de portfolio scolaire pour les élèves de la 6^e année jusqu'à l'obtention du diplôme. Dans le secteur francophone, des services d'orientation à l'école secondaire, des expériences de travail pratiques pour les élèves exceptionnels et un programme de jumelage d'élèves avec le secteur privé ont été mis sur pied. Les deux secteurs d'enseignement offrent en outre divers cours d'administration des affaires, de formation professionnelle et d'entrepreneuriat.

Collaboratrices et collaborateurs à l'apprentissage. Les classes du Nouveau-Brunswick bénéficient d'un appui professionnel supplémentaire. Les collaboratrices et collaborateurs à l'apprentissage travaillent sous la direction et la supervision du personnel enseignant et leur apporte une aide de diverses façons, notamment en facilitant l'introduction ou l'amélioration d'activités d'apprentissage pour les élèves. Par l'entremise de son programme *Expérience jeunesse*, Développement des ressources humaines Canada contribue, avec le ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick, à appuyer cette initiative qui procure aux personnes récemment diplômés des universités et collèges communautaires une expérience de travail utile tout en enrichissant l'apprentissage en classe.

Technologie. Les initiatives dans le domaine de la technologie comprennent :

- la mise en œuvre de la Stratégie pour l'intégration de la technologie dans le système d'éducation du Nouveau-Brunswick qui établit une méthode globale et dynamique d'intégration de l'utilisation de la technologie dans les programmes d'études;
- des stratégies suivies visant à augmenter la proportion des élèves qui ont accès à des ordinateurs branchés sur l'Internet, et à établir un programme de revitalisation des ordinateurs en vue de remplacer régulièrement le matériel désuet;
- l'établissement d'un programme de mentorat/enseignement qui permet aux enseignantes et enseignants qui ont réussi à intégrer la technologie dans leur salle de classe de montrer à leurs collègues l'efficacité de l'utilisation de la technologie;
- l'établissement de laboratoires de technologies multiples dans toutes les écoles secondaires d'ici septembre 1998;
- l'établissement d'un programme d'écoles associées à la recherche sur bandes de communication élargies encourageant les écoles à élaborer et mettre à l'essai des méthodes novatrices d'utilisation de la technologie pour améliorer l'apprentissage;
- des partenariats avec NB Branché et le ministère du Développement économique et du Tourisme dans le but d'ouvrir 120 centres d'accès communautaires, dont 97 seront situés dans des écoles rurales. Ces centres d'accès communautaires se serviront d'ordinateurs et de l'Internet pour appuyer l'éducation, la formation et les perspectives d'affaires de la population néo-brunswickoise dans le domaine de l'Internet.

Partenariats en éducation. Les écoles, les districts et la province participent à des initiatives permanentes dont le but est de forger des liens entre le système scolaire et les parents, les membres de la collectivité, les organismes communautaires, le secteur privé, les gouvernements et d'autres établissements d'enseignement. Il existe, à tous les niveaux, un bon nombre d'entreprises communes et de programmes de participation des parents qui ont contribué à améliorer l'apprentissage dans les écoles. Les Commissions provinciales de l'éducation et le ministère de l'Éducation élaborent conjointement une politique et un processus qui permettront de promouvoir le

bien-être de la collectivité au moment de la prise des décisions sur l'utilisation efficace des installations scolaires, et de fournir aux parents et aux membres de la collectivité la possibilité de contribuer formellement à la prise de décision sur l'utilisation ou la fermeture d'écoles dans leur communauté.

Enseignement postsecondaire

Vision de l'apprenante et l'apprenant adulte. La province s'est engagée à garantir que les entités qui offrent des possibilités d'apprentissage à la population adulte le font de manière efficace et adaptée aux besoins et aspirations de leur clientèle, dans la mesure où ces besoins et aspirations se rapportent à l'établissement et au maintien de l'autonomie individuelle. Pour réaliser cet objectif, une *Vision for the Adult Learner* a été élaborée et a établi les éléments clés suivants :

- Les apprenantes et apprenants devraient pouvoir passer librement du marché du travail à la formation tout au long de leur vie.
- Les apprenantes et apprenants devraient accumuler des crédits pour les compétences qu'ils ont acquises tout au long de leur vie. Les crédits obtenus devraient compter pour l'emploi, les études ou la formation et devraient être facilement accessibles au moment, à l'endroit et de la façon qui convient.
- Les activités d'apprentissage appropriées devraient être équitablement accessibles.
- Les apprenantes et apprenants devraient être confiants que l'éducation et la formation dispensées par les organisations publiques sont de grande qualité et fondées sur un énoncé clair des résultats qu'ils auront la possibilité d'atteindre et des compétences qu'ils pourront acquérir.
- Il faudrait maximiser les résultats d'apprentissage et la pertinence.
- Il faudrait maximiser la valeur de l'éducation et de la formation pour l'apprenante et l'apprenant, tant du point de vue monétaire qu'au niveau du temps.

Groupe d'innovations postsecondaires. Pour guider les établissements d'enseignement postsecondaire, le ministère a mis sur pied une équipe de professionnelles et professionnels qui ont pour principale mission de travailler étroitement avec les établissements d'enseignement en vue d'atteindre les objectifs de cette vision. Parmi les priorités envisagées en ce moment, signalons :

- les transitions
 - de l'école publique à l'enseignement postsecondaire;
 - le flux d'étudiantes et étudiants au sein du système postsecondaire, qui pourrait comprendre des transferts internes ou des transferts entre les établissements;
 - la transition initiale de l'enseignement postsecondaire au milieu de travail;
 - les transitions dans le contexte de l'apprentissage continu (passages de l'apprentissage à un emploi rémunéré et vice-versa);
- les compétences en matière d'employabilité;
- l'évaluation et la reconnaissance des acquis;
- le transfert de crédits et l'articulation des programmes;
- des mécanismes d'expérience de travail intégrée et de co-op; et
- diverses initiatives se rapportant aux universités.

La Special Operating Agency (SOA) du système de collèges communautaires du Nouveau-Brunswick (SCCNB). En 1996, une nouvelle structure a été imposée au réseau des collèges communautaires, la *Special Operating Agency*. Le SCCNB-SOA a été mise sur pied à titre d'organisation au sein du ministère de l'Enseignement supérieur et du Travail du Nouveau-Brunswick. Une certaine liberté d'action et des pouvoirs spéciaux lui ont été conférés afin qu'elle poursuive sa mission et mène à bien efficacement les initiatives d'affaires clés précisées dans son plan d'activités. Son rendement et sa responsabilité sont mesurés selon des indicateurs du rendement et des cibles apparentées précisées dans son plan d'activités. Les initiatives d'affaires clés comprennent :

- l'ajout de 1000 places disponibles dans le SCCNB d'ici 1999-2000;
- le doublement du nombre de possibilités d'éducation coopérative (186) d'ici 1999-2000;
- l'amélioration du taux de persévérance scolaire d'un pour cent par année pour les élèves inscrits dans les programmes normaux; et
- la prestation de la formation internationale selon une méthode de recouvrement des coûts en vue de promouvoir les produits et services du Nouveau-Brunswick dans un marché mondial.

Étudiantes et étudiants étrangers. De concert avec ses universités publiques, le Nouveau-Brunswick a lancé une stratégie collective de commercialisation et de recrutement afin d'augmenter le nombre d'étudiantes et étudiants étrangers de 500 d'ici l'an 2002.

NB TéléCampus. TéléCampus est le nouveau forum virtuel du Nouveau-Brunswick pour l'enseignement et l'apprentissage en ligne. Télécampus offre aux apprenantes et apprenants un environnement multicampus leur donnant un accès pratique à des cours d'une variété d'établissements d'enseignement et d'entreprises de formation. Avec Télécampus, ils peuvent également profiter des ressources d'apprentissage et des outils de communication de l'environnement commun. Enfin, TéléCampus offrira bientôt une base de données en ligne sur les cours disponibles à l'échelle internationale.

TéléCampus est un carrefour unique pour l'élaboration, l'offre et l'exportation de produits et services éducationnels du Nouveau-Brunswick. Télécampus offre aux fournisseurs de contenu un accès direct à des ressources communes en ligne comme : un mécanisme d'inscription et de règlement des droits d'inscription à des cours, des outils d'apprentissage et d'évaluation, de la promotion et de la vente de didacticiels, une aide et une expertise professionnelles, ainsi qu'une aide financière par l'entremise du TeleCampus Programme Development Fund. L'établissement de TéléCampus est financé par la Canada/New Brunswick Regional Economic Development Agreement.

Perfectionnement des compétences et formation

Private Occupational Training Act. Le ministère administre la *Private Occupational Training Act* afin de réglementer la formation professionnelle privée et d'offrir aux étudiantes et étudiants et aux organisations un niveau raisonnable de protection du consommateur. Cette loi vise principalement à assurer une protection financière aux étudiantes et étudiants (dans le cas d'une faillite d'un organisme de formation), à appuyer une industrie saine et vibrante de formation privée, ainsi qu'à faciliter l'assurance de la qualité et l'autoréglementation de l'industrie. Les éléments clés de la loi sont les suivants :

- l'obligation, pour les organismes de formation professionnelle privés, de s'enregistrer auprès du ministère;
- l'établissement d'un Training Completions Fund servant principalement à financer la formation des étudiantes et étudiants dans le cas d'une faillite. Ce fonds provient de frais de protection des étudiantes et étudiants d'un pour cent;
- l'établissement d'une société constituée en vertu d'une loi (Private Occupational Training Corporation), avec des représentantes et représentants des secteurs public et privé, afin d'administrer le Training Completions Funds et de faciliter l'agrément volontaire et la consultation permanente;
- la réglementation obligatoire de Student/Training Organization Contracts et l'établissement d'exigences minimum;
- l'appui du programme par un système d'enregistrement sur l'Internet qui fournira des renseignements opportuns et exacts sur l'enregistrement (privé, SCCNB et universitaire) et, pour le personnel enseignant, l'accès à des documents d'appui pour répondre de manière opportune aux demandes d'information.

Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes (CESPM). Les provinces maritimes reconnaissent l'important rôle que joue la CESPM depuis 1973 dans le développement de l'enseignement postsecondaire. Ces provinces ont récemment réaffirmé leur engagement à cette collaboration dans les affaires

postsecondaires avec la signature d'une nouvelle entente et ont désigné les quatre fonctions clés suivantes de cette Commission :

assurance de la qualité : assurer une amélioration constante de la qualité des programmes d'études et de l'enseignement dans les établissements postsecondaires faisant partie de cette région;

données et renseignements : veiller à la collecte, la conservation et l'accessibilité des renseignements afin d'assurer l'imputabilité publique des établissements d'enseignement postsecondaire de la région et de faciliter le travail des établissements d'enseignement et des provinces;

stimulation de la collaboration : entreprendre des initiatives pour stimuler la collaboration entre les établissements d'enseignement et les gouvernements lorsque cette collaboration peut améliorer l'efficacité du système d'enseignement postsecondaire des Maritimes;

administration de programmes régionaux : continuer de développer et d'administrer des transferts de fonds entre les provinces pour des programmes régionaux.

Au cours des dernières années, les initiatives les plus saillantes de la Commission ont été les suivantes :

Assurance de la qualité. La CESPM a adopté sa politique sur l'assurance de la qualité en novembre 1997. La politique prévoit un examen des programmes d'études avant la mise en œuvre et le contrôle des politiques et pratiques des établissements en matière d'assurance de la qualité. La CESPM a également approuvé des lignes directrices concernant les politiques d'assurance de la qualité des établissements. La CESPM élabore présentement de nouvelles lignes directrices pour la préparation de propositions de programmes et de mandat des comités chargés d'examiner les programmes ou de les surveiller.

Étude sur l'accessibilité. La Commission a publié l'étude *Accessibility to Postsecondary Education in the Maritimes* en novembre 1997. L'étude avait pour objectif d'aider la Commission, les étudiantes et étudiants, les gouvernements, les établissements d'enseignement et d'autres partenaires en enseignement postsecondaire à mieux comprendre la dynamique en jeu dans le choix de poursuivre ou non des études postsecondaires.

Conference on the State of Higher Education. En novembre 1997, la Commission a organisé une Conférence on the State of Higher Education in the Maritimes ayant pour thème *Preparing for the Third Millennium: Vision, Action and Strategies for Change in Higher Education*. La conférence présentait les défis les plus actuels et pressants auxquels est confronté l'enseignement supérieur dans les Maritimes, offrait une tribune pour la discussion et une occasion, pour les participantes et participants, d'explorer des moyens de relever ces défis. Une deuxième conférence, qui aura pour thème les transitions, est prévue pour novembre 1998.

Programmes d'enseignement postsecondaire articulés. Afin d'améliorer l'accès aux programmes postsecondaires et d'offrir des possibilités d'apprentissage qui reflètent mieux les besoins du marché du travail, les établissements d'enseignement postsecondaire sont maintenant invités à participer à l'élaboration et à la prestation de programmes articulés pour lesquels des lignes directrices ont été préparées par la province par l'entremise de la CESPM. Un programme articulé est défini comme un programme sensiblement nouveau reliant des composantes d'un programme postsecondaire offert par un établissement d'enseignement à des composantes d'un programme offert par un autre établissement. Les deux établissements décernent généralement deux genres (niveaux) de diplômes. Les établissements qui participent à ces programmes sont généralement des collèges communautaires ou des universités, mais d'autres fournisseurs de services éducationnels (publics et privés) pourraient également participer.

Ces programmes ont pour objectif de fournir à leur diplômées et diplômés un accès plus opportun à une rémunération ou des emplois importants et à garantir que ces mêmes diplômées et diplômés ont réellement

acquis des compétences de niveau postsecondaire tant au niveau professionnel que général. Au cours de la dernière année, cinq programmes articulés ont été approuvés par la CESPM et quatre autres sont présentement à différents stades de développement.

Aide financière aux études. Au cours de la dernière année, le système d'aide financière aux études du Nouveau-Brunswick a subi un certain nombre d'améliorations, y compris :

- l'introduction du programme provincial d'allégement des intérêts à partir du 1^{er} août 1998;
- l'Income Based Rebate Program, qui entrera en vigueur le 1^{er} août 1999;
- l'augmentation des limites de prêts provinciales de 80 \$ par semaine d'études à 110 \$ à partir du 1^{er} août 1998; et
- l'augmentation du montant de la bourse du Nouveau-Brunswick accordée aux étudiantes et étudiants célibataires, qui passera de 35 \$ à 50 \$ par semaine d'études.

Internet. Pour plus de renseignements : <http://www.gov.nb.ca/education>.

NOUVELLE-ÉCOSSE

En 1994, le ministère a mis au point son plan stratégique *Towards a Learning Culture*, qui a déclenché les changements et les actions nécessaires pour relever les défis de l'éducation et de la formation dans les années 1990, dans le contexte d'un programme de limitation des dépenses gouvernementales qui a obligé le secteur de l'éducation et de la formation à faire preuve d'innovation et à utiliser aussi efficacement que possible les précieuses ressources disponibles. Dans ce contexte, le chapitre qui suit expose les initiatives en matière d'éducation et de formation et les mesures de réforme mises en œuvre en Nouvelle-Écosse dans chaque secteur.

Enseignement primaire et secondaire

Restructuration de l'éducation. Antérieurement, le pouvoir décisionnel dans le réseau des écoles publiques de la province était largement centralisé dans les conseils scolaires et le ministère. Or, l'on considérait que cette structure centralisée empêchait les parents, les élèves, les collectivités et les enseignantes et enseignants de participer authentiquement aux décisions prises dans leurs écoles. En juin 1994 paraissait le document de discussion *Restructuring Nova Scotia's Education System*, lequel portait sur toutes ces questions. À l'issue de consultations publiques, le gouvernement annonçait en juin 1995 dans le rapport *Expanding Horizons* ses décisions relatives aux rôles et responsabilités de tous les partenaires du système d'éducation, à la création de conseils consultatifs d'écoles, et à la fusion de conseils scolaires. La nouvelle structure de conseils scolaires, qui comporte dix conseils régionaux et un conseil acadien/francophone à l'échelle de la province, compte actuellement presque deux ans d'existence. Les mesures législatives confirmant ces modifications sont entrées en vigueur en janvier 1996.

Conseils d'écoles. La loi sur l'éducation contient des dispositions relatives à la création de conseils consultatifs d'écoles, dont elle précise les rôles, les responsabilités et l'organigramme. Au printemps 1998, 40 % des écoles de la province s'étaient dotées de conseils consultatifs. Il est prévu que toutes en auront créé d'ici septembre 1999. La série des manuels pour les conseils d'écoles compte à présent trois titres : *Establishing School Advisory Councils* (révisé en 1996), *Developing School Improvement Plans* (1996); *Writing School Annual Reports* (1998).

Initiative du réseau du premier cycle du secondaire. Le ministère de l'Éducation et de la Culture a lancé une initiative sur trois ans visant à imprimer des orientations plus nettes aux écoles du premier cycle du secondaire et à les soutenir davantage. Ce réseau vise essentiellement à mener des recherches sur les modèles scolaires efficaces, accueillants et axés sur l'amélioration continue, à développer ces modèles et à en faire la promotion. Le réseau offre à toutes les écoles du premier cycle du secondaire dans la province la possibilité de bénéficier d'une assistance professionnelle et de recevoir un financement ciblé pour les aider à atteindre leurs objectifs d'amélioration scolaire. Des 158 écoles de la province fréquentées par des élèves du premier cycle du secondaire, 57 ont adhéré au réseau en 1997-1998. D'autres auront la possibilité d'y entrer en 1999 et 2000. L'initiative du réseau comporte également des recherches sur des questions apparentées et la publication de leurs résultats, ainsi que la mise au point de ressources à l'appui des programmes de perfectionnement professionnel.

Initiative de réduction de l'effectif des classes. En partenariat avec les conseils scolaires, le ministère a entamé une initiative sur quatre ans visant à réduire l'effectif des classes. Des comités régionaux d'action ont été créés au sein de chacun des conseils de la province, dans le cadre du partenariat.

Ces comités avaient pour mission de mettre au point un plan de mise en œuvre énonçant notamment les priorités devant être abordées, les conséquences pour les conseils et le ministère, les échéanciers et les résultats des mesures envisagées pour réduire l'effectif des classes nombreuses dans les écoles publiques de la Nouvelle-

Écosse. Au fur et à mesure que les conseils scolaires mettront en œuvre ces projets d'ici quatre ans, les comités suivront et feront connaître les progrès réalisés dans la réduction de l'effectif des classes.

Tronc commun. Sous les auspices de la Fondation d'éducation des provinces de l'Atlantique (FEPA), un cadre de résultats d'apprentissage pour le tronc commun des programmes d'études (mathématiques, sciences, anglais et sciences sociales) a été mis au point pour les quatre provinces de l'Atlantique. Les partenaires ont la possibilité de participer à la mise au point des programmes régionaux, par exemple en faisant connaître leurs observations sur les divers exposés-sondages des documents des programmes d'études. Des documents de base énonçant les résultats d'apprentissage et les aspects clés de l'enseignement et de l'apprentissage dans chacune des matières visées ont été mis au point. Des lignes directrices pour les programmes d'études ont également été élaborées et publiées pour les cours de biologie, de chimie et de physique des 11^e et 12^e années, pour l'anglais pour les années M-12, pour les mathématiques pour les années M-6, et pour les sciences sociales en 9^e année, et sont en cours d'élaboration pour les mathématiques de la 7^e à la 12^e année. La mise en œuvre des lignes directrices pour les mathématiques est prévue pour 1998-1999 en 7^e année et l'année suivante pour la 8^e à la 10^e année. Les lignes directrices pour les sciences (années M-10) sont actuellement en cours d'élaboration, la phase pilote devant débuter en septembre 1999.

De concert avec les autres provinces de l'Atlantique, le ministère a également mis au point des programmes d'études dans trois domaines de base en français : langue, mathématiques et sciences. Un document de base a également été mis au point pour les sciences sociales. Des documents de résultats d'apprentissage ont été élaborés pour les programmes d'immersion française et de français de base, et un document de base est en cours de rédaction pour le programme d'immersion.

Évaluations communes. Des instruments d'évaluation communs, basés sur le tronc commun des programmes d'études des provinces de l'Atlantique, sont en cours d'élaboration pour l'anglais, les sciences et les mathématiques de 12^e année. La Nouvelle-Écosse est la province responsable de la mise au point des examens pour la physique, la chimie et l'anglais en 12^e année. Trois formats de chaque examen sont préparés chaque année et des dates d'administration communes sont fixées pour la région. Déjà, des élèves de Nouvelle-Écosse ont participé à des essais d'examens en physique et en chimie.

Les évaluations des élèves francophones en langue, mathématiques et sciences sont également mises au point actuellement dans le cadre d'une collaboration régionale sous les auspices de la FEPA. Pendant l'année scolaire 1998-1999, le premier instrument résultant de cette collaboration (sciences de 4^e année) sera prêt à l'administration dans la région.

Programmes de l'enseignement public. Les modifications aux programmes de l'enseignement public et aux exigences de diplomation annoncées par le ministre en septembre 1996 ont été mises en œuvre. Les élèves qui entrent en 10^e année en septembre 1998 devront obtenir dix-huit crédits, dont treize obligatoires, pour obtenir leur diplôme. Le programme des écoles publiques permet à présent aux élèves du secondaire d'obtenir des crédits comptant pour leur diplôme grâce à diverses options : crédits pour études indépendantes, reconnaissance des acquis, cours approuvés créés localement, et plans de programmes individuels. De concert avec les conseils scolaires et d'autres partenaires, le ministère met au point une gamme de nouvelles options de cours d'orientation appliquée. Les premiers disponibles seront océans 11 et tourisme 11. On envisage la mise au point d'autres options de cours dont agro-alimentaire, transitions professionnelles, électrotechnique, entrepreneurship et industries culturelles, production cinématographique et vidéo, études culturelles gaéliques et multimédias.

Projet sur la transition de l'école au monde du travail en Nouvelle-Écosse. Le ministère a conclu avec Développement des ressources humaines Canada un accord en vue d'un projet de recherche au coût partagé (contributions fédérale, 80 %, provinciale, 20 %) de 2,4 millions de dollars. Ce projet comporte un programme

pilote de trois ans dans le système d'enseignement public qui étudiera les transitions de l'école au monde du travail; il est conçu pour s'adapter aux besoins de l'entreprise. Le projet est parvenu à la troisième et dernière année de fonctionnement et les résultats des recherches sont en cours d'analyse.

Ednet. Le ministère de l'Éducation et de la Culture, de concert avec le Maritime Telephone and Telegraph (MT&T) exploite un réseau étendu (EDnet) qui répond aux besoins en transmission de données des organisations éducatives et culturelles de la Nouvelle-Écosse. Il s'agit d'une plate-forme de systèmes d'information qui soutient les systèmes administratifs utilisés par le ministère et d'autres organismes des milieux de l'éducation et de la culture. EDnet assure l'accès par l'Internet aux campus des collèges communautaires de la Nouvelle-Écosse, aux centres d'apprentissage du Collège de l'Acadie, aux bibliothèques publiques, aux musées et aux écoles publiques.

Il existe actuellement plus de 300 sites EDnet répartis dans toute la province, chacun doté d'un accès à 56 Kbps ou plus rapide. Tous possèdent plusieurs postes de travail à micro-ordinateurs permettant l'accès à l'Internet ou l'informatique administrative et reliés par des réseaux locaux. Jusqu'à 10 000 ordinateurs sont à présent reliés à Ednet. Dans le secteur scolaire en particulier, quelque 200 écoles publiques (40 % des écoles provinciales) sont actuellement reliées à EDnet par des connexions à grande vitesse. Plus de 50 % des élèves de l'enseignement public en Nouvelle-Écosse ont donc accès aux ressources éducatives de l'Internet. Le nombre d'écoles branchées au réseau EDnet continue d'augmenter.

Indicateurs de rendement. La Nouvelle-Écosse collabore avec les autres provinces et les territoires du Canada, dans le cadre du Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation (CSCE) et du CMEC, pour créer des indicateurs du rendement de l'éducation au niveau national et international. Ces indicateurs seront comparables d'une province et d'un territoire à l'autre et permettront aux instances de faire connaître le rendement de leurs systèmes d'éducation et d'identifier les facteurs qui pourront influencer sur ce rendement.

Division des services aux Canadiennes et Canadiens d'origine africaine. Le rapport du comité consultatif sur les apprenantes et apprenants noirs comportait 46 recommandations visant à répondre aux besoins éducatifs de la communauté noire de Nouvelle-Écosse. Au nombre des mesures prises en réponse au rapport, citons :

- la création en son sein, par le ministère de l'Éducation et de la Culture, d'une division des services aux Canadiennes et Canadiens d'origine africaine;
- la distribution, en vertu du programme de fonds d'encouragement de subventions à 159 élèves du secondaire dans toute la province;
- la mise en œuvre du programme de bourses pour Néo-Écossaises et Néo-Écossais d'origine africaine à l'intention des étudiantes et étudiants de niveau universitaire (des bourses ont été remises en éducation (11), en médecine (1) et en génie (2));
- l'implantation de sept programmes d'alphabétisation des adultes et des familles, outre divers autres projets d'alphabétisation des adultes;
- la création de seize programmes d'enseignement complémentaire, qui proposent le tutorat par les pairs, et qui seront implantés dans diverses collectivités de la province;
- la revue du programme de langue (de la maternelle à la 6^e année) afin de repérer le contenu antiraciste et d'inclure du matériel afro-canadien;
- la mise au point d'un nouveau cours sur la littérature du patrimoine africain au niveau du secondaire.

Division des services aux micmacs. Le ministère de l'Éducation et de la Culture a créé un groupe d'étude ayant pour mission de formuler des recommandations à l'intention du ministre relativement aux besoins des élèves micmacs du réseau public. Le groupe d'étude a été transformé en 1997 en conseil de l'enseignement micmac, lequel continue de conseiller le ministère en matière de programmes et de services. La Mi'kmaq Services Division, créée en 1997, est chargée de déclencher, d'orienter et de planifier la préparation et la mise

en œuvre de politiques, de procédures, de programmes et de services visant à assurer aux Néo-Écossaises et Néo-Écossais micmacs un environnement d'apprentissage pleinement accueillant dans les écoles publiques. Un cours d'études micmaques pour la 10^e année a été mis au point et sera inscrit au programme en septembre 1998. En outre, un programme de langue micmaque de 7^e année pour les élèves ne parlant pas cette langue est en préparation.

Centre pour la formation et le perfectionnement des entrepreneures et entrepreneurs. Le ministère participe activement depuis 1993 à la formation des entrepreneures et entrepreneurs. Plus de 25 000 élèves participent actuellement au programme d'entrepreneurship des années M-12. Le Centre for Entrepreneurship Education and Development a été créé en 1995, en partenariat avec l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (AOCA) et le ministère du Développement économique et du Tourisme de la Nouvelle-Écosse. Le centre compte plus de 20 programmes actifs et son action s'étend à l'ensemble de la Nouvelle-Écosse. Il a pour mission d'élargir et d'approfondir l'éducation pour l'entrepreneurship et de participer à la création en Nouvelle-Écosse d'une culture favorisant l'entrepreneurship. Des programmes sont en cours dans les quatre domaines clés suivants :

- programmes d'éducation pour l'entrepreneurship;
- perfectionnement professionnel;
- recherche et élaboration des programmes d'études;
- développement communautaire.

Politique sur l'enfance en difficulté. En avril 1996, le ministère publiait un document de politique sur l'enfance en difficulté, rédigé après une vaste consultation des conseils scolaires, des enseignantes et enseignants et des groupes de défense. Il est étroitement lié à la nouvelle loi sur l'éducation et privilégie une démarche d'équipe dans l'élaboration des plans de programme individuels. Le ministère et les conseils scolaires collaborent à la mise en œuvre de la politique, grâce à diverses initiatives de formation préalable et continue en cours. Un cadre d'éducation pour la mise en œuvre de la politique est en préparation.

Reading RecoveryOE - Le programme Reading RecoveryOE, a été créé en Nouvelle-Zélande. C'est un programme efficace d'intervention précoce pour l'alphabétisation conçu pour réduire sensiblement le nombre d'enfants éprouvant des difficultés de lecture et d'écriture au sein d'un système d'éducation. Il permet de repérer précocement les élèves à risques et de dispenser un programme d'enseignement à court terme. Depuis 1995, neuf enseignantes et enseignants animateurs et 118 enseignantes et enseignants de Reading RecoveryOE ont été formés et plus de 1000 élèves ont reçu des services. Le suivi effectué en Nouvelle-Écosse démontre les résultats extrêmement positifs du programme.

L'an dernier, le ministère a conclu un accord, en vue d'entamer la première phase de la création d'une version française du programme. La traduction du document d'enquête d'observation a commencé et une enseignante ou un enseignant francophone a été choisi, en coopération avec Patrimoine canadien, pour recevoir une formation en Nouvelle-Zélande en vue de former des enseignantes et enseignants animateurs.

Enseignement postsecondaire

Secteur universitaire

Orientations au plan des politiques. En 1992, le Nova Scotia Council on Higher Education (NSCHE) était invité à assumer un rôle de leadership dans le processus de rationalisation du système universitaire de la province. On prévoyait alors que le financement universitaire stagnerait ou diminuerait légèrement. Il s'agissait essentiellement d'accroître au maximum le rendement des investissements en éliminant le double emploi, en saisissant les occasions nouvelles, en améliorant l'adaptation et la qualité. Depuis lors, la situation fiscale s'est

beaucoup détériorée, créant un défi supplémentaire. Le conseil continue de prendre en compte l'intérêt public relatif à l'enseignement supérieur et de guider les changements tout en représentant l'intérêt public. Voici ses principaux domaines d'activité :

- la création d'un contexte de politiques pour le financement public du secteur universitaire;
- la catalyse de politiques et de pratiques axées sur les étudiantes et étudiants (p. ex. en matière de transfert de crédits);
- la formulation de recommandations relatives à la modification des structures, des politiques et des pratiques, en vue d'accroître l'efficacité, le rapport coût-efficacité et la comparabilité entre établissements;
- la promotion de l'assurance de la qualité et de l'évaluation du rendement;
- la promotion d'une initiative de commercialisation à l'étranger du système universitaire provincial.

Divers documents de politiques ont été publiés et des mesures ont été prises dans plusieurs domaines notamment :

- la mise en œuvre du transfert de crédits pour les première et deuxième années;
- la rationalisation du système de formation des enseignantes et enseignants de la province;
- un accord de fusion entre Dalhousie University et la Technical University of Nova Scotia;
- une entente entre les universités de la région de Halifax en vue de créer un consortium;
- la conception d'une initiative de marketing à l'étranger.

Voici quelques exemples de ces initiatives :

Politique sur la recherche-développement et l'innovation. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse lançait en 1997 une consultation en vue du développement d'une politique générale sur la recherche-développement et l'innovation, portant en particulier sur les rôles des universités et du réseau des collèges communautaires dans la création d'infrastructure et la recherche. Cette politique servira de base aux mesures d'application futures du gouvernement.

Formule de financement universitaire. Conformément au mandat du NSCHE de créer un contexte de politique pour le financement public, un projet de nouvelle formule de financement pour les universités a été présenté en avril 1998 au gouvernement provincial et ses recommandations seront incorporées dans le processus budgétaire.

Transfert de crédits. En 1993, les universités de la Nouvelle-Écosse adoptaient une politique de transférabilité intégrale des cours de première et deuxième années au sein du réseau universitaire de la province. Cet accord fut étendu par la suite, en 1994-1995, à toute la région de l'Atlantique. Un accord pancanadien fut adopté par le CMEC en septembre 1995. À l'heure actuelle, tous les établissements de la Nouvelle-Écosse ont adhéré aux accords de transfert de crédits de la province et de la région de l'Atlantique, et tous - à l'exception de l'université Dalhousie - ont souscrit également au protocole pancanadien. Des mesures supplémentaires sont prises en vue de favoriser la mobilité et d'assurer que les apprenantes et apprenants ne soient pas astreints à répéter des expériences d'apprentissage comparables.

Restructuration des programmes de formation des enseignantes et enseignants - En 1993, le NSCHE procédait à une revue de l'ensemble du système de programmes de formation des enseignantes et enseignants. À la suite des décisions prises par le gouvernement selon les conclusions de l'étude, une restructuration fondamentale des programmes de formation des enseignantes et enseignants de la province a été menée : le Nova Scotia Teachers' College a fermé ses portes, les universités Dalhousie et Saint Mary's ont mis fin à leurs programmes et les universités Acadia, Mount Saint Vincent, St. Francis Xavier et l'Université Sainte-Anne ont restructuré leurs programmes. Un conseil de coordination a été mis en place pour l'ensemble du système.

Réforme dans la région de Halifax - Dalhousie University et la Technical University of Nova Scotia ont fusionné en avril 1997 afin de réduire les dépenses d'administration, de renforcer les liens universitaires entre les disciplines présentes dans les deux établissements, et d'accroître la masse critique en recherche-développement. Outre cette fusion, tous les établissements de la région de Halifax se sont engagés à former un consortium qui constituera un moyen intégré et coopératif de partager des systèmes et services, sans compromettre la culture et l'autonomie des établissements. Les membres du consortium s'engagent également à coordonner la planification universitaire et celle des effectifs ainsi qu'à faciliter encore davantage la mobilité des étudiantes et étudiants entre les campus.

Secteur collégial

Nova Scotia Community College (NSCC) - Il y a un peu plus de deux ans, le NSCC était doté d'un conseil d'administration indépendant. Cette mesure d'autonomie a été prise par la province en vertu de la *Community Colleges Act*, promulguée en 1996. La transition du NSCC au nouveau modèle de gestion a exigé la mise au point d'une gamme complète de services de soutien dans l'établissement (administratifs, financiers et de ressources humaines).

Les systèmes administratifs et financiers sont presque au point, et un processus de négociation collective est en cours avec les syndicats choisis par le personnel pour représenter ses intérêts au sein des unités de négociation du collège. Outre les grands systèmes énumérés ci-dessus, le collège doit assumer nombre des responsabilités fonctionnelles liées à la gestion d'un établissement important et diversifié, antérieurement assurées par plusieurs ministères.

Le quatrième cycle du processus annuel de renouvellement des programmes du NSCC est terminé. Ce processus est conçu pour mettre à jour continuellement les programmes offerts par le NSCC, afin d'assurer qu'ils correspondent aux besoins du marché du travail de la province. Dans le cadre du programme de renouvellement des programmes, le NSCC a pu introduire depuis 1994 62 nouveaux programmes d'études qui n'étaient pas offerts en Nouvelle-Écosse précédemment. L'activité de formation spécialement adaptée du collège continue de se développer, avec l'ajout de nouveaux services de formation et de recyclage de la main-d'œuvre. Les recettes de ce secteur de programmation sont passées de 6,5 millions de dollars en 1994-1995 à 9,9 millions en 1997-1998 et plus de 12 000 étudiantes et étudiants ont reçu des services.

Collège de l'Acadie - Ce collège dessert la communauté francophone dans six centres d'apprentissage en Nouvelle-Écosse et un autre implanté dans l'Île-du-Prince-Édouard en vertu d'un accord interprovincial. Établissement autonome doté depuis avril 1997 de son propre conseil d'administration, le Collège conserve sa place de chef de file dans l'application pratique des technologies d'apprentissage interactif et propose actuellement dix programmes à temps plein, ainsi que des cours à temps partiel et des programmes de formation spécialement adaptés.

Apprentissage

Projet Recentrer l'apprentissage - nouvelles méthodes de prestation et d'accréditation. Afin de recevoir l'agrément de compagnon, les apprenties et apprentis doivent recevoir entre 450 et 800 heures de formation technique et plusieurs années de formation professionnelle en cours d'emploi. Traditionnellement, les apprenties et apprentis doivent quitter leur lieu de travail pendant chaque année de leur apprentissage pour assister à des séances de formation technique. Ce système est de plus en plus incommode pour beaucoup d'employeurs et d'apprenties et apprentis. Les employeurs doivent renoncer à la productivité d'une employée ou d'un employé efficace et les apprenties et apprentis doivent souvent payer des frais de déplacement reliés à leur séjour dans l'établissement de formation.

Le projet Recentrer l'apprentissage est un projet pilote lancé conjointement par le ministère, le NSCC et Développement des ressources humaines Canada (DRHC) pour explorer l'intérêt d'une nouvelle formule de prestation des programmes d'apprentissage, ainsi que d'accréditation des prestataires de ces formations et des employeurs. Le but du projet est d'ouvrir au maximum l'accès aux programmes d'apprentissage et d'alléger le fardeau financier que doivent assumer les agences de financement extérieures et les apprenties et apprentis. Les métiers ciblés par la phase pilote du projet sont les suivants : technicien automobile, cuisinier, électricien du bâtiment, électricien industriel et mécanicien de machine fixe (4^e classe). Le programme d'apprentissage sera divisé en cours articulés autour des tâches et des sous-tâches des séries d'analyse et de classification des professions, qui constituent le standard en matière de professions au Canada.

Le projet Recentrer l'apprentissage met à profit les technologies de communication les plus modernes pour créer un «campus virtuel» qui permet aux apprenties et apprentis d'avoir accès à une formation technique grâce à un terminal d'ordinateur. Les cours allient des méthodes conviviales et interactives d'enseignement à distance à l'enseignement en classe à temps partiel et à l'étude indépendante. Le campus virtuel (à l'adresse <http://access.ncss.ns.ca>) permet aux apprenties et apprentis d'avoir accès à leur formation technique depuis n'importe quel terminal d'ordinateur.

Système de gestion des informations sur l'apprentissage. En 1997, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick concluaient un partenariat visant à créer un système informatisé de gestion des informations sur l'apprentissage, grâce à l'adoption de nouvelles technologies remplaçant le système actuel de bases de données partagé par les provinces. La province du Manitoba s'est également déclarée intéressée à participer au partenariat, au moins pendant la phase initiale. Le projet a pour objectif de créer un environnement et une méthode d'administration des renseignements sur les apprenties et apprentis et sur les compagnons et d'intégrer les autres processus connexes, afin de procurer divers avantages aux provinces et à leur clientèle. Le prototype a été présenté le 30 avril 1998 et il est prévu que le nouveau système sera entièrement opérationnel d'ici le 1^{er} avril 1999. Voici les objectifs spécifiques du projet :

- faciliter la mobilité des renseignements entre les provinces;
- assurer un meilleur service à la clientèle;
- fournir des services plus rentables;
- éliminer le chevauchement et le dédoublement entre les provinces;
- produire des rapports de gestion réguliers et ponctuels grâce à un outil de production de rapports souple, puissant et convivial.

Système interprovincial informatisé de gestion des examens (ICEMS). En vertu de son engagement envers l'élaboration et la mise en œuvre de normes pancanadiennes pour les programmes d'apprentissage, la Nouvelle-Écosse a conclu un partenariat avec DRHC et avec d'autres provinces et territoires pour mettre au point un système complet de création et de gestion d'exams, qui permettra aux instances de coordonner leurs efforts et de faciliter la transition et la mobilité de la main-d'œuvre. La Nouvelle-Écosse contribue financièrement à ce projet et fournit continuellement des ressources pour assurer sa réussite. L'accord ICEMS est parvenu en 1998-1999 à la troisième année de son terme de quatre ans. Son comité directeur est en place et vient de terminer la sélection du chef de projet technique de l'ICEMS.

Commission provinciale des programmes d'apprentissage. Une nouvelle commission de 17 membres était nommée officiellement en novembre 1994. La commission conseille le ministre de l'Éducation et de la Culture dans tous les dossiers reliés à l'apprentissage, notamment la planification, la formation pour l'accès au marché du travail d'aujourd'hui et pour les emplois de demain, la promotion dans le secteur privé du modèle de formation par apprentissage, et les recommandations au ministre pour la désignation de nouveaux métiers en vertu du programme d'apprentissage.

En juin 1997, la commission subissait une restructuration visant à en faire un outil de promotion efficace pour les programmes d'apprentissage ainsi qu'un organe de liaison utile pour l'industrie. Elle comporte à présent trois sous-comités : passerelles et industrie; marketing et communications; et application de la loi et gestion. Ces trois sous-comités agiront conjointement pour s'assurer que l'apprentissage soit considéré comme un processus de formation viable et efficace.

Autres initiatives en matière d'éducation des adultes

Initiative d'apprentissage communautaire. Créée en 1994, la Community Learning Initiative (CLI) fournit un financement, des ressources et d'autres appuis aux 27 réseaux d'apprentissage communautaires de la province qui dispensent des programmes d'alphabétisation et de recyclage. Ce programme permet à la population de bénéficier de services d'alphabétisation dans leurs communautés, et assure que les partenaires coopèrent pour répondre aux besoins des apprenantes et apprenants adultes.

Programme d'éducation en milieu de travail. Ce programme soutient le développement des programmes d'alphabétisation et de recyclage en milieu de travail et favorise une culture de formation fondée sur l'alphabétisation. Il a pour but :

- de fournir une aide (notamment financière) à la mise en œuvre de nouveaux programmes d'alphabétisation et de recyclage;
- de faire mieux connaître la nécessité d'une formation permanente en milieu de travail;
- de donner aux équipes locales en entreprise la préparation et l'infrastructure nécessaires pour soutenir une formation à long terme en milieu de travail.

Le programme est dirigé par un comité consultatif provincial constitué de représentantes et représentants du patronat, des syndicats et du gouvernement.

Programme Nova Scotia Links. Ce programme de stages est conçu pour ouvrir des itinéraires structurés vers le monde du travail. Il permet aux étudiantes et étudiants d'apprendre et d'acquérir une précieuse expérience professionnelle dans leur domaine d'étude choisi. Cette initiative fédérale-provinciale conjointe est conçue pour aplanir les difficultés rencontrées par beaucoup de jeunes dans la transition entre leurs études dans un établissement postsecondaire et la participation active au monde du travail dans des carrières reliées à leur formation. Ce programme de cinq ans a débuté en juin 1995 et 2418 stages ont été accomplis jusqu'ici. Nova Scotia Links comporte des initiatives spéciales à l'intention des étudiantes et étudiants autochtones et africains de Nouvelle-Écosse et subventionne les salaires selon un barème dégressif au fil du programme.

Internet. On peut obtenir de plus amples renseignements à l'adresse électronique suivante :
<http://www.ednet.ns.ca>

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Enseignement primaire et secondaire

Imputabilité. Plusieurs mesures ont été prises pour accroître l'imputabilité, notamment :

- un effort accru pour parvenir à des résultats mesurables dans les rapports annuels;
- l'élaboration d'un plan d'activités sur trois ans, énonçant clairement les politiques et l'orientation envisagées par le ministère;
- la participation au développement d'indicateurs du rendement au plan régional;
- la mise au point de normes sur les programmes et services;
- la participation aux programmes d'évaluation, aux plans régional et pancanadien;
- l'amélioration de l'efficacité dans la gestion des dossiers au niveau provincial.

Technologies de l'information. Le ministère de l'Éducation de l'Île-du-Prince-Édouard a fixé plusieurs objectifs pour les technologies de l'information, en particulier :

- l'intégration des technologies de l'information dans les programmes et services pour soutenir les programmes d'études, l'apprentissage et les activités communautaires et culturelles, et pour accroître l'efficacité administrative et l'accès aux services;
- le développement de partenariats avec le secteur privé et d'autres organismes;
- effort accru de perfectionnement des administratrices et administrateurs;
- l'élaboration d'un énoncé de vision pour guider la mise en œuvre des technologies de l'information.

Les écoles de la province ont accès au réseau à grande vitesse PEIBCN (PEI Broadband Communications Network), qui peut transmettre des données, des signaux audio et vidéo et des fichiers graphiques 5500 fois plus rapidement que les normes actuelles de l'industrie. Ce réseau donnera aux 28 000 élèves, enseignantes et enseignants de la province l'accès au courrier électronique, au World Wide Web, et à un équipement amélioré, tout en créant un environnement dans lequel les écoles pourront mettre en commun cours, matériel et informations (et échanger avec des établissements hors de la province), notamment dans le domaine des programmes d'études multimédias interactifs. Ce réseau à grande vitesse est le fruit d'un partenariat entre la province de l'Île-du-Prince-Édouard, Island Tel Advanced Solutions, et deux entreprises de premier plan dans la communication de données, Newbridge Networks et Sun Microsystems.

Le ministère de l'Éducation a mis au point un processus informatisé pour les demandes de prêts aux étudiantes et étudiants, en vue de rendre l'aide financière plus accessible et commode. Ce système a éliminé les retards dans le dépôt des demandes et accru l'accessibilité des renseignements sur les prêts.

Toujours dans le domaine de la technologie, le ministère de l'Éducation a créé le site Web LESTER (Links for Educators and Students to Educational Resources). La popularité et l'utilité de ce site sont prouvées par sa désignation comme site de la semaine au Canada par les abonnés de Yahoo! Canada (organisme de classement multinational qui propose un index par sujets des sites Internet).

L'utilisation réussie de la technologie exige un personnel enseignant formé à cet effet. Dans ce but, le ministère de l'Éducation privilégie le perfectionnement technologique des enseignantes et enseignants. Au nombre des récentes sessions de formation, citons : l'intégration de l'Internet dans les plans de cours; la familiarisation avec les nouveaux logiciels, les programmes multimédias et l'Internet; et l'utilisation de la technologie informatique en classe. Le centre technologique du ministère de l'Éducation a également organisé une session d'été de formation.

Réforme des programmes. Le ministère aborde les questions reliées aux programmes d'études :

- en participant à des projets régionaux et pancanadiens;
- en créant et en mettant en œuvre des programmes d'études axés sur les résultats;
- en créant de nouveaux moyens de formation en cours de service des enseignantes et enseignants; et
- en coordonnant les initiatives de programmes pour des niveaux spécifiques.

Le ministère participe en permanence à l'élaboration et à la mise en œuvre de nouveaux programmes, dont plusieurs résultent de la coopération régionale par le biais de la Fondation d'éducation des provinces de l'Atlantique. La mise en œuvre d'un nouveau programme de langue au primaire se poursuit, se concentrant particulièrement sur l'intégration des technologies et processus d'information, dans le cadre d'activités diverses : un projet de mentorat, des sessions de formation en cours de service, ainsi que des sessions après l'école sur divers thèmes tels l'évaluation de portefeuille et la réponse à la lecture.

Un nouveau programme de langue pour les élèves de 4^e année a été instauré dans les écoles de la province cette année. À l'issue d'une phase pilote, le programme *Collections* (Prentice Hall) a été choisi en raison de la supériorité de son matériel de soutien. Les enseignantes et enseignants recevront quatre thèmes, chacun comportant des mini-anthologies et six ensembles de romans (ou dans le cas d'un thème en particulier, un ensemble de biographies). *Collections* sera également mis en œuvre en 5^e année à la fin de cette année scolaire et en 1998-1999. Le ministère prévoit la mise en œuvre du programme en 6^e année dans le cadre d'un projet pilote en 1998-1999.

Un nouveau cours spécifiquement conçu pour les élèves de la province a été introduit pendant l'année scolaire en cours. Ce cours de sciences agricoles (Agriscience 801A) vise à susciter un regain d'intérêt à l'égard des programmes agricoles, puisque l'économie de l'Île-du-Prince-Édouard repose sur des bases dans lesquelles l'agriculture joue un grand rôle. Les élèves explorent une vaste gamme de sujets (technologie environnementale, biotechnologie, gestion des ravageurs, paysagisme intérieur et extérieur, sciences alimentaires, aspects commerciaux de l'agriculture). Le cours favorise également l'apprentissage continu, puisque nombre des habiletés que les élèves y acquièrent (comme le paysagisme) leur seront utiles toute leur vie durant.

L'anglais est la seconde langue de la plupart des élèves qui fréquentent les écoles du conseil scolaire francophone. Les enseignantes et enseignants et des consultantes et consultants ont mis au point et mettent en œuvre un programme d'anglais langue seconde correspondant aux besoins particuliers des élèves. L'anglais est introduit en 4^e année et continue d'être enseigné jusqu'en 12^e année. Pendant l'année scolaire 1997-1998, les thèmes primaires, le programme d'études et des documents connexes ont été mis au point. Le programme d'anglais pour le niveau secondaire de l'enseignement en français langue première est en cours de révision.

Financement. Le budget pour l'année scolaire 1997-1998 a confirmé la promesse faite par le gouvernement provincial d'accorder la priorité à l'éducation. Le ministère de l'Éducation a continué de remplir son engagement de fournir aux enseignantes et enseignants et aux élèves des ressources d'enseignement et d'apprentissage de grande qualité. Plusieurs programmes de construction de nouvelles écoles et de rénovation d'écoles ont été annoncés.

Partenariats. Le Secrétariat national à l'alphabétisation, en partenariat avec la section de l'éducation des adultes et de l'alphabétisation (Adult Learning and Literacy Section) du ministère de l'Éducation, finance des projets d'alphabétisation. Les subventions fédérales aux projets d'alphabétisation financent le coût du développement de projets dans la province pour des organisations à but non lucratif et des établissements non gouvernementaux.

Le programme Innovators in Schools vise à aider les enseignantes et enseignants en organisant des causeries en classe et des démonstrations pratiques, en recrutant des conseillères et conseillers pour des clubs informatiques ou de sciences et des jurys pour les expositions de sciences, etc. Les innovatrices et innovateurs sont choisis dans un large éventail de domaines scientifiques et techniques (astronomes, biologistes, chimistes, médecins, ingénieures et ingénieurs, spécialistes de l'alimentation, géologues, etc.). Pendant l'année scolaire 1996-1997, plus de 200 demandes ont été satisfaites, permettant de rejoindre 7800 élèves de la province.

Pendant l'été 1997, le site PEI Science and Technology Awareness Site (STAS) a été créé avec le soutien du Knowledge Economy Partnership, du ministère de l'Éducation et de l'université de l'Île-du-Prince-Édouard. Ce site vise à faire mieux connaître du public les programmes reliés aux sciences et à la technologie qui sont en cours dans la province. Le site STAS comporte trois grandes divisions : l'exposition de sciences de l'Île-du-Prince-Édouard, les sciences et la technologie dans l'industrie de la province, et la connaissance des sciences dans la collectivité.

Internet. Pour de plus amples renseignements, visiter le site <http://www.gov.pe.ca/educ/index.html>.

TERRE-NEUVE ET LABRADOR

Depuis l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération en 1949, l'éducation représente une priorité de premier plan pour le gouvernement provincial, lequel a consenti, depuis un demi-siècle, d'importants investissements en vue de créer et de cultiver un réseau d'enseignement public de classe mondiale.

Le ministère de l'Éducation a pour mission de dispenser un enseignement abordable et de grande qualité aux gens de Terre-Neuve et du Labrador, afin de leur permettre d'acquérir, grâce à l'apprentissage continu, les connaissances, les habiletés et les valeurs indispensables à leur épanouissement personnel et au développement de la société. Pour remplir cette mission, le ministère a pris plusieurs initiatives importantes visant à améliorer la qualité et l'efficacité de l'éducation dans la province.

Enseignement primaire et secondaire

Le système scolaire de Terre-Neuve fonctionne dans un cadre s'étendant de la maternelle à la 12^e année. Le ministère est responsable de la conception et de la mise en œuvre des politiques, des stratégies, des programmes et des services dans les domaines des programmes scolaires, de l'évaluation des programmes et systèmes destinés aux élèves, du perfectionnement professionnel, des services de soutien aux élèves, de la recherche et des indicateurs, et de la planification stratégique. Toutes les questions relatives au fonctionnement quotidien des écoles sont administrées par les bureaux des districts scolaires, lesquels relèvent des conseils scolaires élus localement.

Imputabilité. Au nombre des initiatives clés dans ce domaine, citons ce qui suit.

Planification stratégique au niveau des écoles et districts. La planification et l'évaluation au niveau des écoles permettent à ces dernières de mesurer leur rendement par rapport à un ensemble de normes établies au plan de la province et appliquées à l'échelon local. Le ministère favorise l'interaction entre la planification aux niveaux des écoles, des districts et ministériel, en vue de favoriser une croissance continue.

Rapports d'évaluation sur les écoles. Entre autres objectifs, le programme d'indicateurs du ministère de l'Éducation vise à faciliter la production de rapports d'évaluation (de «carnets de notes» en quelque sorte) sur les écoles, lesquels fournissent aux parents et autres intéressés des renseignements utiles sur le rendement des élèves et l'efficacité du soutien des écoles à l'apprentissage. Ces rapports locaux sont basés sur le système de profils scolaires (School Profile System), logiciel convivial créé par le ministère de l'Éducation et capable de puiser dans des bases de données spécifiques du ministère les renseignements nécessaires pour établir le profil de toute école de la province. Le système réunit des données recueillies dans le cadre des inscriptions d'élèves, des programmes d'examen et d'agrément provinciaux, des activités d'élèves et des enquêtes sur les attitudes des élèves.

La nouvelle loi sur la réforme de l'éducation prévoit que toutes les écoles devront rédiger un rapport annuel qui sera mis à la disposition des parents et du grand public. Pour se conformer à cette nouvelle exigence, les écoles peuvent se servir du mécanisme des rapports d'évaluation sur les écoles : même si ces derniers sont essentiellement destinés aux parents, leur préparation permet à la directrice ou au directeur et au personnel de chaque école, de concert avec les parents, de repérer les points forts de l'établissement et les défis qu'il doit relever, et de formuler des projets pour son amélioration.

Conseils d'écoles. Des conseils d'écoles ont été créés avec pour mission d'améliorer la qualité des programmes scolaires et le niveau de rendement des élèves. Les conseils d'écoles s'inscrivent dans une tendance mondiale vers une participation plus directe des parents et de la collectivité dans la gestion scolaire, et reflètent l'importance qu'attache la province à la collaboration au plan local dans ses projets d'amélioration de

l'éducation. La loi scolaire (*Schools Act*) de 1997 stipule que toutes les écoles de la province doivent créer un conseil d'école constitué de parents, d'enseignantes et d'enseignants, d'élèves, d'autres membres de la collectivité et de la directrice ou du directeur de l'école.

Restructuration. La commission royale de 1992 sur les programmes et services de l'enseignement primaire et secondaire a débouché sur un certain nombre d'initiatives de réforme du système scolaire de Terre-Neuve et du Labrador. À l'issue d'un débat de cinq ans, le secteur de l'éducation de la province a été profondément remanié à la suite d'un deuxième référendum provincial et de la promulgation de l'Article 17 en janvier 1998. Cette modification constitutionnelle préparait la restructuration du système, lequel comporte désormais des conseils scolaires élus par représentation géographique (et non plus confessionnels) dans les onze nouveaux districts scolaires. En créant ce nouveau système, le gouvernement vise à améliorer l'ensemble du secteur de l'éducation et à le rendre plus redevable de sa clientèle et des contribuables aux plans du rendement des élèves et des dépenses de l'éducation. Voici quelques-unes des principales réformes :

- restructuration et gestion du système scolaire;
- création en juin 1997 d'un conseil scolaire francophone provincial;
- importantes modifications aux programmes scolaires;
- création de conseils d'écoles;
- revue d'envergure des services aux élèves ayant des besoins spéciaux;
- reddition de comptes accrue au plan de l'apprentissage des élèves.

Réforme des programmes. Le ministère attache beaucoup d'importance à l'introduction de nouveaux programmes et cours portant surtout sur les initiatives suivantes :

- élaboration de programmes d'études et d'instruments d'évaluation communs de concert avec les autres provinces de l'Atlantique dans le secteur primaire-secondaire;
- un nouveau programme de deuxième cycle du secondaire;
- des rapports aux parents, aux étudiantes et étudiants du postsecondaire et à d'autres partenaires sur le rendement des secteurs primaire-secondaire et postsecondaire, par le biais de rapports provinciaux sur les indicateurs et de rapports d'évaluation sur les écoles;
- un ensemble nouvellement établi de buts et d'objectifs de l'éducation reliés aux mesures du rendement, avec des cibles pour chaque année jusqu'à 2002;
- des mesures soutenues et permanentes d'entretien et d'amélioration de l'équipement informatique et de l'accès à l'Internet pour toutes les écoles, de la maternelle à la 12^e année, grâce au projet Stem Net de la province et à d'autres initiatives.

Technologie de l'information. Dans le secteur primaire-secondaire, les technologies de l'information et des communications sont abordées sous deux optiques : l'intégration de la technologie et la formation technologique. L'intégration de la technologie porte essentiellement sur les ordinateurs, les réseaux et l'Internet, considérés comme outils ouvrant ou enrichissant un éventail élargi d'expériences d'apprentissage. Les élèves utilisent ces outils pour maîtriser l'acquisition et l'évaluation des informations et pour les développer et les diffuser dans toutes les disciplines. L'éducation technologique constitue un vaste programme d'études axé sur l'application des technologies de l'information et des communications. Les cours du secondaire portent surtout sur des domaines tels les communications, la programmation et la conduite des procédés, la biotechnologie et les principes de base de la conception des produits. Les cours de formation technologique développent les aptitudes et les capacités de résolution de problèmes.

Le projet Stem Net a créé un réseau de communications pour les enseignantes et enseignants basé sur l'Internet. Il s'est développé, en partenariat avec le secteur de la câblodiffusion, pour englober des projets d'élèves, par le biais de Stellar Schools, ainsi que des projets tels Grass Roots (en partenariat avec le Rescol). Beaucoup

d'écoles sont dotées d'ordinateurs et de laboratoires technologiques et prennent des mesures pour créer des réseaux à l'échelle des établissements. Toutes les écoles ont accès à l'Internet.

Partenariats. En partenariat avec les provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve et Labrador ont dégagé pour toutes les diplômées et tous les diplômés du secondaire dans les provinces de l'Atlantique des «acquis essentiels», lesquels énoncent en termes clairs et concis ce que les élèves doivent savoir, pouvoir faire et valoriser à l'issue de leurs études secondaires. En parvenant à ces acquis, les élèves recevront une éducation complète, englobant l'expression esthétique, le civisme, la communication, l'épanouissement personnel, la résolution de problèmes, la compétence technique et le développement spirituel et moral.

Les quatre provinces de l'Atlantique collaborent également au développement conjoint de cours communs au secondaire en français, mathématiques, sciences, English, mathematics et science. Une fois ces cours communs introduits dans les écoles, des évaluations communes seront administrées aux élèves des quatre provinces. Ces activités représentent des réalisations importantes au plan de la coopération régionale et visent à maintenir des normes élevées et à assurer l'imputabilité dans l'enseignement secondaire.

Transition vers l'enseignement postsecondaire. La réussite des élèves du secondaire est prouvée par l'augmentation de la proportion de l'effectif scolaire qui répond aux exigences de diplomation. Les taux de diplomation du secondaire ont connu une augmentation progressive, passant de 68,3 % en 1992 à 82,2 % en 1996, soit une hausse de plus de 20 % en cinq ans.

Après la promotion du secondaire de juin 1995, 45 % des diplômées et diplômés ont fréquenté une université dans la province ou à l'extérieur. Environ 10 % des diplômées et diplômés ont déclaré qu'ils suivaient des cours dans des collèges communautaires financés par les deniers publics, et 9 % environ dans des collèges privés. Un deuxième suivi en 1997 a révélé que plus de 80 % au total des diplômées et diplômés de 1995 avaient entamé une forme quelconque d'études ou de formation postsecondaires.

Enseignement postsecondaire et formation

Le système d'enseignement postsecondaire à Terre-Neuve est constitué de l'université Memorial, du College of the North Atlantic, et de plusieurs établissements privés de formation (collèges privés). Diverses initiatives d'adaptation à l'évolution constante du système postsecondaire ont été prises, en vue de créer une structure apte à réagir rapidement à la dynamique du milieu de travail et de l'économie. Au sein du ministère de l'Éducation, les dossiers de l'enseignement postsecondaire ressortissent à la direction générale des études avancées.

Imputabilité. Le rapport de 1998 sur les indicateurs postsecondaires démontre l'engagement du ministère envers l'ouverture et la reddition de comptes au public en matière d'éducation. Ce rapport constitue une évaluation objective de la situation de l'enseignement postsecondaire dans la province. Les constatations globales sont positives. Le rapport signale aussi certaines préoccupations ou domaines exigeant un examen, des mesures correctives, une surveillance accrue ou une révision des politiques.

Restructuration. Dans le secteur postsecondaire, le réseau de collèges publics a été restructuré par la création d'un collège provincial unique, le College of North Atlantic, remplaçant cinq collèges régionaux. Le 1^{er} janvier 1997, le gouvernement inaugurerait cette nouvelle entité, dont le siège est situé à Stephenville. Cette consolidation visait à accroître l'efficacité des collèges en créant un système centralisé d'inscription des étudiantes et étudiants, en fusionnant les services financiers et administratifs, et en révisant le type et l'envergure des programmes de pair avec la préparation d'un plan provincial de formation. L'étape finale du processus de changement consiste en la mise en œuvre d'un plan stratégique pour l'éducation s'étendant sur trois à cinq ans. Le ministère continue de concentrer ses efforts sur :

- l'amélioration du rendement des étudiantes et étudiants;
- l'élargissement de l'accès pour toutes les étudiantes et tous les étudiants;
- des mesures visant à accroître la pertinence de l'éducation par rapport aux besoins des étudiantes et étudiants et aux exigences du marché du travail; et
- la recherche des moyens les plus rentables d'offrir des programmes et services de grande qualité.

Technologie de l'information. Parmi les toutes dernières applications de la technologie de l'information dans le secteur postsecondaire, citons le nouveau site Web du ministère, consacré à l'aide aux étudiantes et étudiants. Ces derniers peuvent y accéder pour demander un prêt et recevoir une évaluation immédiate des besoins, se renseigner sur la situation de leur prêt ou de leur demande, et parcourir des renseignements généraux sur le Programme d'aide financière aux étudiants. Ce site a reçu environ 5000 demandes en janvier seulement.

Réforme des programmes. Voici les principales initiatives dans ce domaine.

Accréditation et articulation. Des améliorations ont été apportées à la qualité des services aux étudiantes et étudiants du postsecondaire, y compris les dispositions de transferts de programmes, l'agrément progressif, et l'évaluation des acquis.

Revue des programmes d'études et des normes de formation. Le ministère continue de revoir les programmes d'études et de formation du postsecondaire afin d'assurer que les programmes de Terre-Neuve et Labrador sont conformes aux critères normalisés pancanadiens. Cet examen comporte notamment des comparaisons entre les normes de la province et celles de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique.

Aide financière aux études. En vertu du programme de remise des prêts aux étudiantes et étudiants, les diplômées et diplômés du postsecondaire dont les prêts fédéraux et provinciaux combinés dépassent des seuils d'endettement établis se voient remettre par la province la différence entre leur emprunt effectif et leur limite d'endettement fixée. Dans le budget de 1998-1999, la province a également créé plus de 4000 bourses de 1000 \$ chacune, qui seront décernées jusqu'en 2000 (lorsque seront disponibles des bourses semblables du Fonds des bourses du millénaire du Gouvernement du Canada) aux étudiantes et étudiants du postsecondaire en fonction de leurs besoins financiers et de leurs résultats scolaires.

Programmes d'apprentissage. La nouvelle loi sur l'apprentissage et l'agrément habilite la commission provinciale de l'apprentissage et de l'agrément à accréditer des programmes d'apprentissage. L'accréditation vise principalement à identifier les programmes d'apprentissage qui correspondent aux normes minimum de la commission et dont les diplômées et diplômés sont parvenus au niveau de compétence requis. L'accréditation constitue un mécanisme de vérification indépendant du système d'éducation, garantissant au grand public et aux milieux de l'éducation que les programmes qui la reçoivent ont défini des objectifs clairs et appropriés et s'y conforment, reflètent les pratiques techniques actuelles et disposent d'installations de formation modernes et de méthodologies éducatives.

Partenariats. Le conseil de l'enseignement supérieur, créé en août 1992, est une initiative conjointe du ministère de l'Éducation, des cinq anciens collèges publics d'arts appliqués, de technologie et de formation continue (aujourd'hui College of the North Atlantic) et de l'université Memorial. Il dispose de plusieurs comités et groupes de travail, y compris le comité de l'articulation, le comité des transferts et admissions, et le comité de l'évaluation des acquis.

Transition vers le milieu de travail. Une importance particulière est attachée à la transition des diplômées et diplômés du secondaire, des collèges et de l'université, qui est suivie par le biais d'enquêtes permanentes auprès des diplômées et diplômés du secondaire et du postsecondaire. Des enquêtes sont également menées chaque année sur des secteurs du marché du travail (tout dernièrement dans les secteurs minier et maritime).

L'étude de suivi auprès des diplômées et diplômés du postsecondaire en 1995 montre que 16 mois après la fin de leurs études, la plupart avait obtenu un travail à temps plein ou à temps partiel, dans un domaine apparenté ou non à leur formation. Les diplômées et diplômés de programmes de maîtrise et de programmes de trois ans de collèges publics avaient plus de chances que ceux des autres programmes postsecondaires de trouver un travail à temps plein dans un domaine relié à leurs études.

Initiatives à l'échelle du système.

Les initiatives suivantes recourent l'ensemble du système et la transition de l'éducation au monde du travail.

Imputabilité. Voici deux initiatives.

Programme d'indicateurs. Le programme d'indicateurs du ministère de l'Éducation constitue un système complet de mesures et de comparaisons effectuées à intervalles réguliers afin de contribuer à évaluer et à améliorer le rendement du système d'éducation. Ces mesures recouvrent un grand nombre de domaines, par exemple la participation et le rendement des élèves, le rendement des écoles et du système postsecondaire, et les attitudes et les valeurs des apprenantes et apprenants et du public envers l'enseignement public. Ces données sont comparées à certains repères, tels les mesures antérieures, les résultats obtenus dans d'autres instances, ou d'autres normes de mesure convenues. Les renseignements résultants permettent aux éducatrices et éducateurs d'évaluer objectivement le rendement des écoles et des établissements, et de repérer les domaines dans lesquels des améliorations s'imposent.

Le programme d'indicateurs sert aussi à informer le public. Les renseignements publiés permettent au public de juger si le système d'éducation donne les résultats attendus, et au système de rendre compte de son rendement et de ses dépenses. Le ministère de l'Éducation diffuse un rapport public annuel portant alternativement sur les systèmes primaire-secondaire (les documents de la série *Profile*) et postsecondaire (*Postsecondary Indicators*).

Rapport annuel. Le cadre d'imputabilité du ministère représente un mécanisme de soutien essentiel à son fonctionnement. Ce cadre est conçu non seulement pour évaluer les processus et les résultats ministériels et communiquer les conclusions aux fins d'amélioration continue, mais encore pour incorporer des mesures clés pour le système d'éducation. Le système d'évaluation du rendement du ministère de l'Éducation lui donne la possibilité de suivre et de publier les progrès réalisés dans l'accomplissement de ses buts et objectifs de l'éducation. La publication régulière des résultats est un élément intégral de l'imputabilité, et les rapports représentent une partie importante du plan stratégique pour l'éducation. Le rapport annuel porte surtout sur les réalisations et leur coût. Il contient des renseignements sous forme graphique et une analyse explicative. Le contenu du rapport annuel est basé sur le plan du ministère et ses mesures de rendement.

Planification stratégique. En 1997, le ministère a mis au point un plan stratégique pour l'éducation qui se prolonge au-delà de l'an 2000. Ce plan désigne des problématiques et des stratégies qui recourent tous les domaines du système éducatif, et comporte des plans visant divers aspects au sein du ministère : communications, finances, ressources humaines.

Conférence Summit 2000. Cette grande conférence de l'éducation réunira des représentantes et représentants de gouvernements, d'établissements d'enseignement, et du secteur privé, ainsi que des éducatrices et éducateurs, des universitaires, des administratrices et administrateurs, des élèves, des parents et d'autres intéressées et intéressés à tous les paliers de l'éducation. Les personnes qui ne pourront y assister en personne auront la possibilité d'y participer directement par l'Internet. Le début du prochain millénaire nous donnera l'occasion d'examiner et d'évaluer notre situation, notre rendement et nos orientations. Cette conférence nous permettra de recueillir les avis des éducatrices et éducateurs hors de la province et de comparer les initiatives éducationnelles de Terre-Neuve et Labrador avec celles d'ailleurs. Elle mettra également en valeur nos écoles, notre

enseignement postsecondaire et nos entreprises reliées à l'éducation, tout en offrant une occasion d'échanges aux éducatrices et éducateurs et aux chefs d'entreprises ou leaders du secteur communautaire.

Technologie de l'information. La situation géographique et économique de Terre-Neuve et Labrador a suscité l'innovation dans les programmes et services de formation à distance. Afin de proposer aux élèves du secondaire un vaste éventail de cours, sans égard à leur domicile, le ministère de l'Éducation a créé un projet de formation à distance, en partenariat avec le centre de télé-médecine de l'université Memorial et des conseils scolaires. Ce projet a donné accès aux élèves de petites écoles de toute la province à des cours de mathématiques avancées, de français, de physique et de chimie. La formation à distance est également utilisée au plan international dans la recherche médicale et les programmes de formation médicale.

Au fur et à mesure qu'apparaissent de nouvelles technologies en formation à distance, le ministère de l'Éducation met en œuvre de nouveaux systèmes, y compris l'utilisation de cédéroms, l'accès à l'Internet, et des téléscripteurs améliorés. Le ministère étudie également des moyens de donner accès aux cours grâce aux télécommunications à grande vitesse et d'offrir aux élèves des cours de formation à distance basés sur l'Internet. Ce projet constitue une contribution importante à l'égalité des chances en éducation.

Financement. Terre-Neuve et Labrador consacre à l'éducation une part importante de leur budget annuel. Depuis 1990-1991, le secteur de l'éducation reçoit environ le quart du total des dépenses du gouvernement. Voici la répartition du financement provenant des comptes courants en 1997-1998 : secteur primaire-secondaire, 74 %; système postsecondaire, 24 %; alphabétisation, bibliothèques, direction et services de soutien, 2 %. Le ministère prévoit que le nombre d'élèves du système primaire-secondaire continuera de décroître sensiblement, tandis que le besoin de rehausser les niveaux d'éducation de notre population adulte va croissant.

Internet. Pour de plus amples renseignements, veuillez visiter le site www.gov.nf.ca/edu.

YUKON

Le Territoire du Yukon couvre 483 450 kilomètres carrés (207 000 miles carrés), soit une superficie à peine plus petite que celle des quatre provinces atlantiques réunies. Malgré cela, seulement 32 000 personnes vivent au Yukon. Quatorze des Premières nations, qui parlent sept langues différentes, composent le quart de cette population.

Le ministère de l'Éducation est ultimement responsable de la plupart des activités pédagogiques. La *Education Act* permet d'assurer un contrôle local par l'entremise des commissions scolaires, et des conseils et des comités d'école. Les commissions scolaires possèdent à peu près les mêmes pouvoirs que le ministère, exception faite de celui d'imposer des taxes. Les conseils scolaires ont un moindre droit de regard que les commissions scolaires mais peuvent établir des politiques et des procédures concernant certains aspects de l'éducation et formuler des recommandations quant à la distribution de la portion discrétionnaire de l'enveloppe scolaire. Les comités d'école sont simplement des organes consultatifs. À l'heure actuelle, une école a une commission scolaire, une a un comité d'école et 26 autres ont des conseils scolaires.

Le programme pédagogique dispensé dans les écoles du Yukon est tiré dans une proportion d'environ 80 % de celui du ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique. Le reste est élaboré localement.

Le ministère de l'Éducation a mis de l'avant les diverses initiatives suivantes afin de relever le défi que présente l'enseignement sur son territoire :

- faire en sorte que l'ensemble du milieu de l'enseignement appuie l'éducation et la formation au niveau postsecondaire afin d'assurer l'efficacité des programmes de formation comme le *Youth Work*, *Entrepreneurship* et *Jobs*;
- respecter les obligations découlant de la *Education Act* et des accords sur les revendications territoriales concernant le patrimoine culturel et linguistique des Premières nations;
- appuyer les programmes pédagogiques novateurs et originaux destinés aux personnes de tout âge, qu'ils portent sur le counselling global, l'intervention précoce, la rééducation en lecture, l'alphabétisation, l'enseignement à distance ou l'accès à Internet;
- déployer tous les efforts nécessaires afin de garder les écoles à l'abri de la violence grâce à des initiatives comme le Together Towards Safer School Action Plan; des politiques concernant la planification d'urgence, l'accès à l'information, le harcèlement, les dossiers scolaires et l'équité des sexes; et des lignes directrices relatives à l'enseignement des matières controversées;
- établir des partenariats gagnants avec les Premières nations, les parents, les élèves, les enseignantes et enseignants, le secteur privé et les syndicats;
- apporter une aide pour ce qui est de la gestion des commissions scolaires, tout en reconnaissant le rôle et les intérêts des représentants élus aux conseils d'école ainsi que leur intervention dans les processus de prise de décision concernant par exemple la planification des réfections et des nouvelles constructions.

Enseignement primaire et secondaire

Early intervention project. Ce projet vise à cerner et à combler les besoins des élèves à risques avant que ces derniers ne deviennent candidats à l'orthopédagogie. (Remarque : «à risques» ne veut pas dire les élèves des classes spéciales visés par les plans pédagogiques d'éducation spécialisée.) Il renferme quatre volets ciblant chacun un auditoire différent : familles, collectivités, salles de classe, enseignantes et enseignants, et tourne principalement autour des activités suivantes :

Collectivités

Books for Babies. Une sensibilisation à l'alphabétisation par l'entremise de laquelle on remet gracieusement un livre à tous les parents de nouveaux-nés au Yukon.

- Familles** **PALS** (Parental Action for Literacy Support). Une série de cinq séances est offerte aux parents des élèves de la maternelle et de la première année sur les stratégies de soutien à domicile pour les enfants à risques. Y participent les écoles des milieux urbains et ruraux.
- Enseignants** **Reading Recovery**TM. Une soixantaine d'enseignantes et enseignants ont suivi trois séances de deux jours pour se préparer à la mise en œuvre du programme. Une autre vingtaine d'enseignants fera de même au cours de la prochaine année scolaire. Les séances visent à donner de l'information sur le programme, une formation approfondie sur l'évaluation et l'élaboration d'un programme d'alphabetisation bien adapté.
- Salles de classe** **Wiggleworks**. Un programme interactif sur CD-Rom présenté à tous les enseignants et orthopédagogues de première année comme outil d'aide pour les lecteurs à risques.
- Roving Teacher Pilot Project**. D'octobre à mars, on fournit une aide immédiate dans la majorité des classes des établissements scolaires des milieux urbains pendant une demi-heure par jour, quatre matins par semaine, afin de permettre à l'enseignante ou l'enseignant de travailler avec quatre élèves à risques.

On cherche actuellement à élargir le projet d'intervention précoce afin de le rendre accessible sur tout le territoire avant l'an 2000.

Task force to promote safe schools. Le groupe d'étude est chargé d'étudier le rapport *Talking About Crime* et de recommander des mesures à prendre. Des représentants des autres agences et ministères gouvernementaux se sont réunis afin d'échanger sur les points de préoccupation concernant la violence dans les écoles et de recommander des mesures d'amélioration. Le groupe d'étude a publié en mai 1996 un rapport qui contenait des recommandations visant à combler les lacunes entre les objectifs communautaires mentionnés dans le rapport et les programmes et procédures spécifiques des écoles. Le groupe d'étude a embauché un coordonnateur à temps partiel.

Keeping schools safe policy package. On a élaboré ce train de mesures sur la sécurité dans les écoles afin d'aider les établissements scolaires dans la réalisation de leurs initiatives. Il inclut notamment des politiques sur les sujets suivants : harcèlement, règlements sur le transport par autobus, plans pédagogiques, équité des sexes et discipline. Une liste des initiatives réalisées dans chacune des écoles du Yukon est en cours d'élaboration et sera rendue publique. La plupart des écoles sont actuellement en phase d'intégration d'un programme de sensibilisation et de prévention portant sur la violence à l'égard des enfants.

Assessment Action Plan. Le ministère de l'Éducation du Yukon a élaboré le plan d'action sur l'évaluation en réponse au rapport exhaustif qui avait été présenté en décembre 1994 au comité d'examen de l'éducation de l'assemblée législative. Les objectifs visés par l'évaluation des acquisitions des élèves selon les normes du programme d'études sont :

- fournir aux parents et à la population en général une base d'évaluation objective et crédible des progrès des élèves partout au Yukon;
- permettre au ministère de respecter ses obligations découlant de l'imputabilité publique;
- rehausser l'appui et la confiance de la population à l'égard des établissements scolaires publics du Yukon;
- améliorer la qualité de l'enseignement dispensé dans les écoles publiques du Yukon;
- veiller à ce que tous les élèves fréquentant les établissements scolaires publics reçoivent une éducation reflétant les résultats escomptés dans les programmes pédagogiques obligatoires.

On a mis de l'avant les initiatives suivantes, et on prévoit leur plein fonctionnement dès 1998-1999 :

- le ministère de l'Éducation a formé un comité d'évaluation ministériel;
- le ministère de l'Éducation a une division de l'évaluation de l'information destinée aux élèves;
- les examens du ministère sont donnés dans les classes de 9^e et de 11^e année pour les mathématiques et la lecture et l'écriture, et ils doivent compter pour 25 % de la note finale de l'élève;
- le Canadian Test of Basic Skills est obligatoire de la 4^e à la 7^e année;
- les élèves du Yukon participeront au deuxième cycle d'évaluations du PIRS pour les sciences, qui relève du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada);

Yukon Entrepreneurship Centre. Cette initiative sur l'entrepreneuriat est le fruit d'une collaboration entre Développement des ressources humaines Canada, le ministère de l'Éducation et le milieu des affaires du Yukon. Dès septembre 1998, on étendra le programme aux établissements scolaires que fréquentent les jeunes adultes âgés de 19 à 29 ans. Ces derniers seront ainsi en mesure d'apprendre tous les aspects de la planification et du lancement d'une entreprise. Les élèves de moins de 19 ans pourront faire appel à des services de consultation sur une base individuelle.

Yukon Excellence Awards. Pour l'année scolaire 1998-1999, on pourra offrir des prix d'excellence (qui vont de 100 dollars par matière en 8^e année jusqu'à 400 dollars par matière en 11^e année) aux élèves de mathématique et d'anglais de la 9^e à la 11^e année. On pourra également remettre des prix d'excellence (de 500 dollars par matière) aux élèves de 12^e année dans les 14 matières assujetties aux examens du ministère de la Colombie-Britannique. L'excellence se traduit par une note d'au moins 80 % dans les examens du ministère du Yukon, pour les élèves de la 8^e à la 11^e année, ainsi que dans les examens du ministère de la Colombie-Britannique, pour les élèves de la 12^e année.

Yukon First Nations curriculum resources. Les ressources pédagogiques suivantes ont été élaborées en vue de sensibiliser la population aux Premières nations du Yukon et à leur rôle changeant dans la société d'aujourd'hui :

- *Dene Games/Arctic Sports Curriculum Guide.* Ce guide et cet outil pédagogiques sont disponibles pour les cours d'éducation physique depuis la 6^e jusqu'à la 11^e année. On offre aussi une aide aux enseignantes et enseignants par l'entremise du Skookum Jim Friendship Centre Recreation Program et du ministère des Sports du Yukon.
- *B.C. First Nations Studies 12 Integrated Resource Package (I.R.P.).* Ce cours porte principalement sur l'étude des accords de revendication territoriale et des ententes d'autonomie gouvernementale conclues au Yukon.
- *Western Canadian Protocol for Collaboration in Basic Education: Aboriginal Language and Culture Projet.* Ce cadre général concernant l'enseignement des langues autochtones depuis la maternelle jusqu'à la 12^e année prévoit des activités linguistiques appropriées du point de vue de la culture qui s'appuient largement sur la collectivité et les anciens. Deux écoles serviront d'école pilote dans le cadre de ce projet au cours de l'année scolaire 1998-1999.

Yukon Education Student Network (YES net). Le YES net est un réseau mis sur pied par le ministère de l'Éducation à l'usage exclusif des élèves et du personnel scolaire. On offre à ces derniers les services suivants :

- l'accès à Internet dans toutes les écoles du Yukon;
- l'accès en ligne pour les enseignantes et enseignants qui désirent commander du matériel pédagogique et spécialisé;
- une façon d'élaborer et de poursuivre des projets scolaires reposant sur le Web;

- des services de courrier électronique pour tout le personnel enseignant.

Enseignement et formation postsecondaires

Canada/Yukon Labour Market Development Agreement. Le Canada et le Yukon ont conclu une entente de développement du marché du travail en 1998. Cette entente prévoit que les deux autorités joueront des rôles égaux dans l'élaboration et le processus de prise de décision liés aux mesures et services de création d'emploi prévus dans la *Loi sur l'assurance-emploi*. L'entente vise à assurer que l'élaboration des programmes tienne compte des besoins, de la situation et des priorités du Yukon. Au cours des premières cinq années, on consacrera quelque 16 millions de dollars en vue d'aider les sans-emploi du Yukon à accéder au marché du travail.

Yukon Training Strategy. Le Yukon travaille de concert avec les Premières nations, les collectivités, les syndicats, le secteur privé, la jeunesse, les organisations de femmes ainsi qu'avec les organismes sans but lucratif à l'élaboration d'une nouvelle stratégie de formation. Celle-ci permettra à la population du Yukon de tirer avantage des possibilités économiques et d'emploi, particulièrement si elles se rapportent à la réalisation des revendications territoriales et des transferts de pouvoirs au Yukon. La stratégie sera principalement orientée vers la jeunesse, les bas salariés, les prestataires d'aide sociale et permettra la mise en place d'une main-d'œuvre gouvernementale représentative.

Training trust funds. Le gouvernement du Yukon travaille actuellement à l'établissement de fonds en fidéicommiss qu'il allouera pour la formation axée sur divers secteurs d'activités. Ces fonds permettront aux comités et autres groupes formés par les employeurs et les employés de disposer des fonds nécessaires pour combler à long terme des besoins spécifiques dans leur champ d'activités ou dans leur collectivité. Ces fonds sont disponibles depuis 1995 pour certains secteurs d'activités, dont l'exploitation minière, l'exploitation forestière, le tourisme et l'agriculture.

Association for Community Youth initiatives. Un conseil composé de représentants de la jeunesse et d'adultes veille à l'administration d'un fonds en fidéicommiss de 200 000 dollars destiné à des projets de formation pour les jeunes. Les projets doivent avoir pour objet de combler les besoins cernés par le conseil et être présentés par des groupes œuvrant auprès de la jeunesse, des conseils d'étudiants, des clubs de service et les Premières nations.

Yukon Native Teacher Education Program. Il s'agit d'un programme de baccalauréat spécialisé qu'offre le *Yukon College* aux personnes des Premières nations désirant devenir une ou un enseignant. Des 27 diplômés depuis 1993, 18 ont été embauchés pour enseigner au Yukon et cinq, pour enseigner dans une province. Le ministère de l'Enseignement supérieur est en pourparlers avec le *Yukon College* et la *University of Regina* en vue de conclure une nouvelle entente quinquennale au même chapitre.

Apprenticeship Program. Le secteur privé au Yukon est restreint, et on y trouve très peu d'ouvriers spécialisés pour former des apprentis. Le gouvernement embauche un grand nombre de ces ouvriers et possède diverses installations où des apprentis peuvent acquérir de l'expérience. Le programme vise à utiliser les ressources gouvernementales pour : créer des possibilités de formation et d'emploi à l'échelle locale, montrer que le gouvernement est un employeur responsable, donner l'exemple dans le domaine de la formation des apprentis, cibler les groupes visés par les programmes d'équité dans des secteurs où la participation a toujours été faible.

Les postes offerts par l'entremise de ce programme ne sont pas permanents. Ils sont seulement accordés aux apprentis pendant leur période de formation. Une fois leur formation complétée, les apprentis cèdent leur place à d'autres. Ils peuvent ensuite faire une demande d'emploi lorsque se présentent des ouvertures, se diriger vers le

secteur privé ou lancer leur propre entreprise. À l'heure actuelle, tous les postes sont comblés dans les cinq collectivités, dont un grand nombre par des personnes visées par les programmes d'équité.

Secondary School Apprenticeship Program. Le programme d'apprentis dans les écoles du niveau secondaire donne à tous les élèves des 11^e et 12^e années l'occasion de fréquenter l'école secondaire tout en étant apprenti. On a lancé le programme au cours de l'année scolaire 1994-1995 et on prévoit maintenant l'étendre aux collectivités rurales. Les élèves divisent leur temps entre les cours magistraux et l'apprentissage d'un métier en milieu de travail. Ainsi, ils obtiennent des crédits d'études secondaires de même que des crédits de temps d'apprentissage tout en recevant une rémunération. Ils doivent compléter tous les crédits nécessaires à l'obtention du diplôme d'études secondaires.

Student Training and Employment. Ce programme subventionne l'emploi axé sur la carrière à des étudiantes et étudiants inscrits au premier cycle des études supérieures. Les emplois admissibles doivent se rapporter au champ d'études, refléter la formation axée sur la carrière et rehausser les aptitudes au travail. Une subvention salariale de 5,75 dollars l'heure pour une semaine de 37,5 heures, jusqu'à un maximum de 12 semaines, est remise aux employeurs admissibles. Les critères suivants sont aussi à respecter : minimum de 37,5 heures par semaine pendant un minimum de 12 semaines consécutives; supervision adéquate; salaire minimum de 11,50 dollars l'heure; date d'entrée en fonction au plus tôt à la mi-mai et se termine au plus tard au début septembre.

Canada/Yukon Summer Career Placement Program. Ce programme conjointement financé et administré par les gouvernements du Canada et du Yukon vise à offrir une aide aux étudiantes et étudiants par l'entremise d'une subvention salariale remise aux employeurs. La période d'emploi doit se situer entre le 1^{er} mai et le 1^{er} septembre et durer au moins six semaines et au plus 18 semaines. Il doit également s'agir de postes à temps plein (de 30 à 40 heures par semaine) ou à temps partiel pour les personnes aux prises avec une incapacité. Les étudiants et les jeunes doivent recevoir au moins 7,06 dollars l'heure.

Shad Valley. La direction de l'Enseignement supérieur choisit et commandite deux participations par an au programme de Shad Valley, qui s'adresse aux élèves exceptionnels des 11^e et 12^e années du Canada. Le programme donne l'occasion à des élèves remarquablement talentueux de passer quatre semaines dans l'une de huit universités, afin d'apprendre les nouveaux concepts dans les domaines suivants : informatique, génie, technologie, entrepreneuriat et mathématique. Il offre la chance aux élèves de connaître quelles seront les disciplines d'avenir dans un monde axé sur la concurrence et la connaissance. Le programme inclut une session académique dispensée en juillet sous forme d'ateliers, d'exposés et de projets d'équipe dans une université canadienne. La direction offre ensuite une expérience de travail rémunérée d'une durée de cinq semaines dans le champ d'études qui intéresse l'élève.

Youth Exploring Trades. Ce programme d'exploration des métiers s'effectue l'été dans un camp de vacances de jour pour garçons et filles âgés de 11 à 14 ans. Il découle d'un projet pilote pour les jeunes filles que l'on a réalisé en 1994 puis élargi pour inclure à la fois les garçons et les filles. Il a pour objectif de permettre aux jeunes âgés de 12 à 15 ans d'avoir du plaisir tout en explorant les divers métiers dans le cadre de la construction d'un kart pour la course.

Computer Camp. Ce camp de jour offert l'été aux élèves de 9 à 15 ans promouvoit l'éducation et l'apprentissage en alliant l'enseignement de l'informatique à un vaste programme récréatif. Whitehorse et cinq autres collectivités du Yukon ont respectivement mis sur pied un camp de ce genre.

Internet. On peut obtenir de plus amples renseignements à l'adresse électronique suivante :
<http://www.yukonweb.wis.net/government>

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Les Territoires du Nord-Ouest (T.-N.-O.) couvrent 34 % de la superficie du Canada, mais n'hébergent que 0,23 % de sa population (64 000 habitants). Les autochtones forment 65 % de la population de ce territoire, et le taux de natalité y est presque deux fois plus élevé que la moyenne nationale. Le gouvernement a la très importante tâche, en ce moment, de créer deux territoires, qui naîtront le 1^{er} avril 1999, de ce que sont aujourd'hui les Territoires du Nord-Ouest : Nunavut et le territoire de l'Ouest, qui n'a pas encore reçu de nom officiel.

Dotés d'un système scolaire relativement jeune, les Territoires du Nord-Ouest continuent à développer l'ensemble de leurs programmes et services à l'intention des élèves du primaire et du secondaire. Il existe aujourd'hui des programmes d'études primaires et secondaires dans la plupart des localités. Tous les grands pensionnats régionaux ont été fermés. Dans un grand nombre de districts scolaires, les élèves peuvent étudier dans leur langue autochtone dès leurs premières années de leur scolarité, l'enseignement étant donné en anglais dans les années suivantes. L'enseignement dispensé dans les écoles des Territoires du Nord-Ouest s'articule autour d'un programme-cadre basé sur les cultures du Nord, Dene Kede et Inuuqatigiit, et le Protocole de collaboration concernant l'éducation de base dans l'Ouest canadien sert, combiné au programme d'études des Territoires du Nord-Ouest, à encadrer l'enseignement de diverses matières. Les élèves des Territoires du Nord-Ouest passent les examens de 12^e année de l'Alberta et participent au Programme d'indicateurs du rendement scolaire (PIRS).

Enseignement primaire et secondaire

Transitions. Les programmes de transition visent surtout à faciliter le passage de l'école au monde du travail et des programmes de la petite enfance au cours primaire. Le personnel enseignant des écoles travaille en étroite collaboration avec les éducatrices et les éducateurs des centres éducatifs communautaires pour préparer les jeunes à la vie dans les collèges et en milieu de travail.

De l'école au milieu de travail. Des mesures sont mises en place pour sensibiliser les élèves de la maternelle à la 12^e année aux choix de carrière par diverses méthodes originales, y compris des programmes interactifs. Les élèves préparent des plans de carrière et d'études jugés pratiques et utiles parce qu'ils les aident à décider en connaissance de cause de leur choix de cours, d'expérience de travail et de formation au choix d'une carrière. Les élèves prennent ainsi mieux conscience des options qui leur sont offertes durant leur préparation et leur entrée en milieu de travail et ont une meilleure idée de leurs compétences et de leur potentiel.

Conscient de la continuité du processus de croissance entre l'éducation préscolaire et l'école, le ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi donne une place primordiale aux programmes d'éducation de la petite enfance. Le programme d'intervention pour la petite enfance offert par le Aurora College dans l'ouest des T.-N.-O. a été mis en place pour standardiser la formation conduisant au certificat professionnel de fournisseur de soins. Un second certificat, dit de croissance et de soutien à la famille et à l'enfance, a été ajouté au programme; on y étudie la dynamique familiale et l'intégration communautaire.

Imputabilité. Les parents, dans les Territoires du Nord-Ouest, veulent que l'éducation dispensée à leurs enfants leur sera utile non seulement dans le Nord, mais aussi où qu'ils aillent au Canada. Les résidents des Territoires du Nord-Ouest veulent que leur système d'éducation soit conforme à des normes éducatives nationales et reflète le caractère distinctif du Nord. C'est pour cette raison que des programmes d'évaluation sont mis en place et des ressources dégagées, qui permettront à la population de mieux comprendre la performance des élèves dans la première comme dans la seconde langue.

Au cours des cinq dernières années, des examens exhaustifs du système ont été entrepris dans tous les conseils des divisions scolaires. Le ministère est en train de mettre au point un cadre d'imputabilité qui forcera toutes les autorités scolaires à déposer un rapport annuel détaillé de leurs résultats et de ce qui a été réalisé.

Les Territoires du Nord-Ouest participent au PIRS; il y a une évaluation en lecture et en écriture a eu lieu au printemps.

Un programme de matériel d'évaluation en classe est présentement à l'essai pour deux matières dans deux années, dans sept communautés. Les élèves aiment la transparence des niveaux de performance clairement définis de ce processus d'évaluation. Plusieurs conseils de division scolaire ont déjà commencé à planifier l'introduction généralisée de ce programme dans leur division.

Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi a récemment publié *Towards Excellence: A Report on Education in the NWT* : il s'agit d'un rapport qui présente des indicateurs du succès de notre système scolaire. Le ministère travaille également à la rédaction d'un exposé de principe sur les mesures et évaluations dans le contexte culturel complexe des Territoires du Nord-Ouest.

Restructuration. Les Territoires du Nord-Ouest sont en train de traverser un moment de transformation profonde. Les préparatifs de la création des deux nouveaux territoires ont investi les emplois du temps et les imaginations. Il s'agit d'une vision en constante évolution de l'auto-détermination, qui repose sur un travail considérable de restructuration et d'érection de nouvelles structures gouvernementales. Le ministère de l'Éducation de Nunavut va bientôt entreprendre l'élaboration d'un système éducatif nouveau et unique reposant sur les rêves et les aspirations des citoyens de Nunavut, qui sont à 85 % Inuit.

Le territoire de l'Ouest est en train de restructurer son ministère pour tenir compte de la complexité politique, culturelle et linguistique de l'Arctique de l'Ouest. Des efforts visant la prise en charge des collectivités par elles-mêmes entraînent des transferts d'autorité au niveau local et diverses initiatives d'auto-gouvernement sont en cours de réalisation.

La nouvelle *Loi sur l'éducation*, qui est entrée en vigueur en juillet 1996, prévoit la mise en place d'autres structures de gestion au sein des divisions scolaires.

Technologies de l'information. Les distances considérables qui séparent les collectivités des Territoires du Nord-Ouest les unes des autres et du reste du Canada incitent à une adoption enthousiaste et à une utilisation inventive des technologies de l'information. Parmi les innovations à mentionner dans ce contexte, il y a la mise sur pied d'un réseau électronique de télécommunication à relais de trames pour connecter toutes les écoles, tous les collèges, toutes les bibliothèques et tous les centres d'apprentissage communautaires des Territoires du Nord-Ouest à Internet d'ici le dernier trimestre de 1998. Le ministère est par ailleurs en train d'adopter un programme-cadre en technologies de l'information au primaire-secondaire.

Programmes scolaires. Le système scolaire des Territoires du Nord-Ouest repose sur le principe que chaque enfant a le droit de recevoir une éducation culturellement appropriée au sein de la collectivité dans laquelle il ou elle vit et avec des enfants de son âge. Reconnaisant l'importance de la langue et de la culture comme moyen de refléter les expériences des élèves, on a augmenté les fonds consacrés au développement de ressources liées à la culture. Certaines de ces innovations ont un impact sur le développement des programmes :

- communautés et campus;
- programme de formation des maîtres pour former des enseignantes et enseignants autochtones;
- une stratégie d'appui à la mise en place d'une éducation basée sur la culture;
- l'importance donnée aux écoles saines et au bien-être des élèves;

- la poursuite de la politique éducative d'inclusion visant la mise en place de programme permettant de satisfaire aux besoins des élèves à tous les niveaux du système scolaire;
- la mise en place de filières de remplacement au secondaire pour garantir que tous les élèves peuvent réussir leurs études secondaires;
- l'organisation de stages annuels de formation en cours de service et l'appui à la mise en œuvre de diverses initiatives pédagogiques, notamment au niveau des documents des T.-N.-O. et du Protocole de collaboration concernant l'éducation de base dans l'Ouest canadien;
- la formation de conseillères et conseillers en milieu scolaire et communautaire pour aider les élèves dans les écoles.

Financement. Le budget de l'éducation reste stable. La réalité de la croissance des effectifs scolaires exige que l'on fasse preuve d'ingéniosité. Les fonds récemment accordés au titre de la mise en œuvre des programmes, des programmes d'inclusion scolaire et des programmes de langue autochtone permettent aux écoles d'offrir un plus grand choix d'activités à leurs élèves.

Partenariats. De nouveaux partenariats ont été forgés, dans le contexte des efforts mis en œuvre afin d'atteindre les buts de l'éducation, pour maximiser les ressources disponibles tout en faisant participer les partenaires et en donnant davantage de contrôle sur les programmes aux instances locales. De nouveaux partenariats avec Santé et Bien-être Canada et le ministère de la Santé et des Services sociaux des Territoires du Nord-Ouest ont débouché sur une série d'initiatives dans le domaine de l'éducation de la petite enfance.

Les partenariats entre les écoles et les entreprises privées et les exploitations minières aident à mieux faire connaître le milieu de travail aux élèves. Excursions, mentorat, visites en classe d'employés des entreprises privées et des exploitations minières sont toutes des activités favorisant un dialogue animé qui aide les jeunes à mieux saisir les réalités du travail et de l'emploi dans les Territoires du Nord-Ouest.

Les partenariats entre les écoles et les collèges aident les élèves à mieux faire la transition entre ces deux systèmes éducatifs. Ils permettent à l'heure actuelle aux élèves de suivre des cours de collège tout en suivant d'autres programmes. On implante davantage de salles de collège et de centres d'apprentissage communautaires dans les écoles, ce qui favorise un rapprochement plus grand entre les professeurs des écoles secondaires et ceux des collèges.

Enseignement postsecondaire

D'importants progrès ont été faits au cours des trente dernières années pour ce qui est de l'élaboration et de l'implantation de programmes et de services d'enseignement postsecondaire dans les Territoires du Nord-Ouest. Un réseau de collèges publics a été mis en place pour offrir des programmes aux gens dans le Nord, souvent dans la localité même où ils habitent. Il leur est aujourd'hui possible de suivre aussi bien des programmes d'alphabétisation que des programmes débouchant sur des certificats, sur des diplômes non universitaires et sur des grades universitaires. Diverses formules de transfert ont en outre été négociées entre les collèges du Nord et diverses universités du Sud pour que les étudiantes et les étudiants puissent faire au moins une partie de leurs études postsecondaires sans quitter le Nord.

Éducation de base pour les adultes. Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi révisé en 1998 le programme d'éducation de base des adultes des Territoires du Nord-Ouest en s'appuyant sur une étude des besoins dans ce domaine et des améliorations qui pourraient être apportées dans ce secteur. L'objectif de cette initiative est d'uniformiser le programme à l'échelle des Territoires du Nord-Ouest pour garantir aux apprenantes et apprenants une transition en douceur entre les programmes d'éducation de base pour les adultes et les programmes d'études postsecondaires, d'emploi ou de formation. C'est un programme-cadre axé sur les résultats

que doivent atteindre les apprenants, qui portera d'abord sur l'anglais, puis sur les mathématiques et les études sociales.

Aide aux études. Le ministère a fait faire en 1997 un examen du programme d'aide financière aux études pour obtenir l'opinion générale de la population quant à la façon d'améliorer l'efficacité et la rentabilité de ce programme et pour en garantir la viabilité sans compromettre pour autant l'accessibilité aux études postsecondaires. Les changements qui ont été recommandés pour 1998 visent la gestion administrative du programme.

Développement de carrière. Un protocole d'entente a été signé avec Aurora College pour donner l'accès à un éventail complet de services de développement de carrière sur toute l'étendue des Territoires du Nord-Ouest, selon lequel les instructeurs des programmes locaux d'éducation des adultes consacrent 10 % de leur temps à des activités de développement de carrière tant pour la collectivité que pour les élèves. Des bibliothèques de référence ont été créées dans tous les centres d'apprentissage à l'appui de cette activité. Les collèges publics ont en outre créé un programme de certificat pour augmenter le niveau de compétence des personnes qui offrent ces services et garantir aux résidents du Nord qu'ils et elles ont accès à des services de qualité. Ces cours de base ont été acceptés aux fins de transfert dans le programme de certificat en développement de carrière de l'université Athabasca.

Une politique de gestion de la mise en place de services de développement de carrière de l'enfance à l'âge adulte est en cours d'élaboration. Elle s'accompagnera de normes en matière de prestation des services, de programmes-cadres pour le Nord, d'un cadre d'évaluation et de modules de formation du personnel.

Un réseau a été créé à l'échelle de notre territoire pour diffuser des informations sur le développement de carrière, l'éducation et le marché du travail. Il facilitera l'accès aux ressources dont les gens ont besoin pour faire des choix éclairés.

Stratégie d'encouragement des élèves. Une stratégie a été conçue pour aider les élèves à faire avec succès la transition entre l'école et le travail. Cette stratégie a trois axes, qui pourraient être décrits comme suit : entrer, rester, sortir. Diverses initiatives ont été élaborées selon ces trois perspectives. Il convient en particulier de signaler la création de centres d'encouragement des élèves sur chacun des trois campus de l'Ouest. Ces centres regroupent toute une gamme de spécialistes offrant aux élèves des services de soutien aux études et au développement de carrière, ainsi que des services d'assistance personnelle.

Évaluation et reconnaissance des acquis. Les collèges publics et le ministère collaborent à la mise en place d'un système d'évaluation et de reconnaissance des acquis (ERA) dans le contexte plus général des programmes de développement de carrière et d'emploi de l'enseignement postsecondaire et de l'éducation des adultes. Il se fait très peu de choses, actuellement, au niveau national, en ce qui concerne l'ERA dans la perspective particulière des apprenantes et apprenants autochtones et les résultats de cette initiative pourraient constituer un modèle utile pour d'autres instances.

Développement communautaire. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a la ferme intention d'intégrer les services au niveau communautaire. Plusieurs modèles ont été élaborés pour y arriver et des efforts concertés doivent être faits pour créer un processus commun de mise en œuvre. Les ministères organiseront deux conférences cette année pour formuler ce processus avec les partenaires et dispenser une formation spécifique au besoin.

Plan d'action pour l'enfance et la jeunesse. Les ministères responsables des programmes sociaux travaillent ensemble à l'élaboration d'un plan d'action pour l'enfance et la jeunesse dans les Territoires du Nord-Ouest. C'est un plan d'action qui visera «l'enfant total» et qui traitera de questions de santé, d'éducation, d'emploi, de

justice et de bien-être social. Ce document servira de toile de fond à diverses initiatives et interventions prochaines visant à faciliter les transitions vers de nouvelles étapes de la vie ou de nouveaux rôles.

Apprentissage et brevets professionnels. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, suivant les recommandations du conseil de certification des apprentissages, des métiers et des professions, au sein duquel le secteur privé joue un rôle de premier plan, a adopté une loi désignant les trois professions suivantes comme étant unique au Nord : guide de chasse, guide de pêche et fourreur. Le gouvernement travaille en étroite collaboration avec les exploitations de diamants et d'autres industries importantes pour la croissance économique du Nord afin de déterminer les professions à désigner. Le fait de réglementer ainsi des professions permet d'établir des normes et la reconnaissance officielle des compétences en dehors des métiers traditionnels.

Formation du personnel enseignant. Une nouvelle stratégie de formation du personnel enseignant a été élaborée en 1998 pour augmenter le nombre d'enseignantes et d'enseignants autochtones dans les Territoires du Nord-Ouest. Cette stratégie repose sur l'allocation de ressources financières à l'implantation de programmes de formation du personnel enseignant dans diverses localités des Territoires du Nord-Ouest. Elle décrit diverses formules permettant aux détenteurs de diplôme de terminer leurs études soit à temps partiel soit à temps plein. L'objectif est de se doter d'un corps enseignant représentatif de la population des Territoires du Nord-Ouest. Avoir des autochtones comme modèle encouragera les élèves à rester à l'école et garantira en outre que la langue et la culture locales seront intégrées au système d'éducation et au vécu des enfants.

Évaluation du système. Le ministère et deux collèges publics collaboreront pour évaluer l'efficacité du système d'enseignement postsecondaire des Territoires du Nord-Ouest. L'objet de cette étude sera de repérer des pratiques exemplaires répondant aux besoins de la population du Nord en matière d'éducation et de formation au postsecondaire et de déterminer l'efficacité de l'appui fourni par le ministère aux deux collèges publics. Les recommandations qui découleront de cette étude seront soumises à l'attention des deux nouveaux gouvernements qui verront le jour le 1^{er} avril 1999.

Conclusion. Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi progresse dans sa réalisation des objectifs définis dans son plan stratégique intitulé *People: Our Focus for the Future (1994)*. Il importe en particulier de signaler que les taux de persévérance scolaire et de diplomation s'améliorent progressivement, que les programmes d'éducation de la petite enfance s'étendent et que des formules nouvelles et novatrices sont mises en œuvre pour répondre aux besoins des élèves. Dans toutes ces initiatives, on trouve un fort noyau de ressources et d'activités ayant des racines culturelles et communautaires.

Internet. Pour plus de renseignements, consulter le site <http://ece.learnnet.nt.ca>